Grilles des usages et des normes Règlement de zonage - ANNEXE "B"

Groupes	Classes					
Gioupes	Habitation unifamiliale	H1	•(1)			
	Habitation unifamilile	H2	•(1)			
Habitation (H)	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3	9(1)			
Trabitation (11)	Habitation multifamiliale	H4				
	Habitation en commun	H5				
	Commerce de service et de détail	C1				
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2				
	Commerce relié à l'automobile	C3				
Commerce (C)		C4				
Commerce (C)	Commerce de restauration et d'hébergement					
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6				
	Commerce contraignant	C7				
	Industrie de prestige	l1				
Industrie (I)	Industrie de faible nuisance	12				
•	Industrie de moyenne et forte	13				
	Industrie extractive	14				
	Communautaire de proximité	P1				
Communautaire (P)	Lieux de culte et de recueillement	P2				
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	Communautaire institutionnel et administratif local	P3				
griculture (A)	Service d'utilité publique	P4				
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1				
	Agriculture d'élevage	A2				
Forestier (F)	Forestier	F1				
<b>B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EX</b>	CLUS / PERMIS					
Usages spécifiquement exclus						
Usages spécifiquement permis						
C - NORMES PRESCRITES (bâtime	nt principal)					
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë					
·	Avant (m)	min.	6(2)			
	Latérale d'un côté (m)	min.	(3)			
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	(3)			
	Arrière (m)	min.	(3)			
	Hauteur (m)	min./ max.	(-)			
	Hauteur étage	min./ max.				
Bâtiment	Largeur	min.				
	Superficie (m²)	min.				
	Logement/bâtiment	min./max.				
Densité	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	35			
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25			
D - DISPOSITIONS SPÉCIALES					I	
D-DISPOSITIONS SPECIALES	PIIA					
	Projet intégré					
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropid	ZUIES				
	Bâtiment à usage mixte	1403				
	Datimont a usage mixte					

#### E - NOTES

- (1) Les habitations unifamiliales sont autorisées et les maisons mobiles sont autorisées aux conditions de la Section 5.4 du règlement de zonage.
- (2) La marge est calculée à partir de l'emprise de la rue.
- (3) 6 mètres entre le bâtiment principal et les emplacements voisins et de 3 mètres de la limite de la zone de maisons mobiles.

#### F - AMENDEMENTS

Numéro de zone :

Grilles des usages et des normes Règlement de zonage - ANNEXE "B" Numéro de zone :

H-2 Zone de réserve

A - USAGES AUTORISÉS					
Groupes	Classes				
	Habitation unifamiliale	H1	•		
	Habitation unifamilile	H2	•		
Habitation (H)	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3			
	Habitation multifamiliale	H4			
	Habitation en commun	H5			
	Commerce de service et de détail	C1			
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financi	er C2			
	Commerce relié à l'automobile	C3			
Commerce (C)	Commerce de restauration et d'hébergement	C4			
	Commerce récréatif	C5			
	Camping et centre touristique	C6			
	Commerce contraignant	C7			
	Industrie de prestige	I1			
Industrie (I)	Industrie de faible nuisance	12			
ilidustrie (i)	Industrie de moyenne et forte	13			
	Industrie extractive	14			
	Communautaire de proximité	P1			
Communautaire (P)	Lieux de culte et de recueillement	P2			
Communautaire (F)	Communautaire institutionnel et administratif local	P3			
	Service d'utilité publique	P4			
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1			
Agriculture (A)	Agriculture d'élevage	A2			
Forestier (F)	Forestier	F1			
B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT	EXCLUS / PERMIS				
Usages spécifiquement exclus					
Usages spécifiquement permis					
	······································				
C - NORMES PRESCRITES (bâti			I		
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		•		
	Avant (m)	min.	10		
Marges	Latérale d'un côté (m)	min.	3		
	Latérale de l'autre côté (m) Arrière (m)	min.	7		
		min.			
	Hauteur (m)	min./ max.	/10		
Bâtiment	Hauteur étage	min./ max.	1/2		
	Largeur Superficie (m²)	min.	7		
	Logement/bâtiment	min.	65		
Densité	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	min./max.	25		
Densite	Taux de verdissement du terrain (%)	max.	35 25		
	raux de verdissement du terrain (%)	min.	25		
D - DISPOSITIONS SPÉCIALES					
	PIIA				
	Projet intégré				
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthro	piques	•		
	Bâtiment à usage mixte				
E - NOTES					
Zone de réserve					
F - AMENDEMENTS					 

Grilles des usages et des normes Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS						
Groupes	Classes					
	Habitation unifamiliale	H1	•			
	Habitation unifamilile	H2	•			
labitation (H)	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3	•			
	Habitation multifamiliale	H4		•		
	Habitation en commun	H5				
	Commerce de service et de détail	C1				
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financie	er C2				
	Commerce relié à l'automobile	C3				
Commerce (C)	Commerce de restauration et d'hébergement	C4				
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6				
	Commerce contraignant	C7				
	Industrie de prestige	l1				
nduotrio (I)	Industrie de faible nuisance	I2				
ndustrie (I)	Industrie de moyenne et forte	13				
	Industrie extractive	14				
	Communautaire de proximité	P1				
Communautaira (D)	Lieux de culte et de recueillement	P2				
Communautaire (P)	Communautaire institutionnel et administratif local	P3				
	Service d'utilité publique	P4				
Agricultura (A)	Agriculture de culture	A1				
Agriculture (A)	Agriculture d'élevage	A2				
orestier (F)	Forestier	F1				
B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT	EXCLUS / PERMIS					
Usages spécifiquement exclus	- LAGLOGA LEKKING					
Usages spécifiquement permis						
C - NORMES PRESCRITES (bât	iment principal)					•
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		-			
node a implantation	Avant (m)	min.	7.6	7.6		
	Latérale d'un côté (m)	min.	3	4		
Marges	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3	4		
	Arrière (m)	min.	14	14		
	Hauteur (m)	min./ max.	/10	/10		
	Hauteur étage	min./ max.	1/2	1/4		
3âtiment	Largeur	min.	7	7		
	Superficie (m²)	min.	65	65		
	Logement/bâtiment	min./max.		/8		
Densité	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	35	35		
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25	20		
O - DISPOSITIONS SPÉCIALES						
B - DISPUSITIONS SPECIALES	PIIA			1		
	Projet intégré CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthrop	oigues				
	Bâtiment à usage mixte	nques				
	Battiment a usage mixte			1	1	
E - NOTES						
F - AMENDEMENTS					 	

Numéro de zone :

Grilles des usages et des normes Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS						
Groupes	Classes				 _	
	Habitation unifamiliale	H1	•			
	Habitation unifamilile	H2	•			
Habitation (H)	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3	•			
	Habitation multifamiliale	H4		•		
	Habitation en commun	H5				
	Commerce de service et de détail	C1				
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financie	er C2				
	Commerce relié à l'automobile	C3				
Commerce (C)	Commerce de restauration et d'hébergement	C4				
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6				
	Commerce contraignant	C7				
	Industrie de prestige	I1				
ndustrie (I)	Industrie de faible nuisance	12				
illuustrie (i)	Industrie de moyenne et forte	13				
	Industrie extractive	14				
	Communautaire de proximité	P1				
Communautaire (P)	Lieux de culte et de recueillement	P2				
Communications (1)	Communautaire institutionnel et administratif local	P3				
	Service d'utilité publique	P4				
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1				
Agriculture (A)	Agriculture d'élevage	A2				
Forestier (F)	Forestier	F1				
B - USAGES SPÉCIFIQUEMEN	T EXCLUS / PERMIS					
Usages spécifiquement exclus	3					
Usages spécifiquement permis	3					
C - NORMES PRESCRITES (bâ	timent principal)					
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		1			
inode a implantation	Avant (m)	min.	7.6	7.6		
	Latérale d'un côté (m)	min.	3	4		
Marges	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3	4		
	Arrière (m)	min.	14	14		
	Hauteur (m)	min./ max.	/10	/10		
	Hauteur étage	min./ max.	1/2	1/2		
Bâtiment	Largeur	min.	7			
	Superficie (m²)	min.	65			
	Logement/bâtiment	min./max.		/4		
Densité	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	35	35		
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25	20		
D - DISPOSITIONS SPÉCIALES						
D - DISPOSITIONS SPECIALES	PIIA			1	_	
	Projet intégré					+
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthrop	nigues	•	•		
	Bâtiment à usage mixte	nques	•	•		
E NOTES						
E - NOTES					 	
F - AMENDEMENTS						
AMENDEMENTS					 	

Numéro de zone :

Numéro de zone : H-5

Grilles des usages et des normes Règlement de zonage - ANNEXE "B"

<b>A - USAGES AUTORISÉS</b> Groupes	Classes				
·	Habitation unifamiliale	H1	<b>●</b> (1)	•	
	Habitation unifamilile	H2	, ,	•	
abitation (H)	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3			
	Habitation multifamiliale	H4			
	Habitation en commun	H5			
	Commerce de service et de détail	C1			
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2			
	Commerce relié à l'automobile	C3			
commerce (C)	Commerce de restauration et d'hébergement	C4			
	Commerce récréatif	C5			
	Camping et centre touristique	C6			
	Commerce contraignant	C7			
	Industrie de prestige	I1			
advertis (I)	Industrie de faible nuisance	I2			
ndustrie (I)	Industrie de moyenne et forte	13			
	Industrie extractive	14			
	Communautaire de proximité	P1			
	Lieux de culte et de recueillement	P2			
Communautaire (P)	Communautaire institutionnel et administratif local	P3			
priculture (A)	Service d'utilité publique	P4			
	Agriculture de culture	A1			
griculture (A)	Agriculture d'élevage	A2			
orestier (F)	Forestier	F1			
3 - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EX	CLUS / PERMIS				
Jsages spécifiquement exclus					
sages spécifiquement permis					
- NORMES PRESCRITES (bâtime	nt principal)				
lode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I	I	
•	Avant (m)	min.	6 (2)	6	
	Latérale d'un côté (m)	min.	(3)	3	
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	(3)	3	
	Arrière (m)	min.	(3)	6	
	Hauteur (m)	min./ max.	( )	/10	
	Hauteur étage	min./ max.		1/2	
âtiment	Largeur	min.		7	
	Superficie (m²)	min.		65	
	Logement/bâtiment	min./max.			
ensité	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	35	35	
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25	25	
	1		-	-	
A - DISBOSITIONS SBECIALES					
- DISPOSITIONS SPECIALES	DIIA				
) - DISPOSITIONS SPECIALES	PIIA Projet intégré				
) - DISPOSITIONS SPÉCIALES	Projet intégré	auco			
- DISPOSITIONS SPECIALES		ques			

- (1) Les maisons mobiles sont autorisées aux conditions de la Section 5.4 du règlement de zonage.
- (2) La marge est calculée à partir de l'emprise de la rue.
- (3) 6 mètres entre le bâtiment principal et les emplacements voisins et de 3 mètres de la limite de la zone de maisons mobiles.

#### F - AMENDEMENTS

Grilles des usages et des normes Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS Groupes	Classes				
	Habitation unifamiliale	H1	•		
	Habitation unifamilile	H2	•		
Habitation (H)	Habitation bifamiliale et trifamiliale	НЗ	•		
	Habitation multifamiliale	H4			
	Habitation en commun	H5			
	Commerce de service et de détail	C1			
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financie	er C2			
	Commerce relié à l'automobile	C3			
Commerce (C)	Commerce de restauration et d'hébergement	C4			
	Commerce récréatif	C5			
	Camping et centre touristique	C6			
	Commerce contraignant	C7			
	Industrie de prestige	I1			
Industria (I)	Industrie de faible nuisance	I2			
Industrie (I)	Industrie de moyenne et forte	I3			
	Industrie extractive	14			
	Communautaire de proximité	P1			
Communautaire (P)	Lieux de culte et de recueillement	P2			
Communautaire (F)	Communautaire institutionnel et administratif local	P3			
	Service d'utilité publique	P4			
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1			
Agriculture (A)	Agriculture d'élevage	A2			
Forestier (F)	Forestier	F1			
B - USAGES SPECIFIQUEMENT EXCL	.US / PERMIS				
Usages spécifiquement exclus					
Usages spécifiquement permis					
C - NORMES PRESCRITES (bâtiment	nrincinal)				<u>.                                      </u>
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë				
mode a implantation	Avant (m)	min.	10		
	Latérale d'un côté (m)	min.	3		
Marges	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3		
	Arrière (m)	min.	7		
	Hauteur (m)	min./ max.	/10		
	Hauteur étage	min./ max.	1/2		
Bâtiment	Largeur	min.	7		
	Superficie (m²)	min.	65		
	Logement/bâtiment	min./max.	/2		
Densité	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	30		
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25		
D - DISPOSITIONS SPÉCIALES					•
	PIIA				
	Projet intégré				
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthrop	oigues			
	Bâtiment à usage mixte				
E NOTES					
E - NOTES					1
F - AMENDEMENTS					
- AMENDEMENTO					1

Numéro de zone :

A - USAGES AUTORISÉS	-:					
Groupes	Classes					
	Habitation unifamiliale	H1	•			
	Habitation unifamilile	H2	•			
Habitation (H)	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3	•			
	Habitation multifamiliale	H4				
	Habitation en commun	H5				
	Commerce de service et de détail	C1				
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financie					
	Commerce relié à l'automobile	C3				
Commerce (C)	Commerce de restauration et d'hébergement	C4				
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6				
	Commerce contraignant	C7				
	Industrie de prestige	l1				
Industrie (I)	Industrie de faible nuisance	12				
	Industrie de moyenne et forte	13				
	Industrie extractive	14				
	Communautaire de proximité	P1				
Communautaire (P)	Lieux de culte et de recueillement	P2				
(, ,	Communautaire institutionnel et administratif local	P3			•	
	Service d'utilité publique	P4				
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1				
riginountal o (ri)	Agriculture d'élevage	A2				
Forestier (F)	Forestier	F1				
<b>B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCL</b>	LUS / PERMIS					
Usages spécifiquement exclus						
Usages spécifiquement permis				(1)		
C - NORMES PRESCRITES (bâtiment	principal)					
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		1	ı	ı	
	Avant (m)	min.	10	10	10	
	Latérale d'un côté (m)	min.	3	3	3	
Marges	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3	3	3	
	Arrière (m)	min.	7	7	7	
	Hauteur (m)	min./ max.	/10	/10	-	
	Hauteur étage	min./ max.	1/2	1/2		
Bâtiment	Largeur	min.	7	7		
	Superficie (m²)	min.	65	65		
	Logement/bâtiment	min./max.				
Densité	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	35	40		
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25	20		
D. DISPOSITIONS SPÉCIALES						
D - DISPOSITIONS SPÉCIALES	DUA					
	PIIA					
	Projet intégré					
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthrop	oiques	•	•	•	
	Bâtiment à usage mixte					
E - NOTES						
(1) I-208, 227, 272, 273, 2731, 3231.						
F - AMENDEMENTS						

Grilles des usages et des normes Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS Groupes	Classes					
	Habitation unifamiliale	H1	•			
	Habitation unifamilile	H2	•			
Habitation (H)	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3				
, ,	Habitation multifamiliale	H4				
	Habitation en commun	H5				
	Commerce de service et de détail	C1				
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financie	er C2				
	Commerce relié à l'automobile	C3				
Commerce (C)	Commerce de restauration et d'hébergement	C4				
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6				
	Commerce contraignant	C7				
	Industrie de prestige	I1				
Industria (I)	Industrie de faible nuisance	12				
Industrie (I)	Industrie de moyenne et forte	13				
	Industrie extractive	14				
	Communautaire de proximité	P1				
Communication (D)	Lieux de culte et de recueillement	P2				
Communautaire (P)	Communautaire institutionnel et administratif local	P3				
	Service d'utilité publique	P4				
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1				
Agriculture (A)	Agriculture d'élevage	A2				
Forestier (F)	Forestier	F1				
B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCL	.US / PERMIS					
Usages spécifiquement exclus						
Usages spécifiquement permis						
C - NORMES PRESCRITES (bâtiment	nrincinal)		J			
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		- 1		1	
mode a implantation	Avant (m)	min.	10			
	Latérale d'un côté (m)	min.	3			
Marges	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3			
	Arrière (m)	min.	7			
	Hauteur (m)	min./ max.	/10			
	Hauteur étage	min./ max.	1/2			
Bâtiment	Largeur	min.	7			
	Superficie (m²)	min.	65			
	Logement/bâtiment	min./max.				
Densité	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	35			
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25			
D - DISPOSITIONS SPÉCIALES	\					
B - DIGF GGITTONG GF ECIALES	PIIA					
	Projet intégré					
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthrop	nigues	•			
	Bâtiment à usage mixte	nques	•			
- NOTES	Datinon a adago mixto					
E - NOTES						
F - AMENDEMENTS						

Numéro de zone :

Grilles des usages et des normes Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS Groupes	Classes						
	Habitation unifamiliale	H1	•				
	Habitation unifamilile	H2	•				
Habitation (H)	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3					
, ,	Habitation multifamiliale	H4					
	Habitation en commun	H5					
	Commerce de service et de détail	C1					
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financie	er C2					
	Commerce relié à l'automobile	C3					
Commerce (C)	Commerce de restauration et d'hébergement	C4					
	Commerce récréatif	C5					
	Camping et centre touristique	C6					
	Commerce contraignant	C7					
	Industrie de prestige	l1					
	Industrie de faible nuisance	12					
Industrie (I)	Industrie de moyenne et forte	13					
	Industrie extractive	14					
	Communautaire de proximité	P1					
0(D)	Lieux de culte et de recueillement	P2					
Communautaire (P)	Communautaire institutionnel et administratif local	P3					
	Service d'utilité publique	P4					
Ai!(A)	Agriculture de culture	A1					
Agriculture (A)	Agriculture d'élevage	A2					
Forestier (F)	Forestier	F1					
B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCL	US / PERMIS		•	•	•		
Usages spécifiquement exclus							
Usages spécifiquement permis							
	nuincinal)						
C - NORMES PRESCRITES (bâtiment Mode d'implantation			1				
mode a implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë Avant (m)	min.	10			-	
Marges	Latérale d'un côté (m) Latérale de l'autre côté (m)	min. min.	3				
	Arrière (m)	min.	7				
	Hauteur (m)	min./ max.	/10				
	Hauteur étage	min./ max.	1/2				
Bâtiment	Largeur	min.	7				
	Superficie (m²)	min.	65				
	Logement/bâtiment	min./max.	00				
Densité	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	35				
Donone	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25				
	Taux de Verdiecement de terrain (70)		20				
D - DISPOSITIONS SPÉCIALES	Dua						
	PIIA		•				
	Projet intégré						
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthrop	oiques	•				
	Bâtiment à usage mixte						
E - NOTES							
F - AMENDEMENTS							
	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·						

Numéro de zone :

A - USAGES AUTORISÉS	-					
Groupes	Classes	114				
	Habitation unifamiliale	H1	•			
Inhitation (II)	Habitation unifamilile	H2	•			
Habitation (H)	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3		•		_
	Habitation multifamiliale	H4				_
	Habitation en commun	H5				
	Commerce de service et de détail	C1				
	Service professionnel, personnel, d'affaire et finance					
	Commerce relié à l'automobile	C3				
Commerce (C)	Commerce de restauration et d'hébergement	C4				
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6				
	Commerce contraignant	C7				
	Industrie de prestige	I1				
ndustrie (I)	Industrie de faible nuisance	I2				
	Industrie de moyenne et forte	I3				
	Industrie extractive	14				
	Communautaire de proximité	P1				
Communautaire (P)	Lieux de culte et de recueillement	P2				
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3				
	Service d'utilité publique	P4				
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1				
	Agriculture d'élevage	A2				
Forestier (F)	Forestier	F1				
B - USAGES SPÉCIFIQUEMEN	T EXCLUS / PERMIS					
Usages spécifiquement exclus						
Usages spécifiquement permis	S					
C - NORMES PRESCRITES (bâ	timent principal)					
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		ı	I		
-	Avant (m)	min.	10	10		
	Latérale d'un côté (m)	min.	3	3		
Marges	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3	3		
	Arrière (m)	min.	7	7		
	Hauteur (m)	min./ max.	/10	/10		
D 241 4	Hauteur étage	min./ max.	1/2	1/2		
Bâtiment	Largeur	min.	7	7		
	Superficie (m²)	min.	65	65		
	Logement/bâtiment	min./max.		/2		
Densité	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	35	35		
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25	25		
D - DISPOSITIONS SPÉCIALES						
	PIIA					
	Projet intégré					
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthro	opiques	•	•		
	Bâtiment à usage mixte					
E - NOTES					I	
- NOTES						
F - AMENDEMENTS						
AMENDEMENTO						

A - USAGES AUTORISÉS						
Groupes	Classes					
	Habitation unifamiliale	H1	•			
	Habitation unifamilile	H2	•			
Habitation (H)	Habitation bifamiliale et trifamiliale	Н3	•			
	Habitation multifamiliale	H4		•		
	Habitation en commun	H5				
	Commerce de service et de détail	C1				
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financi	er C2				
	Commerce relié à l'automobile	C3				
Commerce (C)	Commerce de restauration et d'hébergement	C4				
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6				
	Commerce contraignant	C7				
	Industrie de prestige	I1				
Industrie (I)	Industrie de faible nuisance	12				
industrie (i)	Industrie de moyenne et forte	13				
	Industrie extractive	14				
	Communautaire de proximité	P1				
Communautaire (P)	Lieux de culte et de recueillement	P2				
Communactaire (1 )	Communautaire institutionnel et administratif local	P3				
	Service d'utilité publique	P4				
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1				
Agriculture (A)	Agriculture d'élevage	A2				
Forestier (F)	Forestier	F1				
B - USAGES SPECIFIQUEMENT EXC	LUS / PERMIS					
Usages spécifiquement exclus						
Usages spécifiquement permis						
C - NORMES PRESCRITES (hâtimont	principal\					
	Isolée, Jumelée, Contiguë		1	ı		
mode a implantation	Avant (m)	min.	7.6	7.6		
	Latérale d'un côté (m)	min.	2	4		
Marges	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3	4		
C - NORMES PRESCRITES (bâtiment Mode d'implantation	Arrière (m)	min.	7.6	7.6		
	Hauteur (m)	min./ max.	/10	/10		
	Hauteur étage	min./ max.	1/2	1/2		
Bâtiment	Largeur	min.	7	7		
	Superficie (m²)	min.	65	65		
	Logement/bâtiment	min./max.		/6		
Densité	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	35	35		
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25	20		
D - DISPOSITIONS SPÉCIALES						
D DIOI COMPONE CI EGIALES	PIIA					
	Projet intégré					
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthro	piques	•	•		
	Bâtiment à usage mixte	piquoo		_		
E NOTES						
E - NOTES (1) 7117, 6419.						
(1) 7117, 0419.						
F - AMENDEMENTS						<u> </u>
AMILINDLIMENTO						

A - USAGES AUTORISÉS Groupes	Classes					
	Habitation unifamiliale	H1	•			
	Habitation unifamilile	H2	•			
Habitation (H)	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3	•			
` ,	Habitation multifamiliale	H4		•		
	Habitation en commun	H5				
	Commerce de service et de détail	C1				
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financi	er C2				
	Commerce relié à l'automobile	C3				
Commerce (C)	Commerce de restauration et d'hébergement	C4				
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6				
	Commerce contraignant	C7				
	Industrie de prestige	I1				
	Industrie de faible nuisance	12				
Industrie (I)	Industrie de moyenne et forte	13				
	Industrie extractive	14				
	Communautaire de proximité	P1				
0	Lieux de culte et de recueillement	P2				
Communautaire (P)	Communautaire institutionnel et administratif local	P3				
	Service d'utilité publique	P4			•	
A minuteure (A)	Agriculture de culture	A1				
Agriculture (A)	Agriculture d'élevage	A2				
Forestier (F)	Forestier	F1				
B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCI	LUS / PERMIS					
Usages spécifiquement exclus						
Usages spécifiquement permis						
C NORMES PRESCRITES (hâtimont	principal					
	Isolée, Jumelée, Contiguë		1	1	1	
mode a implantation	Avant (m)	min.	3	3	3	
	Latérale d'un côté (m)	min.	2	4	2	
Marges	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3	4	3	
C - NORMES PRESCRITES (bâtiment Mode d'implantation Marges	Arrière (m)	min.	7.6	9.1	3	
	Hauteur (m)	min./ max.	/10	/10	/15	
	Hauteur étage	min./ max.	7.10	710	7.10	
Bâtiment	Largeur	min.	7	7		
	Superficie (m²)	min.	56	56		
	Logement/bâtiment	min./max.		/6		
Densité	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	35	35		
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25	20		
D - DISPOSITIONS SPÉCIALES						
	PIIA					
	Projet intégré					
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthro	piques	•	•	•	
	Bâtiment à usage mixte					
E - NOTES					•	•
F - AMENDEMENTS						

Numéro de zone :

# Saint-Félix-de-Valois

A - USAGES AUTORISÉS Groupes	Classes						
Cloupes	Habitation unifamiliale	H1	•				
	Habitation unifamilile	H2	•				
Habitation (H)	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3		•			
, ,	Habitation multifamiliale	H4					
	Habitation en commun	H5					
	Commerce de service et de détail	C1					
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financie						
	Commerce relié à l'automobile	C3					
Commerce (C)	Commerce de restauration et d'hébergement	C4					
, ,	Commerce récréatif	C5					
	Camping et centre touristique	C6					
	Commerce contraignant	C7					
	Industrie de prestige	l1					
	Industrie de faible nuisance	12					
Industrie (I)	Industrie de moyenne et forte	13					
	Industrie extractive	14					
	Communautaire de proximité	P1					
	Lieux de culte et de recueillement	P2					
Communautaire (P)	Communautaire institutionnel et administratif local	P3					
	Service d'utilité publique	P4					
	· · ·	A1					
Agriculture (A)		A2					
Forestier (F)	Agriculture d'elevage						
		F1					
B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXC Usages spécifiquement exclus	LOS / FERIVIIS						
Usages spécifiquement permis					(1)		
					(1)		
C - NORMES PRESCRITES (bâtiment							
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		ı	ı	I		
	Avant (m)	min.	10	10	10		
Marges	Latérale d'un côté (m)	min.	3	3	3		
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3	3	3		
	Arrière (m)	min.	7	7	7		
	Hauteur (m)	min./ max.	/10	/10	/10		
Bâtiment	Hauteur étage	min./ max.	1/2	1/2	/1		
	Largeur	min.	7	7			
	Superficie (m²)	min.	65	65			
	Logement/bâtiment	min./max.		/2			
Densité	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	35	35			
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25	25			
D - DISPOSITIONS SPÉCIALES							
	PIIA		•	•	•		
	Projet intégré						
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthrop	oiques	•	•	•		
	Bâtiment à usage mixte						
E - NOTES							
(1) 7117, 6419.							
F - AMENDEMENTS			_			_	

Grilles des usages et des normes Règlement de zonage - ANNEXE "B"

H-14 Zone de réserve

A - USAGES AUTORISES	01				
Groupes	Classes	114	_		
	Habitation unifamiliale	H1	•		
I-bit-ti (II)	Habitation unifamilile	H2	•		
labitation (H)	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3			
	Habitation multifamiliale	H4			
	Habitation en commun	H5			
	Commerce de service et de détail	C1			
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financi				
	Commerce relié à l'automobile	C3		<u> </u>	
Commerce (C)	Commerce de restauration et d'hébergement	C4			
	Commerce récréatif	C5			
	Camping et centre touristique	C6			
	Commerce contraignant	C7			
	Industrie de prestige	I1			
ndustrie (I)	Industrie de faible nuisance	12			
ndustrie (i)	Industrie de moyenne et forte	13			
	Industrie extractive	14			
	Communautaire de proximité	P1			
Communautaire (P)	Lieux de culte et de recueillement	P2			
communautaire (F)	Communautaire institutionnel et administratif local	P3			
	Service d'utilité publique	P4			
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1			
Agriculture (A)	Agriculture d'élevage	A2			
Forestier (F)	Forestier	F1			
3 - USAGES SPÉCIFIQUEMEN	T EXCLUS / PERMIS				
Jsages spécifiquement exclus					
Jsages spécifiquement permis					
C - NORMES PRESCRITES (bâ	timent principal)				
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		1		
mouo a impiamation	Avant (m)	min.	10		
	Latérale d'un côté (m)	min.	3		
Marges	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3		
	Arrière (m)	min.	7		
	Hauteur (m)	min./ max.	/10		
	Hauteur étage	min./ max.	1/2		
<b>Bâtiment</b>	Largeur	min.	7		
	Superficie (m²)	min.	65		
	Logement/bâtiment	min./max.	00		
Densité	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	35		
oensite .	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25		
DIODOGITIONO ODÉGIAL ES		111111.	20		
) - DISPOSITIONS SPÉCIALES					
	PIIA		•		
	Projet intégré				
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthro	piques	•		
	Bâtiment à usage mixte				
E - NOTES					
Zone de réserve					 
			1		 
- AMENDEMENTS					

A - USAGES AUTORISÉS Groupes	Classes						
	Habitation unifamiliale	H1	•				
	Habitation unifamilile	H2	•				
Habitation (H)	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3		•			
` ,	Habitation multifamiliale	H4					
	Habitation en commun	H5					
	Commerce de service et de détail	C1					
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financi	er C2					
	Commerce relié à l'automobile	C3					
Commerce (C)	Commerce de restauration et d'hébergement	C4					
	Commerce récréatif	C5					
	Camping et centre touristique	C6					
	Commerce contraignant	C7					
	Industrie de prestige	I1					
	Industrie de faible nuisance	12					
Industrie (I)	Industrie de moyenne et forte	13					
	Industrie extractive	14					
	Communautaire de proximité	P1					
Communicateire (D)	Lieux de culte et de recueillement	P2					
Communautaire (P)	Communautaire institutionnel et administratif local	P3					
	Service d'utilité publique	P4					
A minuteure (A)	Agriculture de culture	A1					
. ,	Agriculture d'élevage	A2					
Forestier (F)	Forestier	F1					
B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXC	LUS / PERMIS						
Usages spécifiquement exclus							
Usages spécifiquement permis							
C - NORMES PRESCRITES (bâtiment	principal						
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		1	ı			
mode a implantation	Avant (m)	min.	10	10			
	Latérale d'un côté (m)	min.	3	4			
Marges	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3	4			
	Arrière (m)	min.	7	7			
	Hauteur (m)	min./ max.	/10	/10			
	Hauteur étage	min./ max.	1/2	1/2			
Bâtiment	Largeur	min.	7	7			
	Superficie (m²)	min.	65	65			
	Logement/bâtiment	min./max.		/2			
Densité	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	35	35			
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25	25			
D - DISPOSITIONS SPÉCIALES					•	•	•
	PIIA						
	Projet intégré						
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthro	piques	•	•			
	Bâtiment à usage mixte						
E - NOTES						•	
L - NOTES							
F - AMENDEMENTS							
							1

Grilles des usages et des normes Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS					
Groupes	Classes	1.14			
	Habitation unifamiliale	H1			
labitation (II)	Habitation unifamilile	H2			
labitation (H)	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3	•		
	Habitation multifamiliale	H4	•		
	Habitation en commun	H5			
	Commerce de service et de détail	C1			
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financie				
	Commerce relié à l'automobile	C3			
Commerce (C)	Commerce de restauration et d'hébergement	C4			
	Commerce récréatif	C5			
	Camping et centre touristique	C6			
	Commerce contraignant	C7			
	Industrie de prestige	I1			
ndustrie (I)	Industrie de faible nuisance	I2			
industrie (i)	Industrie de moyenne et forte	13			
	Industrie extractive	14			
	Communautaire de proximité	P1			
Communautaire (P)	Lieux de culte et de recueillement	P2			
communautaire (F)	Communautaire institutionnel et administratif local	P3			
	Service d'utilité publique	P4			
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1			
Agriculture (A)	Agriculture d'élevage	A2			
Forestier (F)	Forestier	F1			
B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EX	KCLUS / PERMIS				
Jsages spécifiquement exclus					
Jsages spécifiquement permis					
C - NORMES PRESCRITES (bâtime	ent principal)				
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		1		
node a implantation	Avant (m)	min.	6		
	Latérale d'un côté (m)	min.	3		
<i>l</i> larges	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3		
	Arrière (m)		18		
		min.			
	Hauteur (m)	min./ max.	/10		
Bâtiment	Hauteur étage	min./ max.	1/2		
	Largeur	min.	7		
	Superficie (m²)	min.	65		
	Logement/bâtiment	min./max.	/4		
Densité	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	35		
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25		
) - DISPOSITIONS SPÉCIALES					
	PIIA		•		
	Projet intégré		•		
	. rejet integre				
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthrop	iques	•		
		iques	•		
: - NOTES	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthrop	iques	•		
E - NOTES	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthrop	iques	•		
E - NOTES	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthrop	iques	•		
E - NOTES F - AMENDEMENTS	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthrop	iques	•		

Numéro de zone :

Grilles des usages et des normes Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS						
Groupes	Classes					
	Habitation unifamiliale	H1	•			
	Habitation unifamilile	H2	•			
Habitation (H)	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3				
	Habitation multifamiliale	H4				
	Habitation en commun	H5				
	Commerce de service et de détail	C1				
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financie	er C2				
	Commerce relié à l'automobile	C3				
Commerce (C)	Commerce de restauration et d'hébergement	C4				
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6				
	Commerce contraignant	C7				
	Industrie de prestige	I1				
1	Industrie de faible nuisance	12				
ndustrie (I)	Industrie de moyenne et forte	13				
	Industrie extractive	14				
	Communautaire de proximité	P1				
	Lieux de culte et de recueillement	P2				
Communautaire (P)	Communautaire institutionnel et administratif local	P3				
	Service d'utilité publique	P4				
	Agriculture de culture	A1				
Agriculture (A)	Agriculture d'élevage	A2				
Forestier (F)	Forestier	F1				
B - USAGES SPÉCIFIQUEMEN			1	<u> </u>		
B - USAGES SPECIFIQUEMEN Usages spécifiquement exclus						
Usages spécifiquement permis				-		
			1	<u> </u>		
C - NORMES PRESCRITES (bâ						
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		l	ļ		
	Avant (m)	min.	6	ļ		
Marges	Latérale d'un côté (m)	min.	2			
J	Latérale de l'autre côté (m)	min.	1.5			
	Arrière (m)	min.	6	ļ		
	Hauteur (m)	min./ max.	/10			
Bâtiment	Hauteur étage	min./ max.	1/2			
	Largeur	min.	7			
	Superficie (m²)	min.	65			
	Logement/bâtiment	min./max.		ļ		
Densité	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	45			
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25			
D - DISPOSITIONS SPÉCIALES	3					
	PIIA					
	Projet intégré					
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthrop	oiques	•			
	Bâtiment à usage mixte					
E - NOTES					•	•
- 110120						
F - AMENDEMENTS						 

Numéro de zone :

Grilles des usages et des normes Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS Groupes	Classes					
	Habitation unifamiliale	H1	•			
	Habitation unifamilile	H2	•			
Habitation (H)	Habitation bifamiliale et trifamiliale	НЗ				
	Habitation multifamiliale	H4				
	Habitation en commun	H5				
	Commerce de service et de détail	C1				
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2				
	Commerce relié à l'automobile	C3				
Commerce (C)	Commerce de restauration et d'hébergement	C4				
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6				
	Commerce contraignant	C7				
	Industrie de prestige	l1				
la deservais (II)	Industrie de faible nuisance	I2				
Industrie (I)	Industrie de moyenne et forte	13				
	Industrie extractive	14				
	Communautaire de proximité	P1				
Communication (D)	Lieux de culte et de recueillement	P2				
Communautaire (P)	Communautaire institutionnel et administratif local	P3				
	Service d'utilité publique	P4				
A minuture (A)	Agriculture de culture	A1				
Agriculture (A)	Agriculture d'élevage	A2				
Forestier (F)	Forestier	F1				
B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCL	.US / PERMIS					
Usages spécifiquement exclus						
Usages spécifiquement permis						
C - NORMES PRESCRITES (bâtiment	nrincinal)					
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		J			
mode a implantation	Avant (m)	min.	6(1)			
	Latérale d'un côté (m)	min.	2			
Marges	Latérale de l'autre côté (m)	min.	0			
	Arrière (m)	min.	6			
	Hauteur (m)	min./ max.	/10			
	Hauteur étage	min./ max.	1/2			
Bâtiment	Largeur	min.	7			
	Superficie (m²)	min.	65			
	Logement/bâtiment	min./max.				
Densité	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	45			
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	20			
D - DISPOSITIONS SPÉCIALES				•	•	
	PIIA					
	Projet intégré					
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropi	ques				
	Bâtiment à usage mixte					
E - NOTES	·					
(1) La marge avant secondaire est de 5	m.					
(1) _aa.go a a.a.n ooosilaano oot ao o						
F - AMENDEMENTS						

Numéro de zone :

Grilles des usages et des normes Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS						
Groupes	Classes					
	Habitation unifamiliale	H1	•			
	Habitation unifamilile	H2	•			
Habitation (H)	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3				
	Habitation multifamiliale	H4				
	Habitation en commun	H5				
	Commerce de service et de détail	C1				
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financie	er C2				
	Commerce relié à l'automobile	C3				
Commerce (C)	Commerce de restauration et d'hébergement	C4				
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6				
	Commerce contraignant	C7				
	Industrie de prestige	I1				
Industria (I)	Industrie de faible nuisance	12				
Industrie (I)	Industrie de moyenne et forte	13				
	Industrie extractive	14				
	Communautaire de proximité	P1				
Communautairo (B)	Lieux de culte et de recueillement	P2				
Communautaire (P)	Communautaire institutionnel et administratif local	P3				
	Service d'utilité publique	P4				
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1				
Agriculture (A)	Agriculture d'élevage	A2				
Forestier (F)	Forestier	F1				
B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCI	LUS / PERMIS					
Usages spécifiquement exclus						
Usages spécifiquement permis						
C - NORMES PRESCRITES (bâtiment	principal\					
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		- 1			
mode a implantation	Avant (m)	min.	10			
	Latérale d'un côté (m)	min.	3			
Marges	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3			
	Arrière (m)	min.	7			
	Hauteur (m)	min./ max.	/10			
	Hauteur étage	min./ max.	1/2			
Bâtiment	Largeur	min.	7			
	Superficie (m²)	min.	65			
	Logement/bâtiment	min./max.	- 00			
Densité	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	35			
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25			
D - DISPOSITIONS SPÉCIALES	(14)			1	1	
D-DISPOSITIONS SPECIALES	PIIA			1		
	Projet intégré			<del>                                     </del>		
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthrop	igues		<del>                                     </del>		
	Bâtiment à usage mixte	riques	•	1		
	Datiment a usage mixte			l		
E - NOTES						
F - AMENDEMENTS						

Numéro de zone :

Grilles des usages et des normes Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS						
Groupes	Classes					
	Habitation unifamiliale	H1				
	Habitation unifamilile	H2				
Habitation (H)	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3				
	Habitation multifamiliale	H4	•			
	Habitation en commun	H5				
	Commerce de service et de détail	C1				
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financie	er C2				
	Commerce relié à l'automobile	C3				
Commerce (C)	Commerce de restauration et d'hébergement	C4				
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6				
	Commerce contraignant	C7				
	Industrie de prestige	I1				
	Industrie de faible nuisance	12				
ndustrie (I)	Industrie de moyenne et forte	13				
	Industrie extractive	14				
	Communautaire de proximité	P1				
	Lieux de culte et de recueillement	P2				
Communautaire (P)	Communautaire institutionnel et administratif local	P3				
	Service d'utilité publique	P4				
	Agriculture de culture	A1				
Agriculture (A)	Agriculture d'élevage	A2				
Forestier (F)	Forestier	F1				
B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT	EVCLUS / DEDMIS					
Usages spécifiquement exclus	EXCEUS/ FERIVIIS					
Usages spécifiquement permis						
			1	I		
C - NORMES PRESCRITES (bâti				T	_	1
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		<u> </u>			
	Avant (m)	min.	6			
<b>Marges</b>	Latérale d'un côté (m)	min.	3			
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3			
	Arrière (m)	min.	14			
	Hauteur (m)	min./ max.	/12			
Bâtiment	Hauteur étage	min./ max.	1/3			
	Largeur	min.	7			
	Superficie (m²)	min.	65			
	Logement/bâtiment	min./max.	5/8			
Densité	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	35			
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	20			
D - DISPOSITIONS SPÉCIALES						
	PIIA					
	Projet intégré					
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthrop	oiques				
	Bâtiment à usage mixte					_
E - NOTES						
F - AMENDEMENTS						

Numéro de zone :

Grilles des usages et des normes Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS Groupes	Classes				
· ·	Habitation unifamiliale	H1	•		
	Habitation unifamilile	H2	•		
Habitation (H)	Habitation bifamiliale et trifamiliale	НЗ			
	Habitation multifamiliale	H4			
	Habitation en commun	H5			
	Commerce de service et de détail	C1			
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2			
	Commerce relié à l'automobile	C3			
Commerce (C)	Commerce de restauration et d'hébergement	C4			
	Commerce récréatif	C5			
	Camping et centre touristique	C6			
	Commerce contraignant	C7			
	Industrie de prestige	I1			
Industria (I)	Industrie de faible nuisance	I2			
Industrie (I)	Industrie de moyenne et forte	13			
	Industrie extractive	14			
	Communautaire de proximité	P1			
Communautaire (P)	Lieux de culte et de recueillement	P2			
Communautaire (F)	Communautaire institutionnel et administratif local	P3			
	Service d'utilité publique	P4			
` '	Agriculture de culture	A1			
prestier (F)	Agriculture d'élevage	A2			
Forestier (F)	Forestier	F1			
B - USAGES SPECIFIQUEMENT EXCL	.US / PERMIS				
Usages spécifiquement exclus					
Usages spécifiquement permis					
C - NORMES PRESCRITES (bâtiment	nrincinal)				
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		J		
incoo a implantation	Avant (m)	min.	6(1)		
	Latérale d'un côté (m)	min.	2		
Marges	Latérale de l'autre côté (m)	min.	0		
	Arrière (m)	min.	6		
	Hauteur (m)	min./ max.	/10		
Doct.	Hauteur étage	min./ max.	1/2		
Bâtiment	Largeur	min.	7		
	Superficie (m²)	min.	65		
	Logement/bâtiment	min./max.			
Densité	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	45		
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	20		
D - DISPOSITIONS SPÉCIALES					
	PIIA				
	Projet intégré				
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropi	ques			
	Bâtiment à usage mixte				
E - NOTES					
(1) La marge avant secondaire est de 5	m.				
F - AMENDEMENTS					

Numéro de zone :

Grilles des usages et des normes Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS						
Groupes	Classes					
	Habitation unifamiliale	H1	•			
	Habitation unifamilile	H2	٠			
Habitation (H)	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3				
	Habitation multifamiliale	H4				
	Habitation en commun	H5				
	Commerce de service et de détail	C1				
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financie	er C2				
	Commerce relié à l'automobile	C3				
Commerce (C)	Commerce de restauration et d'hébergement	C4				
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6				
	Commerce contraignant	C7				
	Industrie de prestige	I1				
	Industrie de faible nuisance	12				
Industrie (I)	Industrie de moyenne et forte	13				
	Industrie extractive	14				
	Communautaire de proximité	P1				
	Lieux de culte et de recueillement	P2				
Communautaire (P)	Communautaire institutionnel et administratif local	P3				
	Service d'utilité publique	P4				
	Agriculture de culture	A1				
Agriculture (A)	Agriculture d'élevage	A2				
Forestier (F)	Forestier	F1				
B - USAGES SPÉCIFIQUEMEN	IT EVOLUS / BEDMIS			1		ı
Usages spécifiquement exclus						
Usages spécifiquement permi						
	<u> </u>					
C - NORMES PRESCRITES (bá						
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		ı			
	Avant (m)	min.	6			
Marges	Latérale d'un côté (m)	min.	2			
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	1.5			
	Arrière (m)	min.	6			
	Hauteur (m)	min./ max.	/10			
Bâtiment	Hauteur étage	min./ max.	1/2			
	Largeur	min.	7			
	Superficie (m²)	min.	65			
_	Logement/bâtiment	min./max.				
Densité	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	45			
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25			
D - DISPOSITIONS SPÉCIALES	S					
	PIIA					
	Projet intégré					
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthrop	piques				
	Bâtiment à usage mixte					
E - NOTES						
E AMENDEMENTO						
F - AMENDEMENTS						

Numéro de zone :

Grilles des usages et des normes Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS						
Groupes	Classes					
	Habitation unifamiliale	H1	•			
	Habitation unifamilile	H2	•			
Habitation (H)	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3				
	Habitation multifamiliale	H4				
	Habitation en commun	H5				
	Commerce de service et de détail	C1				
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financie	er C2				
	Commerce relié à l'automobile	C3				
Commerce (C)	Commerce de restauration et d'hébergement	C4				
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6				
	Commerce contraignant	C7				
	Industrie de prestige	I1				
Industrie (I)	Industrie de faible nuisance	12				
muustrie (i)	Industrie de moyenne et forte	13				
	Industrie extractive	14				
	Communautaire de proximité	P1				
Communautaire (P)	Lieux de culte et de recueillement	P2				
Communactaire (i )	Communautaire institutionnel et administratif local	P3				
	Service d'utilité publique	P4				
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1				
Agriculture (A)	Agriculture d'élevage	A2				
Forestier (F)	Forestier	F1				
B - USAGES SPÉCIFIQUEMEN	IT EXCLUS / PERMIS					
Usages spécifiquement exclus	5					
Usages spécifiquement permis	s					
C - NORMES PRESCRITES (bâ	atiment principal)					
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		1			
	Avant (m)	min.	6			
	Latérale d'un côté (m)	min.	2			
Marges	Latérale de l'autre côté (m)	min.	1.5			
	Arrière (m)	min.	6			
	Hauteur (m)	min./ max.	/10			
	Hauteur étage	min./ max.	1/2			
Bâtiment	Largeur	min.	7			
	Superficie (m²)	min.	65			
	Logement/bâtiment	min./max.				
Densité	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	45			
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25			
D - DISPOSITIONS SPÉCIALES				ш	L	
D - DISPOSITIONS SPECIALES	PIIA				T	
	Projet intégré			_		
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthrop	niguos		<del>                                     </del>		
	Bâtiment à usage mixte	nques		+	+	
	Datiment a usage mixte		1			
E - NOTES						
F - AMENDEMENTS						
AMENDEMENTS						

Numéro de zone :

Grilles des usages et des normes Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS							
Groupes	Classes				1	1	T
	Habitation unifamiliale	H1	• (1)				
	Habitation unifamilile	H2	•				
Habitation (H)	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3					
	Habitation multifamiliale	H4					
	Habitation en commun	H5					
	Commerce de service et de détail	C1					
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2					
	Commerce relié à l'automobile	C3					
Commerce (C)	Commerce de restauration et d'hébergement	C4					
	Commerce récréatif	C5					
	Camping et centre touristique	C6					
	Commerce contraignant	C7					
	Industrie de prestige	l1					
	Industrie de faible nuisance	12					
Industrie (I)	Industrie de moyenne et forte	13					
	Industrie extractive	14					
	Communautaire de proximité	P1					
	Lieux de culte et de recueillement	P2					
Communautaire (P)	Communautaire institutionnel et administratif local	P3					
	Service d'utilité publique	P4					
	Agriculture de culture	A1					
Agriculture (A)	Agriculture d'élevage	A2					
Forestier (F)	Forestier	F1					
. ,				I.			
B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCI Usages spécifiquement exclus	LUS / PERMIS						
Usages spécifiquement permis							
C - NORMES PRESCRITES (bâtiment	principal)						
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		- 1				
	Avant (m)	min.	6				
Marges	Latérale d'un côté (m)	min.	2				
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	1.5				
	Arrière (m)	min.	6				
	Hauteur (m)	min./ max.	/10				
Bâtiment	Hauteur étage	min./ max.	1/2				
Battillerit	Largeur	min.	7				
	Superficie (m²)	min.	65				
	Logement/bâtiment	min./max.					
Densité	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	45				
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25				
D - DISPOSITIONS SPÉCIALES							
	PIIA						
	Projet intégré						
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropie	2015	•				
	Bâtiment à usage mixte	4400					
	Datiment a doage mixte			l.			
E - NOTES (1) Norme de contingentement, voir arti	olo F 14.1						
(1) Norme de contingentement, voir arti	CIE 5.14.1						
E AMENDEMENTA							
F - AMENDEMENTS							

Numéro de zone :

Grilles des usages et des normes Règlement de zonage - ANNEXE "B"

F - AMENDEMENTS

A - USAGES AUTORISÉS					
Groupes	Classes				
	Habitation unifamiliale	H1	• (1)		
	Habitation unifamilile	H2	•		
Habitation (H)	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3			
	Habitation multifamiliale	H4			
	Habitation en commun	H5			
	Commerce de service et de détail	C1			
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2			
	Commerce relié à l'automobile	C3			
Commerce (C)	Commerce de restauration et d'hébergement	C4			
	Commerce récréatif	C5			
	Camping et centre touristique	C6			
	Commerce contraignant	C7			
	Industrie de prestige	l1			
In desertain (I)	Industrie de faible nuisance	12			
Industrie (I)	Industrie de moyenne et forte	13			
	Industrie extractive	14			
	Communautaire de proximité	P1			
	Lieux de culte et de recueillement	P2			
Communautaire (P)	Communautaire institutionnel et administratif local	P3			
	Service d'utilité publique	P4			
	Agriculture de culture	A1			
Agriculture (A)	Agriculture d'élevage	A2			
Forestier (F)	Forestier	F1			
B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCI	LIS / PERMIS				
Usages spécifiquement exclus	LIST I LIXING				
Usages spécifiquement permis					
C - NORMES PRESCRITES (bâtiment					
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		J		
	Avant (m)	min.	6(2)		
Marges	Latérale d'un côté (m)	min.	2		
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	0		
	Arrière (m)	min.	6	 	
	Hauteur (m)	min./ max.	/10		
Bâtiment	Hauteur étage	min./ max.	1/2		
	Largeur	min.	7		
	Superficie (m²)	min.	65		
	Logement/bâtiment	min./max.			
Densité	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	45		
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	20		
D - DISPOSITIONS SPÉCIALES					
	PIIA				
	Projet intégré				
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropie	ques	•		
	Bâtiment à usage mixte				
E - NOTES				 	
(1) Norme de contingentement, voir arti	cle 5.14.2				
(2) La marge avant secondaire est de 5					
-					

Numéro de zone :

Grilles des usages et des normes Règlement de zonage - ANNEXE "B"

F - AMENDEMENTS

A - USAGES AUTORISÉS						
Groupes	Classes					
	Habitation unifamiliale	H1	• (1)	• (1)		
	Habitation unifamilile	H2	•	•		
Habitation (H)	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3				
	Habitation multifamiliale	H4				
	Habitation en commun	H5				
	Commerce de service et de détail	C1				
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financie	er C2				
	Commerce relié à l'automobile	C3				
Commerce (C)	Commerce de restauration et d'hébergement	C4				
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6				
	Commerce contraignant	C7				
	Industrie de prestige	I1				
	Industrie de faible nuisance	12				
Industrie (I)	Industrie de moyenne et forte	13				
	Industrie extractive	14				
	Communautaire de proximité	P1				
	Lieux de culte et de recueillement	P2				
Communautaire (P)	Communautaire institutionnel et administratif local	P3				
	Service d'utilité publique	P4				
	Agriculture de culture	A1				
Agriculture (A)	Agriculture d'élevage	A2				
Forestier (F)	Forestier	F1				 
		1 1	1			 
B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT E	XCLUS / PERMIS				Т	
Usages spécifiquement exclus						
Usages spécifiquement permis						
C - NORMES PRESCRITES (bâtim	ent principal)					 
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		ı	J		
	Avant (m)	min.	6	6(2)		
Marges	Latérale d'un côté (m)	min.	2	2		
iviai ges	Latérale de l'autre côté (m)	min.	1.5	0		
	Arrière (m)	min.	6	6		
	Hauteur (m)	min./ max.	/10	/10		
Bâtiment	Hauteur étage	min./ max.	1/2	1/2		
Datiment	Largeur	min.	7	7		
	Superficie (m²)	min.	65	65		
	Logement/bâtiment	min./max.				
Densité	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	45	45		
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25	20		
D - DISPOSITIONS SPÉCIALES						
	PIIA					
	Projet intégré					
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthro	niques	•	•		
	Bâtiment à usage mixte	piques	•			
	Datiment a usage mixte		1			
E - NOTES	antials 5.44.0					 
(1) Norme de contingentement, voir						
(2) La marge de recul avant second	alle est de 5 III.					

Numéro de zone :

Numéro de zone : H-28

310upes	Classes				
	Habitation unifamiliale	H1	• (1)		
	Habitation unifamilile	H2	•		
abitation (H)	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3			
	Habitation multifamiliale	H4			
	Habitation en commun	H5			
	Commerce de service et de détail	C1			
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financie	r C2			
	Commerce relié à l'automobile	C3			
ommerce (C)	Commerce de restauration et d'hébergement	C4			
	Commerce récréatif	C5			
dustrie (I)	Camping et centre touristique	C6			
	Commerce contraignant	C7			
Commerce (C)  Industrie (I)  Communautaire (P)  Agriculture (A)  Forestier (F)  3 - USAGES SPECIFIQUEMENT  Usages spécifiquement exclus  Usages spécifiquement permis  - NORMES PRESCRITES (bâtin	Industrie de prestige	I1			
Commerce (C)  Industrie (I)  Communautaire (P)  Agriculture (A)  Forestier (F)  3 - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXC  Jsages spécifiquement exclus  Jsages spécifiquement permis  C - NORMES PRESCRITES (bâtiment  Mode d'implantation	Industrie de faible nuisance	12			
	Industrie de moyenne et forte	13			
	Industrie extractive	14			
	Communautaire de proximité	P1			
ndustrie (I)  Communautaire (P)  Agriculture (A)  Forestier (F)  B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXC  Jsages spécifiquement exclus  Jsages spécifiquement permis  C - NORMES PRESCRITES (bâtimer Mode d'implantation	Lieux de culte et de recueillement	P2			
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3			
	Service d'utilité publique	P4			
	Agriculture de culture	A1			
Agriculture (A)	Agriculture d'élevage	A2			
orestier (F)	Forestier	F1			
	EVOLUE / PERMIS				
	EXCLUS / PERIVIS				
league enécifiquement exclus					
Jsages spécifiquement permis					
Jsages spécifiquement permis :- NORMES PRESCRITES (bâtin					
Jsages spécifiquement permis :- NORMES PRESCRITES (bâtin	Isolée, Jumelée, Contiguë		J		
Jsages spécifiquement permis :- NORMES PRESCRITES (bâtin	Isolée, Jumelée, Contiguë Avant (m)	min.	J 6(2)		
Commerce (C)  Industrie (I)  Communautaire (P)  Agriculture (A)  Forestier (F)  B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT E Usages spécifiquement exclus Usages spécifiquement permis C - NORMES PRESCRITES (bâtim Mode d'implantation  Marges  Bâtiment	Isolée, Jumelée, Contiguë Avant (m) Latérale d'un côté (m)	min.	6(2)		
Jsages spécifiquement permis - NORMES PRESCRITES (bâtin Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë Avant (m) Latérale d'un côté (m) Latérale de l'autre côté (m)		6(2) 2 0		
Communautaire (P)  Agriculture (A)  Forestier (F)  B - USAGES SPECIFIQUEMENT E Usages spécifiquement exclus Usages spécifiquement permis  C - NORMES PRESCRITES (bâtin Mode d'implantation  Marges  Bâtiment  Densité	Isolée, Jumelée, Contiguë Avant (m) Latérale d'un côté (m)	min.	6(2)		
Usages spécifiquement exclus Usages spécifiquement permis	Isolée, Jumelée, Contiguë Avant (m) Latérale d'un côté (m) Latérale de l'autre côté (m)	min. min.	6(2) 2 0		
	Isolée, Jumelée, Contiguë Avant (m) Latérale d'un côté (m) Latérale de l'autre côté (m) Arrière (m)	min. min. min.	6(2) 2 0 6		
Jsages spécifiquement permis - NORMES PRESCRITES (bâtin Mode d'implantation Marges	Isolée, Jumelée, Contiguë Avant (m) Latérale d'un côté (m) Latérale de l'autre côté (m) Arrière (m) Hauteur (m)	min. min. min. min./ max.	6(2) 2 0 6 /10		
Jsages spécifiquement permis - NORMES PRESCRITES (bâtin Mode d'implantation Marges	Isolée, Jumelée, Contiguë Avant (m) Latérale d'un côté (m) Latérale de l'autre côté (m) Arrière (m) Hauteur (m) Hauteur étage	min. min. min. min./ max. min./ max.	6(2) 2 0 6 /10 1/2		
Jsages spécifiquement permis - NORMES PRESCRITES (bâtin Mode d'implantation Marges	Isolée, Jumelée, Contiguë  Avant (m)  Latérale d'un côté (m)  Latérale de l'autre côté (m)  Arrière (m)  Hauteur (m)  Hauteur étage  Largeur	min. min. min./ max. min./ max. min./ max.	6(2) 2 0 6 /10 1/2 7		
Sages spécifiquement permis - NORMES PRESCRITES (bâtin Mode d'implantation Marges	Isolée, Jumelée, Contiguë  Avant (m)  Latérale d'un côté (m)  Latérale de l'autre côté (m)  Arrière (m)  Hauteur (m)  Hauteur étage  Largeur  Superficie (m²)	min. min. min./ max. min./ max. min./ max. min.	6(2) 2 0 6 /10 1/2 7		
sages spécifiquement permis  - NORMES PRESCRITES (bâtin lode d'implantation larges	Isolée, Jumelée, Contiguë  Avant (m)  Latérale d'un côté (m)  Latérale de l'autre côté (m)  Arrière (m)  Hauteur (m)  Hauteur étage  Largeur  Superficie (m²)  Logement/bâtiment	min. min. min./ max. min./ max. min./ max. min. min. min. min.	6(2) 2 0 6 /10 1/2 7 65		
sages spécifiquement permis NORMES PRESCRITES (bâtin dode d'implantation larges Sâtiment	Isolée, Jumelée, Contiguë  Avant (m)  Latérale d'un côté (m)  Latérale de l'autre côté (m)  Arrière (m)  Hauteur (m)  Hauteur étage  Largeur  Superficie (m²)  Logement/bâtiment  Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	min. min. min./ max. min./ max. min./ max. min. min. min. min. min. max.	6(2) 2 0 6 /10 1/2 7 65		
sages spécifiquement permis  - NORMES PRESCRITES (bâtin lode d'implantation larges	Isolée, Jumelée, Contiguë  Avant (m)  Latérale d'un côté (m)  Latérale de l'autre côté (m)  Arrière (m)  Hauteur (m)  Hauteur étage  Largeur  Superficie (m²)  Logement/bâtiment  Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)  Taux de verdissement du terrain (%)	min. min. min./ max. min./ max. min./ max. min. min. min. min. min. max.	6(2) 2 0 6 /10 1/2 7 65		
sages spécifiquement permis NORMES PRESCRITES (bâtin dode d'implantation larges Sâtiment	Isolée, Jumelée, Contiguë  Avant (m)  Latérale d'un côté (m)  Latérale de l'autre côté (m)  Arrière (m)  Hauteur (m)  Hauteur étage  Largeur  Superficie (m²)  Logement/bâtiment  Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)  Taux de verdissement du terrain (%)	min. min. min./ max. min./ max. min./ max. min. min. min. min. min. max.	6(2) 2 0 6 /10 1/2 7 65		
sages spécifiquement permis  - NORMES PRESCRITES (bâtin lode d'implantation larges âtiment	Isolée, Jumelée, Contiguë  Avant (m)  Latérale d'un côté (m)  Latérale de l'autre côté (m)  Arrière (m)  Hauteur (m)  Hauteur étage  Largeur  Superficie (m²)  Logement/bâtiment  Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)  Taux de verdissement du terrain (%)  PIIA  Projet intégré	min. min. min./ max. min./ max. min./ min. min. min. min. min. min./max. max. min.	6(2) 2 0 6 /10 1/2 7 65 45 20		
sages spécifiquement permis  - NORMES PRESCRITES (bâtin lode d'implantation larges	Isolée, Jumelée, Contiguë  Avant (m)  Latérale d'un côté (m)  Latérale de l'autre côté (m)  Arrière (m)  Hauteur (m)  Hauteur étage  Largeur  Superficie (m²)  Logement/bâtiment  Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)  Taux de verdissement du terrain (%)  PIIA  Projet intégré  CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthrop	min. min. min./ max. min./ max. min./ min. min. min. min. min. min./max. max. min.	6(2) 2 0 6 /10 1/2 7 65		
Jages spécifiquement permis - NORMES PRESCRITES (bâtin Mode d'implantation  Marges  Bâtiment	Isolée, Jumelée, Contiguë  Avant (m)  Latérale d'un côté (m)  Latérale de l'autre côté (m)  Arrière (m)  Hauteur (m)  Hauteur étage  Largeur  Superficie (m²)  Logement/bâtiment  Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)  Taux de verdissement du terrain (%)  PIIA  Projet intégré	min. min. min./ max. min./ max. min./ min. min. min. min. min. min./max. max. min.	6(2) 2 0 6 /10 1/2 7 65 45 20		

Grilles des usages et des normes Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS							
Groupes	Classes						
	Habitation unifamiliale	H1					
	Habitation unifamilile	H2					
Habitation (H)	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3					
	Habitation multifamiliale	H4	•				
	Habitation en commun	H5					
	Commerce de service et de détail	C1					
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financie	r C2					
	Commerce relié à l'automobile	C3					
Commerce (C)	Commerce de restauration et d'hébergement	C4					
	Commerce récréatif	C5					
	Camping et centre touristique	C6					
	Commerce contraignant	C7					
	Industrie de prestige	I1					
In decadate (I)	Industrie de faible nuisance	12					
Industrie (I)	Industrie de moyenne et forte	13					
	Industrie extractive	14					
	Communautaire de proximité	P1		•			
Communication (D)	Lieux de culte et de recueillement	P2					
Communautaire (P)	Communautaire institutionnel et administratif local	P3		•			
	Service d'utilité publique	P4					
A : 1/ (A)	Agriculture de culture	A1					
Agriculture (A)	Agriculture d'élevage	A2					
Forestier (F)	Forestier	F1					
B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXC	LUS / PERMIS						
Usages spécifiquement exclus							
Usages spécifiquement permis							
						I	ł.
C - NORMES PRESCRITES (bâtiment							
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		10	10			
	Avant (m)	min.		3			
Marges	Latérale d'un côté (m)	min.	4	3			
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	4				
	Arrière (m)	min.	7	7			
	Hauteur (m)	min./ max.	/15	/18			
Bâtiment	Hauteur étage	min./ max.					
	Largeur	min.	7				
	Superficie (m²)	min.	56				
Densité	Logement/bâtiment Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	min./max.	/4				
Densite	Taux de verdissement du terrain (%)	max.	40 25				
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25				
D - DISPOSITIONS SPÉCIALES				1	1	1	
	PIIA		•				
	Projet intégré		•				
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthrop	iques	•	•			
	Bâtiment à usage mixte			ļ			
E - NOTES							
F - AMENDEMENTS							

Numéro de zone :

Grilles des usages et des normes Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS						
Groupes	Classes					
	Habitation unifamiliale	H1				
	Habitation unifamilile	H2				
Habitation (H)	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3				
	Habitation multifamiliale	H4	•			
	Habitation en commun	H5				
	Commerce de service et de détail	C1				
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financie	er C2				
	Commerce relié à l'automobile	C3				
Commerce (C)	Commerce de restauration et d'hébergement	C4				
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6				
	Commerce contraignant	C7				
	Industrie de prestige	I1				
Industria (I)	Industrie de faible nuisance	12				
illuustile (i)	Industrie de moyenne et forte	13				
	Industrie extractive	14				
	Communautaire de proximité	P1		•		
Communautaire (P)	Lieux de culte et de recueillement	P2				
Communication (17)	Communautaire institutionnel et administratif local	P3		•		
	Service d'utilité publique	P4				
odustrie (I)  Communautaire (P)  Griculture (A)  Orestier (F)  - USAGES SPECIFIQUEMENT EX  sages spécifiquement exclus	Agriculture de culture	A1				
riginouncino (riy	Agriculture d'élevage	A2				
Forestier (F)	Forestier	F1				
B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EX	CLUS / PERMIS					
Usages spécifiquement exclus						
Usages spécifiquement permis						
C - NORMES PRESCRITES (bâtime	nt principal)					
	Isolée, Jumelée, Contiguë		ı	1		
	Avant (m)	min.	10	10		
	Latérale d'un côté (m)	min.	4	3		
Marges	Latérale de l'autre côté (m)	min.	4	3		
	Arrière (m)	min.	7	7		
	Hauteur (m)	min./ max.	/15	/15		
Doct.	Hauteur étage	min./ max.				
Bâtiment	Largeur	min.				
	Superficie (m²)	min.				
	Logement/bâtiment	min./max.	/4			
Densité	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	40			
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25			
D - DISPOSITIONS SPÉCIALES						
	PIIA					
	Projet intégré					
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthrop	piques				
	Bâtiment à usage mixte					
E - NOTES	5			ı		
E-NOTES						
F - AMENDEMENTS				·		

Numéro de zone :

Grilles des usages et des normes Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS Groupes	Classes					
·	Habitation unifamiliale	H1	•			
	Habitation unifamilile	H2	•			
Habitation (H)	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3	•			
mmerce (C) ustrie (I) mmunautaire (P)	Habitation multifamiliale	H4		•		
	Habitation en commun	H5				
	Commerce de service et de détail					
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financie					
	Commerce relié à l'automobile					
Commerce (C)	Commerce de restauration et d'hébergement					
	Commerce récréatif					
	Camping et centre touristique					
	Commerce contraignant					
	Industrie de prestige					
commerce (C)  communautaire (P)  communautaire (P)  communautaire (A)  corestier (F)  corestier (F)  corestier (F)  corestier (Seages Specifiquement exclus  corestier (Seages specifiquement permis  corestier (P)  cor	Industrie de faible nuisance					
	Industrie de moyenne et forte					
	Industrie extractive					
	Communautaire de proximité					
	Lieux de culte et de recueillement					
Communautaire (P)	Communautaire institutionnel et administratif local					
	Service d'utilité publique					
	Agriculture de culture					
Agriculture (A)	Agriculture d'élevage					
Forestier (F)	Forestier					
• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •			1			
	EXCLUS / PERMIS					
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		ı	I		
	Avant (m)	min.				
Marges	Latérale d'un côté (m)	min.				
C	Latérale de l'autre côté (m)	min.				
	Arrière (m)	H2 H3 H4 H4 H5 C1 ncier C2 C3 C4 C5 C6 C7 I1 I2 I3 I4 P1 P2 A1 P2 A1 A2 F1  min. 6.1 6.1 min. 2 4				
	Hauteur (m)		/10	/10		
commerce (C)  communautaire (P)  communautaire (P)  communautaire (A)  corestier (F)  corestier	Hauteur étage	min./ max.				
	Largeur	min.	7	7		
	Superficie (m²)	min.	56			
	,	H2 H3 H3 H4 H4 H5 C1 C1 C1 C3 ement C4 C5 C6 C7 I1 I1 I2 I3 I3 I4 P1 P2 Stratif local P3 P4 A1 A2 F1  min. A2 F1  min. C1 C1 C1 C1 C3 C3 C4 C5 C6 C6 C7				
	Logement/bâtiment			4/6		
Densité	Logement/bâtiment Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	min./max.				
Densité	Logement/bâtiment	min./max. max.		35		
	Logement/bâtiment Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	min./max. max.		35		
	Logement/bâtiment Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	min./max. max.		35		
	Logement/bâtiment Coefficient d'emprise au sol (CES) (%) Taux de verdissement du terrain (%)	min./max. max.		35		
	Logement/bâtiment Coefficient d'emprise au sol (CES) (%) Taux de verdissement du terrain (%) PIIA	min./max. max. min.		35		
	Logement/bâtiment Coefficient d'emprise au sol (CES) (%) Taux de verdissement du terrain (%)  PIIA Projet intégré	min./max. max. min.		35		
D - DISPOSITIONS SPÉCIALES	Logement/bâtiment Coefficient d'emprise au sol (CES) (%) Taux de verdissement du terrain (%)  PIIA Projet intégré CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthrop	min./max. max. min.		35		
D - DISPOSITIONS SPÉCIALES	Logement/bâtiment Coefficient d'emprise au sol (CES) (%) Taux de verdissement du terrain (%)  PIIA Projet intégré CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthrop	min./max. max. min.		35		
Densité  D - DISPOSITIONS SPÉCIALES  E - NOTES	Logement/bâtiment Coefficient d'emprise au sol (CES) (%) Taux de verdissement du terrain (%)  PIIA Projet intégré CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthrop	min./max. max. min.		35		
D - DISPOSITIONS SPÉCIALES	Logement/bâtiment Coefficient d'emprise au sol (CES) (%) Taux de verdissement du terrain (%)  PIIA Projet intégré CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthrop	min./max. max. min.		35		
D - DISPOSITIONS SPÉCIALES E - NOTES	Logement/bâtiment Coefficient d'emprise au sol (CES) (%) Taux de verdissement du terrain (%)  PIIA Projet intégré CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthrop	min./max. max. min.		35		
D - DISPOSITIONS SPÉCIALES	Logement/bâtiment Coefficient d'emprise au sol (CES) (%) Taux de verdissement du terrain (%)  PIIA Projet intégré CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthrop	min./max. max. min.		35		

Numéro de zone :

Grilles des usages et des normes Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS							
Groupes	Classes						
	Habitation unifamiliale	H1	•				
	Habitation unifamilile	H2	•				
Habitation (H)	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3	•				
	Habitation multifamiliale	H4		•			
	Habitation en commun	H5					
	Commerce de service et de détail	C1					
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financie	r C2					
	Commerce relié à l'automobile	C3					
Commerce (C)	Commerce de restauration et d'hébergement	C4					
	Commerce récréatif	C5					
	Camping et centre touristique	C6					
	Commerce contraignant	C7					
	Industrie de prestige	I1					
		I2					
Industrie (I)		13					
					•		
	•						
Communautaire (P)	Communautaire institutionnel et administratif local				•		
	Service d'utilité publique						
Communautaire (P)  Agriculture (A)							
Forestier (F)							
. ,							
	LUS / PERMIS						
Usages specifiquement permis							
C - NORMES PRESCRITES (bâtiment						-	•
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		ı	I	I		
	Avant (m)	min.	6.1	6.1	6.1		
Marges	Latérale d'un côté (m)	min.	2	2	2		
a. 900	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3	3	3		
	Arrière (m)	min.	7.6	7.6	7.6		
	Hauteur (m)	min./ max.	/10	/10	/15		
Bâtiment	Habitation unifamiliale						
Batiment	Largeur	min.	7	7			
	Superficie (m²)	min.	56	56			
	Logement/bâtiment	min./max.		4/6			
Densité	Commerce de service et de detail   High   High						
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25	20			
D - DISPOSITIONS SPÉCIALES							
	PIIA						
		iaues					
	·	iques					
	Batiment a asage mixte						
	Fermette	· ·					
	Fermette		•				
E - NOTES	Fermette		•				
E - NOTES	Fermette						
E - NOTES	Fermette		•				
E - NOTES	Fermette		•				
E - NOTES  F - AMENDEMENTS	Fermette		•			•	

Numéro de zone :

Grilles des usages et des normes Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS Groupes	Classes					
	Habitation unifamiliale	H1				
	Habitation unifamilile	H2				
Habitation (H)	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3	•			
, ,	Habitation multifamiliale	H4		•		
	Habitation en commun	H5				
	Commerce de service et de détail	C1				
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financie					
	Commerce relié à l'automobile	C3				
Commerce (C)	Commerce de restauration et d'hébergement	C4				
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6				
	Commerce contraignant	C7				
	Industrie de prestige	I1				
	Industrie de faible nuisance	I2				
Industrie (I)	Industrie de moyenne et forte	13				
dustrie (I)	Industrie extractive	14				
	Communautaire de proximité	P1				
Communicateire (D)	Lieux de culte et de recueillement	P2				
ommunautaire (P)	Communautaire institutionnel et administratif local	P3				
	Service d'utilité publique	P4				
A	Agriculture de culture	A1				
Agriculture (A)	Agriculture d'élevage	A2				
Forestier (F)	Forestier	F1				
B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCI	US / PERMIS					
Usages spécifiquement exclus						
Usages spécifiquement permis						
C - NORMES PRESCRITES (bâtiment	principal)					
ivioge grimpiantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I	l I		
wode d'impiantation	Isolée, Jumelée, Contiguë Avant (m)	min.	7.6	7.6		
·		min. min.	•	_ '		
	Avant (m)		7.6	7.6		
·	Avant (m) Latérale d'un côté (m)	min.	7.6	7.6		
·	Avant (m) Latérale d'un côté (m) Latérale de l'autre côté (m)	min. min.	7.6 2 3	7.6 4 4		
Marges	Avant (m) Latérale d'un côté (m) Latérale de l'autre côté (m) Arrière (m)	min. min. min.	7.6 2 3 7.6	7.6 4 4 9.1		
Marges	Avant (m) Latérale d'un côté (m) Latérale de l'autre côté (m) Arrière (m) Hauteur (m)	min. min. min. min./ max.	7.6 2 3 7.6	7.6 4 4 9.1		
Marges	Avant (m) Latérale d'un côté (m) Latérale de l'autre côté (m) Arrière (m) Hauteur (m) Hauteur étage	min. min. min. min./ max. min./ max.	7.6 2 3 7.6 /10	7.6 4 4 9.1 /10		
Marges	Avant (m) Latérale d'un côté (m) Latérale de l'autre côté (m) Arrière (m) Hauteur (m) Hauteur étage Largeur	min. min. min./ max. min./ max. min./ max.	7.6 2 3 7.6 /10	7.6 4 4 9.1 /10		
Marges Bâtiment	Avant (m) Latérale d'un côté (m) Latérale de l'autre côté (m) Arrière (m) Hauteur (m) Hauteur étage Largeur Superficie (m²)	min. min. min./ max. min./ max. min./ max. min.	7.6 2 3 7.6 /10	7.6 4 4 9.1 /10		
Marges Bâtiment	Avant (m) Latérale d'un côté (m) Latérale de l'autre côté (m) Arrière (m) Hauteur (m) Hauteur étage Largeur Superficie (m²) Logement/bâtiment	min. min. min./ max. min./ max. min./ max. min. min. min. min.	7.6 2 3 7.6 /10 7 56 2/3	7.6 4 4 9.1 /10 7 56		
Marges  Bâtiment  Densité	Avant (m)  Latérale d'un côté (m)  Latérale de l'autre côté (m)  Arrière (m)  Hauteur (m)  Hauteur étage  Largeur  Superficie (m²)  Logement/bâtiment  Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	min. min. min./ max. min./ max. min./ max. min. min. min. min. min. min./max. max.	7.6 2 3 7.6 /10 7 56 2/3 35	7.6 4 9.1 /10 7 56 4 35		
Marges  Bâtiment  Densité	Avant (m)  Latérale d'un côté (m)  Latérale de l'autre côté (m)  Arrière (m)  Hauteur (m)  Hauteur étage  Largeur  Superficie (m²)  Logement/bâtiment  Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	min. min. min./ max. min./ max. min./ max. min. min. min. min. min. min./max. max.	7.6 2 3 7.6 /10 7 56 2/3 35	7.6 4 9.1 /10 7 56 4 35		
Marges  Bâtiment  Densité	Avant (m)  Latérale d'un côté (m)  Latérale de l'autre côté (m)  Arrière (m)  Hauteur (m)  Hauteur étage  Largeur  Superficie (m²)  Logement/bâtiment  Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)  Taux de verdissement du terrain (%)	min. min. min./ max. min./ max. min./ max. min. min. min. min. min. min./max. max.	7.6 2 3 7.6 /10 7 56 2/3 35	7.6 4 9.1 /10 7 56 4 35		
Marges  Bâtiment  Densité	Avant (m)  Latérale d'un côté (m)  Latérale de l'autre côté (m)  Arrière (m)  Hauteur (m)  Hauteur étage  Largeur  Superficie (m²)  Logement/bâtiment  Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)  Taux de verdissement du terrain (%)	min. min. min./ max. min./ max. min./ max. min. min. min. min. min./max. max. min.	7.6 2 3 7.6 /10 7 56 2/3 35	7.6 4 9.1 /10 7 56 4 35		
Marges  Bâtiment  Densité	Avant (m)  Latérale d'un côté (m)  Latérale de l'autre côté (m)  Arrière (m)  Hauteur (m)  Hauteur étage  Largeur  Superficie (m²)  Logement/bâtiment  Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)  Taux de verdissement du terrain (%)  PIIA  Projet intégré  CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthrop	min. min. min./ max. min./ max. min./ max. min. min. min. min. min./max. max. min.	7.6 2 3 7.6 /10 7 56 2/3 35	7.6 4 9.1 /10 7 56 4 35		
Mode d'implantation  Marges  Bâtiment  Densité  D - DISPOSITIONS SPÉCIALES	Avant (m)  Latérale d'un côté (m)  Latérale de l'autre côté (m)  Arrière (m)  Hauteur (m)  Hauteur étage  Largeur  Superficie (m²)  Logement/bâtiment  Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)  Taux de verdissement du terrain (%)	min. min. min./ max. min./ max. min./ max. min. min. min. min. min./max. max. min.	7.6 2 3 7.6 /10 7 56 2/3 35	7.6 4 9.1 /10 7 56 4 35		
Marges  Bâtiment  Densité  D - DISPOSITIONS SPÉCIALES	Avant (m)  Latérale d'un côté (m)  Latérale de l'autre côté (m)  Arrière (m)  Hauteur (m)  Hauteur étage  Largeur  Superficie (m²)  Logement/bâtiment  Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)  Taux de verdissement du terrain (%)  PIIA  Projet intégré  CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthrop  Bâtiment à usage mixte	min. min. min./ max. min./ max. min./ max. min. min. min. min. min./max. max. min.	7.6 2 3 7.6 /10 7 56 2/3 35	7.6 4 9.1 /10 7 56 4 35		
Marges  Bâtiment  Densité  D - DISPOSITIONS SPÉCIALES	Avant (m)  Latérale d'un côté (m)  Latérale de l'autre côté (m)  Arrière (m)  Hauteur (m)  Hauteur étage  Largeur  Superficie (m²)  Logement/bâtiment  Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)  Taux de verdissement du terrain (%)  PIIA  Projet intégré  CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthrop  Bâtiment à usage mixte	min. min. min./ max. min./ max. min./ max. min. min. min. min. min./max. max. min.	7.6 2 3 7.6 /10 7 56 2/3 35	7.6 4 9.1 /10 7 56 4 35		
Marges  Bâtiment  Densité	Avant (m)  Latérale d'un côté (m)  Latérale de l'autre côté (m)  Arrière (m)  Hauteur (m)  Hauteur étage  Largeur  Superficie (m²)  Logement/bâtiment  Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)  Taux de verdissement du terrain (%)  PIIA  Projet intégré  CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthrop  Bâtiment à usage mixte	min. min. min./ max. min./ max. min./ max. min. min. min. min. min./max. max. min.	7.6 2 3 7.6 /10 7 56 2/3 35	7.6 4 9.1 /10 7 56 4 35		

Numéro de zone :

Grilles des usages et des normes Règlement de zonage - ANNEXE "B"

F - AMENDEMENTS

A - USAGES AUTORISÉS Groupes	Classes					
Groupes	Habitation unifamiliale	H1	•	•		
	Habitation unifamilile	H2		_		
Habitation (H)	Habitation bifamiliale et trifamiliale		• (1)	• (1)		
nabitation (n)	Habitation biramiliale et triramiliale Habitation multifamiliale	H3	•(1)	●(1)		
		H4				
	Habitation en commun	H5				
	Commerce de service et de détail	C1				
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier					
(0)	Commerce relié à l'automobile	C3				
Commerce (C)	Commerce de restauration et d'hébergement	C4				
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6				
_	Commerce contraignant	C7				
	Industrie de prestige	I1				
Industrie (I)	Industrie de faible nuisance	I2				
	Industrie de moyenne et forte	13				
	Industrie extractive	14				
	Communautaire de proximité	P1				
Communautaire (P)	Lieux de culte et de recueillement	P2				
Communautaire (F )	Communautaire institutionnel et administratif local	P3				
	Service d'utilité publique	P4				
Agriculturo (A)	Agriculture de culture	A1				
Agriculture (A)	Agriculture d'élevage	A2				
Forestier (F)	Forestier	F1				
	OLUC / REDMIC					
B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EX	CLUS / PERMIS				 	
B - USAGES SPECIFIQUEMENT EX Usages spécifiquement exclus	CLUS / PERMIS					
	CLUS / PERWIS					
Usages spécifiquement exclus Usages spécifiquement permis			_			
Usages spécifiquement exclus			ı	J		
Usages spécifiquement exclus Usages spécifiquement permis C - NORMES PRESCRITES (bâtime	nt principal)	min.	I 7.6	J 7.6		
Usages spécifiquement exclus Usages spécifiquement permis C - NORMES PRESCRITES (bâtiment Mode d'implantation	nt principal) Isolée, Jumelée, Contiguë	min. min.	1 7.6 2			
Usages spécifiquement exclus Usages spécifiquement permis C - NORMES PRESCRITES (bâtime	nt principal) Isolée, Jumelée, Contiguë Avant (m)			7.6		
Usages spécifiquement exclus Usages spécifiquement permis C - NORMES PRESCRITES (bâtiment Mode d'implantation	nt principal) Isolée, Jumelée, Contiguë Avant (m) Latérale d'un côté (m)	min.	2	7.6		
Usages spécifiquement exclus Usages spécifiquement permis C - NORMES PRESCRITES (bâtiment Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë Avant (m) Latérale d'un côté (m) Latérale de l'autre côté (m)	min. min.	3	7.6 0 4.57		
Usages spécifiquement exclus Usages spécifiquement permis C - NORMES PRESCRITES (bâtiment Mode d'implantation  Marges	Isolée, Jumelée, Contiguë Avant (m) Latérale d'un côté (m) Latérale de l'autre côté (m) Arrière (m) Hauteur (m)	min. min. min.	2 3 7.6	7.6 0 4.57 7.6		
Usages spécifiquement exclus Usages spécifiquement permis C - NORMES PRESCRITES (bâtiment Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë Avant (m) Latérale d'un côté (m) Latérale de l'autre côté (m) Arrière (m) Hauteur (m) Hauteur étage	min. min. min. min./ max. min./ max.	2 3 7.6 /10	7.6 0 4.57 7.6		
Usages spécifiquement exclus Usages spécifiquement permis C - NORMES PRESCRITES (bâtiment Mode d'implantation  Marges	Isolée, Jumelée, Contiguë Avant (m) Latérale d'un côté (m) Latérale de l'autre côté (m) Arrière (m) Hauteur (m) Hauteur étage Largeur	min. min. min. min./ max.	2 3 7.6	7.6 0 4.57 7.6 /10		
Usages spécifiquement exclus Usages spécifiquement permis C - NORMES PRESCRITES (bâtiment Mode d'implantation  Marges	Isolée, Jumelée, Contiguë Avant (m) Latérale d'un côté (m) Latérale de l'autre côté (m) Arrière (m) Hauteur (m) Hauteur étage	min. min. min. min./ max. min./ max. min./ max.	2 3 7.6 /10	7.6 0 4.57 7.6 /10		
Usages spécifiquement exclus Usages spécifiquement permis C - NORMES PRESCRITES (bâtiment Mode d'implantation  Marges  Bâtiment	Isolée, Jumelée, Contiguë Avant (m) Latérale d'un côté (m) Latérale de l'autre côté (m) Arrière (m) Hauteur (m) Hauteur étage Largeur Superficie (m²) Logement/bâtiment	min. min. min. min./ max. min./ max. min./ max. min. min. min. min./max.	2 3 7.6 /10 7 56 1/2	7.6 0 4.57 7.6 /10 7 56 1/2		
Usages spécifiquement exclus Usages spécifiquement permis C - NORMES PRESCRITES (bâtiment Mode d'implantation  Marges	Isolée, Jumelée, Contiguë Avant (m) Latérale d'un côté (m) Latérale de l'autre côté (m) Arrière (m) Hauteur (m) Hauteur étage Largeur Superficie (m²) Logement/bâtiment Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	min. min. min. min./ max. min./ max. min. min. min. min. min. max. max.	2 3 7.6 /10 7 56	7.6 0 4.57 7.6 /10		
Usages spécifiquement exclus Usages spécifiquement permis C - NORMES PRESCRITES (bâtimer Mode d'implantation  Marges  Bâtiment  Densité	Isolée, Jumelée, Contiguë Avant (m) Latérale d'un côté (m) Latérale de l'autre côté (m) Arrière (m) Hauteur (m) Hauteur étage Largeur Superficie (m²) Logement/bâtiment	min. min. min. min./ max. min./ max. min./ max. min. min. min. min./max.	2 3 7.6 /10 7 56 1/2 35	7.6 0 4.57 7.6 /10 7 56 1/2 35		
Usages spécifiquement exclus Usages spécifiquement permis C - NORMES PRESCRITES (bâtiment Mode d'implantation  Marges  Bâtiment	Isolée, Jumelée, Contiguë Avant (m) Latérale d'un côté (m) Latérale de l'autre côté (m) Arrière (m) Hauteur (m) Hauteur étage Largeur Superficie (m²) Logement/bâtiment Coefficient d'emprise au sol (CES) (%) Taux de verdissement du terrain (%)	min. min. min. min./ max. min./ max. min. min. min. min. min. max. max.	2 3 7.6 /10 7 56 1/2 35	7.6 0 4.57 7.6 /10 7 56 1/2 35		
Usages spécifiquement exclus Usages spécifiquement permis C - NORMES PRESCRITES (bâtimer Mode d'implantation  Marges  Bâtiment  Densité	Isolée, Jumelée, Contiguë Avant (m) Latérale d'un côté (m) Latérale de l'autre côté (m) Arrière (m) Hauteur (m) Hauteur étage Largeur Superficie (m²) Logement/bâtiment Coefficient d'emprise au sol (CES) (%) Taux de verdissement du terrain (%)	min. min. min. min./ max. min./ max. min. min. min. min. min. max. max.	2 3 7.6 /10 7 56 1/2 35	7.6 0 4.57 7.6 /10 7 56 1/2 35		
Usages spécifiquement exclus Usages spécifiquement permis C - NORMES PRESCRITES (bâtimer Mode d'implantation  Marges  Bâtiment  Densité	Isolée, Jumelée, Contiguë Avant (m) Latérale d'un côté (m) Latérale de l'autre côté (m) Arrière (m) Hauteur (m) Hauteur étage Largeur Superficie (m²) Logement/bâtiment Coefficient d'emprise au sol (CES) (%) Taux de verdissement du terrain (%)  PIIA Projet intégré	min. min. min./ max. min./ max. min./ min. min. min. min. min. min. min./max. max. min.	2 3 7.6 /10 7 56 1/2 35	7.6 0 4.57 7.6 /10 7 56 1/2 35		
Usages spécifiquement exclus Usages spécifiquement permis C - NORMES PRESCRITES (bâtimer Mode d'implantation  Marges  Bâtiment  Densité	Isolée, Jumelée, Contiguë Avant (m) Latérale d'un côté (m) Latérale de l'autre côté (m) Arrière (m) Hauteur (m) Hauteur étage Largeur Superficie (m²) Logement/bâtiment Coefficient d'emprise au sol (CES) (%) Taux de verdissement du terrain (%)  PIIA Projet intégré CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropi	min. min. min./ max. min./ max. min./ min. min. min. min. min. min. min./max. max. min.	2 3 7.6 /10 7 56 1/2 35	7.6 0 4.57 7.6 /10 7 56 1/2 35		
Usages spécifiquement exclus Usages spécifiquement permis C - NORMES PRESCRITES (bâtiment Mode d'implantation  Marges  Bâtiment  Densité  D - DISPOSITIONS SPÉCIALES	Isolée, Jumelée, Contiguë Avant (m) Latérale d'un côté (m) Latérale de l'autre côté (m) Arrière (m) Hauteur (m) Hauteur étage Largeur Superficie (m²) Logement/bâtiment Coefficient d'emprise au sol (CES) (%) Taux de verdissement du terrain (%)  PIIA Projet intégré	min. min. min./ max. min./ max. min./ min. min. min. min. min. min. min./max. max. min.	2 3 7.6 /10 7 56 1/2 35	7.6 0 4.57 7.6 /10 7 56 1/2 35		
Usages spécifiquement exclus Usages spécifiquement permis C - NORMES PRESCRITES (bâtiment Mode d'implantation  Marges  Bâtiment  Densité  D - DISPOSITIONS SPÉCIALES	Isolée, Jumelée, Contiguë Avant (m) Latérale d'un côté (m) Latérale de l'autre côté (m) Arrière (m) Hauteur (m) Hauteur étage Largeur Superficie (m²) Logement/bâtiment Coefficient d'emprise au sol (CES) (%) Taux de verdissement du terrain (%)  PIIA Projet intégré CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropi	min. min. min./ max. min./ max. min./ max. min. min. min. min. min./max. max. min.	2 3 7.6 /10 7 56 1/2 35 25	7.6 0 4.57 7.6 /10 7 56 1/2 35 20		

Numéro de zone :

Grilles des usages et des normes Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS						
Groupes	Classes					
	Habitation unifamiliale	H1				
	Habitation unifamilile	H2				
Habitation (H)	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3				
	Habitation multifamiliale	H4	•			
	Habitation en commun	H5				
	Commerce de service et de détail	C1				
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financie	er C2				
	Commerce relié à l'automobile	C3				
Commerce (C)	Commerce de restauration et d'hébergement	C4				
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6				
	Commerce contraignant	C7				
	Industrie de prestige	I1				
	Industrie de faible nuisance	12				
Industrie (I)	Industrie de moyenne et forte	13				
	Industrie extractive	14				
	Communautaire de proximité	P1				
• • • •	Lieux de culte et de recueillement	P2				
Communautaire (P)	Communautaire institutionnel et administratif local	P3				
	Service d'utilité publique	P4				
	Agriculture de culture	A1				
Agriculture (A)	Agriculture d'élevage	A2				
Forestier (F)	Forestier	F1				
B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT						
Usages spécifiquement exclus	EXCLUS / FERWIS					
Usages spécifiquement permis						
C - NORMES PRESCRITES (bât				1		
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I			
	Avant (m)	min.	6			
Marges	Latérale d'un côté (m)	min.	4			
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	4			
	Arrière (m)	min.	14			
	Hauteur (m)	min./ max.	/12			
Bâtiment	Hauteur étage	min./ max.	1/3			
	Largeur	min.	7			
	Superficie (m²)	min.	65			
	Logement/bâtiment	min./max.	6/12			
Densité	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	35			
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	20			
D - DISPOSITIONS SPÉCIALES						
	PIIA		•			
	Projet intégré		•			
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthrop	piques	•			
	Bâtiment à usage mixte					
E - NOTES						
- 110120						
F - AMENDEMENTS					 	
<del></del>						

Numéro de zone :

Grilles des usages et des normes Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS Groupes	Classes					
	Habitation unifamiliale	H1	•			
	Habitation unifamilile	H2	•			
Habitation (H)	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3				
	Habitation multifamiliale	H4				
	Habitation en commun	H5				
	Commerce de service et de détail	C1				
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financie	er C2				
	Commerce relié à l'automobile	C3				
Commerce (C)	Commerce de restauration et d'hébergement	C4				
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6				
	Commerce contraignant	C7				
	Industrie de prestige	I1				
	Industrie de faible nuisance	I2				
ndustrie (I)	Industrie de moyenne et forte	13				
	Industrie extractive	14				
	Communautaire de proximité	P1				
	Lieux de culte et de recueillement	P2				
Communautaire (P)	Communautaire institutionnel et administratif local	P3				
	Service d'utilité publique	P4				
	Agriculture de culture	A1				
Agriculture (A)	Agriculture d'élevage	A2				
Forestier (F)	Forestier	F1				
B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT	EYCLUS / PERMIS					
Usages spécifiquement exclus	EXCEOS/ FERMIS					
Usages spécifiquement permis						
			1			
C - NORMES PRESCRITES (bâti				ı		
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		<u> </u>			
	Avant (m)	min.	7.6			
Marges	Latérale d'un côté (m)	min.	2			
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	1.5			
	Arrière (m)	min.	7.6			
	Hauteur (m)	min./ max.	/9			
Bâtiment	Hauteur étage	min./ max.				
	Largeur	max.	7			
	Superficie (m²)	min.	56			
	Logement/bâtiment	min./max.				
Densité	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	35			
		min.	25			
	Taux de verdissement du terrain (%)					
D - DISPOSITIONS SPÉCIALES	Taux de verdissement du terrain (%)					
D - DISPOSITIONS SPÉCIALES	PIIA					
D - DISPOSITIONS SPÉCIALES						
D - DISPOSITIONS SPÉCIALES	PIIA Projet intégré CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthrop					
D - DISPOSITIONS SPÉCIALES	PIIA Projet intégré					
	PIIA Projet intégré CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthrop					
	PIIA Projet intégré CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthrop					
D - DISPOSITIONS SPÉCIALES E - NOTES	PIIA Projet intégré CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthrop					
	PIIA Projet intégré CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthrop					
	PIIA Projet intégré CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthrop					
	PIIA Projet intégré CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthrop					

Numéro de zone : H-36

Grilles des usages et des normes Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS						
Groupes	Classes					
	Habitation unifamiliale	H1	•			
	Habitation unifamilile	H2	•			
Habitation (H)	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3				
	Habitation multifamiliale	H4				
	Habitation en commun	H5				
	Commerce de service et de détail	C1				
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financie	er C2				
	Commerce relié à l'automobile	C3				
Commerce (C)	Commerce de restauration et d'hébergement	C4				
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6				
	Commerce contraignant	C7				
	Industrie de prestige	l1				
Industria (I)	Industrie de faible nuisance	12				
Industrie (I)	Industrie de moyenne et forte	I3				
	Industrie extractive	14				
	Communautaire de proximité	P1				
Communautairo (P)	Lieux de culte et de recueillement	P2				
Communautaire (P)	Communautaire institutionnel et administratif local	P3				
	Service d'utilité publique	P4				
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1				
Agriculture (A)	Agriculture d'élevage	A2				
Forestier (F)	Forestier	F1				
B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXC	LUS / PERMIS					
Usages spécifiquement exclus						
Usages spécifiquement permis						
C - NORMES PRESCRITES (bâtiment	wincing!					
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		-			
mode d implantation	Avant (m)	min.	7.6			
	Latérale d'un côté (m)	min.	2			
Marges	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3			
	Arrière (m)	min.	7.6			
	Hauteur (m)	min./ max.	/9			
	Hauteur étage	min./ max.	73			
Bâtiment	Largeur	min.	7			
	Superficie (m²)	min.	56			
	Logement/bâtiment	min./max.	00			
Densité	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	35			
Donone	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25			
D DISPOSITIONS SPÉCIALES	The state of the s			1	1	
D - DISPOSITIONS SPÉCIALES	DUA					
	PIIA Projet intégré			-		
	Projet intégré	iaura		<del>                                     </del>		
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthrop	orques		1		
	Bâtiment à usage mixte			İ	L	
E - NOTES						
F - AMENDEMENTS						
i						

Numéro de zone :

Grilles des usages et des normes Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS							
Groupes	Classes						
	Habitation unifamiliale	H1	•				
	Habitation unifamilile	H2	•				
Habitation (H)	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3					
	Habitation multifamiliale	H4		•			
	Habitation en commun	H5					
	Commerce de service et de détail	C1					
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financie	er C2					
	Commerce relié à l'automobile	C3					
Commerce (C)	Commerce de restauration et d'hébergement	C4					
	Commerce récréatif	C5					
	Camping et centre touristique	C6					
	Commerce contraignant	C7					
	Industrie de prestige	I1					
Industrie (I)	Industrie de faible nuisance	12					
muustile (i)	Industrie de moyenne et forte	13					
	Industrie extractive	14					
	Communautaire de proximité	P1					
Communautaire (P)	Lieux de culte et de recueillement	P2					
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3					
	Service d'utilité publique	P4					
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1					
	Agriculture d'élevage	A2					
Forestier (F)	Forestier	F1					
B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXC	LUS / PERMIS						
Usages spécifiquement exclus							
Usages spécifiquement permis							
C - NORMES PRESCRITES (bâtiment	principal)						
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë						
	Avant (m)	min.	7.6	7.6			
	Latérale d'un côté (m)	min.	2	4			
Marges	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3	4			
	Arrière (m)	min.	7.6	7.6			
	Hauteur (m)	min./ max.	/9	/10			
<b>-</b> 0.1	Hauteur étage	min./ max.					
Bâtiment	Largeur	min.	7	7			
	Superficie (m²)	min.	56	56			
	Logement/bâtiment	min./max.		4/6			
Densité	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	35	35			
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25	20			
D - DISPOSITIONS SPÉCIALES				•	•	•	
5 DIST COMMONS OF ECTALES	PIIA			•			
	Projet intégré			•			
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthrop	piques					
	Bâtiment à usage mixte	1					
E - NOTES				1		1	•
L-NOILS							
F - AMENDEMENTS							
						-	

Numéro de zone :

Grilles des usages et des normes Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS							
Groupes	Classes						
	Habitation unifamiliale	H1	•				
	Habitation unifamilile	H2	•				
Habitation (H)	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3					
	Habitation multifamiliale	H4					
	Habitation en commun	H5					
	Commerce de service et de détail	C1					
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financie						
	Commerce relié à l'automobile	C3					
Commerce (C)	Commerce de restauration et d'hébergement	C4					
	Commerce récréatif	C5					
	Camping et centre touristique	C6					
	Commerce contraignant	C7					
	Industrie de prestige	I1					
Industrie (I)	Industrie de faible nuisance	I2					
muustrie (i)	Industrie de moyenne et forte	13					
	Industrie extractive	14					
	Communautaire de proximité	P1					
Communautaire (P)	Lieux de culte et de recueillement	P2					
Communacian e (F)	Communautaire institutionnel et administratif local	P3					
	Service d'utilité publique	P4					
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1					
Agriculture (A)	Agriculture d'élevage	A2					
Forestier (F)	Forestier	F1					
B - USAGES SPECIFIQUEMENT E	EXCLUS / PERMIS						
Usages spécifiquement exclus							
Usages spécifiquement permis							
C - NORMES PRESCRITES (bâtin	nent principall						
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		-				
Mode a Implantation	Avant (m)	min.	7				
	Latérale d'un côté (m)	min.	3				
Marges	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3				
	Arrière (m)	min.	7				
	Hauteur (m)	min./ max.	/10				
	Hauteur étage	min./ max.	1/2				
Bâtiment	Largeur	min.	7				
	Superficie (m²)	min.	65				
	Logement/bâtiment	min./max.	0.0				
Densité	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	35				
Delisite	Taux de verdissement du terrain (%)		25				
	Traux de verdissement du terrain (70)	min.	20	<u> </u>			
D - DISPOSITIONS SPÉCIALES					_	1	1
	PIIA						
	Projet intégré						
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthrop	oiques	•				
	Bâtiment à usage mixte			İ			
E - NOTES							
E AMENDEMENTO							
F - AMENDEMENTS							

Numéro de zone :

Grilles des usages et des normes Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS					
Groupes	Classes				
	Habitation unifamiliale	H1	•		
	Habitation unifamilile	H2	•		
Habitation (H)	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3			
	Habitation multifamiliale	H4			
	Habitation en commun	H5			
	Commerce de service et de détail	C1			
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financie	er C2			
	Commerce relié à l'automobile	C3			
Commerce (C)	Commerce de restauration et d'hébergement	C4			
	Commerce récréatif	C5			
	Camping et centre touristique	C6			
	Commerce contraignant	C7			
	Industrie de prestige	I1			
Industrie (I)	Industrie de faible nuisance	12			
maustrie (i)	Industrie de moyenne et forte	13			
	Industrie extractive	14			
	Communautaire de proximité	P1			
Communautaire (P)	Lieux de culte et de recueillement	P2			
Communications (i. )	Communautaire institutionnel et administratif local	P3			
	Service d'utilité publique	P4			
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1			
	Agriculture d'élevage	A2			
Forestier (F)	Forestier	F1			
<b>B - USAGES SPECIFIQUEMENT EXC</b>	LUS / PERMIS				
Usages spécifiquement exclus					
Usages spécifiquement permis					
C - NORMES PRESCRITES (bâtiment	principal)				
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë				
•	Avant (m)	min.	7		
Marras	Latérale d'un côté (m)	min.	2		
Marges	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3		
	Arrière (m)	min.	7.6		
	Hauteur (m)	min./ max.	/9		
Dâtim out	Hauteur étage	min./ max.			
Bâtiment	Largeur	min.	7		
	Superficie (m²)	min.	56		
	Logement/bâtiment	min./max.			
Densité	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	35		
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25		
D - DISPOSITIONS SPÉCIALES					
	PIIA				
	Projet intégré				
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthrop	iques			
	Bâtiment à usage mixte				
E - NOTES					
L-110120					
F - AMENDEMENTS					

Numéro de zone :

Grilles des usages et des normes Règlement de zonage - ANNEXE "B"

Habitation unifamiliale Habitation unifamiliale Habitation unifamiliale Habitation unifamiliale Habitation bifamiliale H12 Habitation bifamiliale Habitation et trifamiliale Habitation en commun Habi	Groupes Habitation (H)	Habitation unifamiliale					
Habitation unifamiliale   H2	labitation (H)						
Habitation (H)   Habitation bifamiliale et rifamiliale   H3   •	abitation (H)	Habitation unifamilile	H2 I				
Habitation multifamiliale	abitation (H)		1 14	•			
Habitation en commun		Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3	•			
Commerce de service et de détail   C1   Service professionnel, personnel, d'affaire et financier   C2		Habitation multifamiliale	H4		•		
Service professionnel, personnel, d'affaire et financier   C2   Commerce reile à l'automobile   C3   Commerce reile à l'automobile   C3   Commerce de restauration et d'hébergement   C4   Commerce récréatif   C5   Camping et centre touristique   C6   Camping et centre touristique   C6   Camping et centre touristique   C7   Industrie de prestige   I1   Industrie de prestige   I1   Industrie de fable nuisance   I2   Industrie de fable nuisance   I2   Industrie de moyenne et forte   I3   Industrie extractive   I4   Industrie   I4   Industrie extractive   I4   Industrie   I4   I4   Industrie   I4   I4   Industrie   I4   I4   Industrie   I4   I4   I4   Industrie   I4   I4   I4   I4		Habitation en commun	H5				
Commerce (C)   Commerce de restauration et d'hébergement		Commerce de service et de détail	C1				
Commerce (C)   Commerce de restauration et d'hébergement		Service professionnel, personnel, d'affaire et financie	r C2				
Commerce récréatif		Commerce relié à l'automobile	C3				
Camping et centre touristique   C6   Commerce contraignant   C7   C7   C7   C8   C9   C9   C9   C9   C9   C9   C9	ommerce (C)	Commerce de restauration et d'hébergement	C4				
Commerce contraignant		Commerce récréatif	C5				
Industrie de prestige		Camping et centre touristique	C6				
Industrie de faible nuisance   12		Commerce contraignant	C7				
Industrie de moyenne et forte   13		Industrie de prestige	I1				
Industrie de moyenne et forte   13   14   15   15   15   15   15   15   15	dustria (I)	Industrie de faible nuisance	12				
Communautaire (P)   Communautaire de proximité	uustile (i)	Industrie de moyenne et forte	13				
Lieux de culte et de recueillement		Industrie extractive	14				
Communautaire (P)   Communautaire institutionnel et administratif local P3   Service d'utilité publique P4   Service P5   Service d'utilité publique P4   Service P6   Se		Communautaire de proximité	P1				
Communatial institutional P3   Service d'utilité publique P4	ommunautaire (P)	Lieux de culte et de recueillement	P2				
Agriculture (A)   Agriculture de culture   A1   Agriculture de culture   A2   Agriculture d'élevage	ommunautaire (i )	Communautaire institutionnel et administratif local	P3				
Agriculture (A)   Agriculture d'élevage   A2		Service d'utilité publique	P4				
Agriculture d'elevage   A2	ariculture (A)	Agriculture de culture	A1				
- USAGES SPECIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS sages spécifiquement exclus sages spécifiquement permis  - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal) ode d'implantation    Solée, Jumelée, Contiguë	griodital o (A)	Agriculture d'élevage	A2				
Sages spécifiquement exclus   Sages spécifiquement permis   Sage	orestier (F)	Forestier	F1				
NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)   Indeed d'implantation   Isolée, Jumelée, Contiguë   I   I   I   I   I   I   I   I   I	- USAGES SPÉCIFIQUEMENT EX	CLUS / PERMIS					
- NORMES PRESCRITES (bâtiment principal) lode d'implantation   Isolée, Jumelée, Contiguë   I   I   I	sages spécifiquement exclus						
Solée, Jumelée, Contiguë	sages spécifiquement permis						
Solée, Jumelée, Contiguë	- NORMES PRESCRITES (bâtime	nt principal)					
Avant (m)   min.   7   7				I	ı		
Latérale d'un côté (m)   min.   2   4     Latérale de l'autre côté (m)   min.   3   4     Latérale de l'autre côté (m)   min.   3   4	•		min.	7	7		
Latérale de l'autre côté (m)   min.   3   4		Latérale d'un côté (m)	min.	2	4		
Arrière (m) min. 7.6 7.6   No.   arges			3	4			
Hauteur étage		Arrière (m)	min.	7.6	7.6		
Largeur   min.   7   7       Superficie (m²)   min.   56   56       Logement/bâtiment   min./max.   4/6       Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)   max.   35   35       Taux de verdissement du terrain (%)   min.   25   20       DISPOSITIONS SPÉCIALES   PIIA		Hauteur (m)	min./ max.	/10	/10		
Largeur   min.   7   7       Superficie (m²)   min.   56   56       Logement/bâtiment   min./max.   4/6       Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)   max.   35   35       Taux de verdissement du terrain (%)   min.   25   20       DISPOSITIONS SPÉCIALES   PIIA	• •	Hauteur étage	min./ max.				
Superficie (m²)   min.   56   56	atiment	-	min.	7	7		
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)   max.   35   35			min.	56	56		
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)   max.   35   35		Logement/bâtiment	min./max.		4/6		
Taux de verdissement du terrain (%) min. 25 20  - DISPOSITIONS SPÉCIALES  PIIA Projet intégré CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques  • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	ensité		max.	35	35		
PIIA  Projet intégré  CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques  ● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ●			min.	25	20		
PIIA  Projet intégré  CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques  ● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ●	- DISPOSITIONS SPÉCIALES					•	
Projet intégré  CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques	2101 001110110 01 20111220	PIIA		•	•		
CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques							
			iaues	•			
NOTES	NOTES	5					
- NOTES	E - NOTES						

Numéro de zone :

Grilles des usages et des normes Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS						
Groupes	Classes				1	1
	Habitation unifamiliale	H1	•			
	Habitation unifamilile	H2	•			
Habitation (H)	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3				
	Habitation multifamiliale	H4				
	Habitation en commun	H5				
	Commerce de service et de détail	C1				
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financie					
	Commerce relié à l'automobile	C3				
Commerce (C)	Commerce de restauration et d'hébergement	C4				
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6				
	Commerce contraignant	C7				
	Industrie de prestige	I1				
Industrie (I)	Industrie de faible nuisance	12				
industric (i)	Industrie de moyenne et forte	13				
	Industrie extractive	14				
	Communautaire de proximité	P1				
Communautaire (P)	Lieux de culte et de recueillement	P2				
oommanaatan e (i )	Communautaire institutionnel et administratif local	P3				
	Service d'utilité publique	P4				
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1				
Agriculture (A)	Agriculture d'élevage	A2				
Forestier (F)	Forestier	F1				
B - USAGES SPECIFIQUEMENT EX	CLUS / PERMIS					
Usages spécifiquement exclus						
Usages spécifiquement permis						
C - NORMES PRESCRITES (bâtime	nt principal)					
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		- 1			
mode a miplamation	Avant (m)	min.	7			
	Latérale d'un côté (m)	min.	2			
Marges	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3			
	Arrière (m)	min.	7.6			
	Hauteur (m)	min./ max.	/9			
	Hauteur étage	min./ max.	,,,			
Bâtiment	Largeur	min.	7			
	Superficie (m²)	min.	56			
	Logement/bâtiment	min./max.				
Densité	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	35			
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25			
D - DISPOSITIONS SPÉCIALES						
D - DISPOSITIONS SPECIALES	PIIA					
	Projet intégré					
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthrop	niquee				
	Bâtiment à usage mixte	olques				
	Datiment a usage mixte					
E - NOTES						
E AMENDEMEN <del>TO</del>						
F - AMENDEMENTS						

Numéro de zone :

Grilles des usages et des normes Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS					
Groupes	Classes				
	Habitation unifamiliale	H1	•		
	Habitation unifamilile	H2	•		
Habitation (H)	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3			
	Habitation multifamiliale	H4			
	Habitation en commun	H5			
	Commerce de service et de détail	C1			
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2			
	Commerce relié à l'automobile	C3			
Commerce (C)	Commerce de restauration et d'hébergement	C4			
	Commerce récréatif	C5			
	Camping et centre touristique	C6			
	Commerce contraignant	C7			
	Industrie de prestige	l1			
	Industrie de faible nuisance	I2			
Industrie (I)	Industrie de moyenne et forte	13			
	Industrie extractive	14			
	Communautaire de proximité	P1			
	Lieux de culte et de recueillement	P2			
Communautaire (P)	Communautaire institutionnel et administratif local	P3			
	Service d'utilité publique	P4			
	Agriculture de culture	A1			
Agriculture (A)	Agriculture d'élevage	A2			
Forestier (F)	Forestier	F1			
B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCL	LIS / DEDMIS				
Usages spécifiquement exclus	EUS/ FERIVIS				
Usages spécifiquement permis					
C - NORMES PRESCRITES (bâtiment					
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		ı		
	Avant (m)	min.	7		
Marges	Latérale d'un côté (m)	min.	2		
· ·	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3		
	Arrière (m)	min.	7.6		
	Hauteur (m)	min./ max.	/10		
Bâtiment	Hauteur étage	min./ max.			
	Largeur	min.	7		
	Superficie (m²)	min.	56		
_	Logement/bâtiment	min./max.			
Densité	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	35		
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25		
D - DISPOSITIONS SPÉCIALES					
	PIIA				
	Projet intégré				
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropi	ques	•		
	Bâtiment à usage mixte				
E - NOTES					•
_ NOTES					
F - AMENDEMENTS					
F - AMENDEMENTS					

Numéro de zone :

Grilles des usages et des normes Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS						
Groupes	Classes					
	Habitation unifamiliale	H1	•			
	Habitation unifamilile	H2	•			
Habitation (H)	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3				
	Habitation multifamiliale	H4				
	Habitation en commun	H5				
	Commerce de service et de détail	C1				
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financie	er C2				
	Commerce relié à l'automobile	C3				
Commerce (C)	Commerce de restauration et d'hébergement	C4				
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6				
	Commerce contraignant	C7				
	Industrie de prestige	I1				
Industrie (I)	Industrie de faible nuisance	12				
muustile (i)	Industrie de moyenne et forte	<b>I</b> 3				
	Industrie extractive	14				
	Communautaire de proximité	P1				
Communautaire (P)	Lieux de culte et de recueillement	P2				
Communactaire (i )	Communautaire institutionnel et administratif local	P3				
	Service d'utilité publique	P4				
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1				
riginounui o (ri)	Agriculture d'élevage	A2				
Forestier (F)	Forestier	F1				
B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT	EXCLUS / PERMIS					
Usages spécifiquement exclus						
Usages spécifiquement permis						
C - NORMES PRESCRITES (bâti	ment principal)					
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		ı			
	Avant (m)	min.	6			
	Latérale d'un côté (m)	min.	1.5			
Marges	Latérale de l'autre côté (m)	min.	2			
	Arrière (m)	min.	6			
	Hauteur (m)	min./ max.	/10			
	Hauteur étage	min./ max.	/2			
Bâtiment	Largeur	min.	7			
	Superficie (m²)	min.	65			
	Logement/bâtiment	min./max.				
Densité	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	35			
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25			
D - DISPOSITIONS SPÉCIALES						
<u> </u>	PIIA		•			
	Projet intégré		,			
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthrop	piques				
	Bâtiment à usage mixte	12				
E - NOTES				1		1
E - NOTES						
F - AMENDEMENTS						

Numéro de zone :

Grilles des usages et des normes Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS	0.						
Groupes	Classes	114		1			
	Habitation unifamiliale	H1	•				
labitation (II)	Habitation unifamilile	H2	•				
Habitation (H)	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3					
	Habitation multifamiliale	H4					
	Habitation en commun	H5					
	Commerce de service et de détail	C1					
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financie						
	Commerce relié à l'automobile	C3					
Commerce (C)	Commerce de restauration et d'hébergement	C4					
	Commerce récréatif	C5					
	Camping et centre touristique	C6					
	Commerce contraignant	C7					
	Industrie de prestige	I1					
ndustrie (I)	Industrie de faible nuisance	12					
ilidustrie (i)	Industrie de moyenne et forte	13					
	Industrie extractive	14					
	Communautaire de proximité	P1					
Communautaire (P)	Lieux de culte et de recueillement	P2					
communautaire (P)	Communautaire institutionnel et administratif local	P3					
	Service d'utilité publique	P4					
	Agriculture de culture	A1					
Agriculture (A)	Agriculture d'élevage	A2					
Forestier (F)	Forestier	F1					
3 - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXC	ILUS / PERMIS			•	•	•	•
Jsages spécifiquement exclus	ECO / I EKIMO						
Jsages spécifiquement permis							
C - NORMES PRESCRITES (bâtimen	f principal\						
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		1				
node a implantation	Avant (m)	min.	6				
	Latérale d'un côté (m)						
Marges	Latérale de l'autre côté (m)	min.	2				
	. ,	min.					
	Arrière (m)	min.	6				
	Hauteur (m)	min./ max.	/10				
3âtiment	Hauteur étage	min./ max.	/2				
	Largeur	min.	7				
	Superficie (m²)	min.	65				
	Logement/bâtiment	min./max.					
Densité	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	35				
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25				
) - DISPOSITIONS SPÉCIALES							
	PIIA		•				
	Projet intégré						
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthrop	iques					
	Bâtiment à usage mixte						
E - NOTES					•		
- 110120							
F - AMENDEMENTS							

Numéro de zone :

Grilles des usages et des normes Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS							
Groupes	Classes						
	Habitation unifamiliale	H1	•				
	Habitation unifamilile	H2	•				
Habitation (H)	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3					
	Habitation multifamiliale	H4					
	Habitation en commun	H5					
	Commerce de service et de détail	C1					
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financie	er C2					
	Commerce relié à l'automobile	C3					
Commerce (C)	Commerce de restauration et d'hébergement	C4					
	Commerce récréatif	C5					
	Camping et centre touristique	C6					
	Commerce contraignant	C7					
	Industrie de prestige	I1					
Industria (I)	Industrie de faible nuisance	12					
Industrie (I)	Industrie de moyenne et forte	13					
	Industrie extractive	14					
	Communautaire de proximité	P1					
Communautaira (P)	Lieux de culte et de recueillement	P2					
Communautaire (P)	Communautaire institutionnel et administratif local	P3					
	Service d'utilité publique	P4					
A aminutura (A)	Agriculture de culture	A1					
Agriculture (A)	Agriculture d'élevage	A2					
Forestier (F)	Forestier	F1					
B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXC	US / PERMIS						
Usages spécifiquement exclus							
Usages spécifiquement permis							
	main aire all			<u> </u>		<u> </u>	
C - NORMES PRESCRITES (bâtiment Mode d'implantation					1		
wode a implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë Avant (m)	min.	6		_		
	Latérale d'un côté (m)		1.5		+		
Marges	Latérale de l'autre côté (m)	min. min.	2		-		
	Arrière (m)	min.	6		+		
	Hauteur (m)	min./ max.	/10		_		
	Hauteur étage	min./ max.	/2		+		
Bâtiment	Largeur	min.	7				
	Superficie (m²)	min.	65	<del>                                     </del>	-		
	Logement/bâtiment	min./max.	- 00				
Densité	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	35		-		
Deliaite	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25				
	rady de verdissement da terrain (70)	111111.	20			4	
D - DISPOSITIONS SPÉCIALES	- Investigation of the control of th						
	PIIA		•		-		
	Projet intégré					<del> </del>	
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthrop	oiques	•			<del>                                     </del>	
	Bâtiment à usage mixte					<u> </u>	
E - NOTES							
F - AMENDEMENTS							

Numéro de zone :

Grilles des usages et des normes Règlement de zonage - ANNEXE "B"

Numéro de zone	:	H-47
----------------	---	------

Zone de réserve

A - USAGES AUTORISÉS							
Groupes	Classes				1	1	1
	Habitation unifamiliale	H1	•				
	Habitation unifamilile	H2	•				
Habitation (H)	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3					
	Habitation multifamiliale	H4					
	Habitation en commun	H5					
	Commerce de service et de détail	C1					
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financie	r C2					
	Commerce relié à l'automobile	C3					
Commerce (C)	Commerce de restauration et d'hébergement	C4					
	Commerce récréatif	C5					
	Camping et centre touristique	C6					
	Commerce contraignant	C7					
	Industrie de prestige	I1					
Industria (I)	Industrie de faible nuisance	l2					
Industrie (I)	Industrie de moyenne et forte	13					
	Industrie extractive	14					
	Communautaire de proximité	P1					
Communautaira (B)	Lieux de culte et de recueillement	P2					
Communautaire (P)	Communautaire institutionnel et administratif local	P3					
	Service d'utilité publique	P4					
A minuture (A)	Agriculture de culture	A1					
Agriculture (A)	Agriculture d'élevage	A2					
Forestier (F)	Forestier	F1					
B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXC	LUS / PERMIS						
Usages spécifiquement exclus							
Usages spécifiquement permis							
C - NORMES PRESCRITES (bâtiment	principal)			•			
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë						
,	Avant (m)	min.	7				
	Latérale d'un côté (m)	min.	2				
Marges	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3				
	Arrière (m)	min.	7.6				
	Hauteur (m)	min./ max.	/9				
	Hauteur étage	min./ max.					
Bâtiment	Largeur	min.	7				
	Superficie (m²)	min.	56				
	Logement/bâtiment	min./max.					
Densité	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	35				
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25				
D - DISPOSITIONS SPÉCIALES	· · ·						
B - DIGFOGITIONS SFECIALES	PIIA						
	Projet intégré						
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthrop	igues					
	Bâtiment à usage mixte	iques					
	Datiment a asage mixto			1			
E - NOTES							
Zone de réserve							
F - AMENDEMENTS				_	_	_	_

Grilles des usages et des normes Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS						
Groupes	Classes					
	Habitation unifamiliale	H1	•			
	Habitation unifamilile	H2	•			
Habitation (H)	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3				
	Habitation multifamiliale	H4				
	Habitation en commun	H5				
	Commerce de service et de détail	C1				
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financie	er C2				
	Commerce relié à l'automobile	C3				
Commerce (C)	Commerce de restauration et d'hébergement	C4				
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6				
	Commerce contraignant	C7				
	Industrie de prestige	I1				
Industria (I)	Industrie de faible nuisance	12				
Industrie (I)	Industrie de moyenne et forte	13				
	Industrie extractive	14				
	Communautaire de proximité	P1				
Communautaira (P)	Lieux de culte et de recueillement	P2				
Communautaire (P)	Communautaire institutionnel et administratif local	P3				
	Service d'utilité publique	P4				
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1				
Agriculture (A)	Agriculture d'élevage	A2				
Forestier (F)	Forestier	F1				
B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCI	US / PERMIS					
Usages spécifiquement exclus						
Usages spécifiquement permis						
C - NORMES PRESCRITES (bâtiment Mode d'implantation						
wode a impiantation	Isolée, Jumelée, Contiguë Avant (m)	min.	6			
	Latérale d'un côté (m)		2			
Marges	Latérale de l'autre côté (m)	min. min.	1.5			
	Arrière (m)	min.	6			
	Hauteur (m)	min./ max.	/10			
	Hauteur étage	min./ max.	1/2			
Bâtiment	Largeur	min.	7			
	Superficie (m²)	min.	65			
	Logement/bâtiment	min./max.	- 00			
Densité	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	45			
Deliaite	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25			
D. DIODOGITIONO ODÉGIAL DO	Track do Vordiosomonic da terrain (70)	111111.	20	I	L	
D - DISPOSITIONS SPÉCIALES	DUA			ı	1	
	PIIA		•			
	Projet intégré				-	
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthrop	orques	•			
	Bâtiment à usage mixte		1			
E - NOTES						
F - AMENDEMENTS						

Numéro de zone :

Grilles des usages et des normes Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS Groupes	Classes						
	Habitation unifamiliale	H1	•				
	Habitation unifamilile	H2	•				
Habitation (H)	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3	•	•			
, ,	Habitation multifamiliale	H4			•		
	Habitation en commun	H5					
	Commerce de service et de détail	C1					
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financie						
	Commerce relié à l'automobile	C3					
Commerce (C)	Commerce de restauration et d'hébergement	C4					
	Commerce récréatif	C5					
	Camping et centre touristique	C6					
	Commerce contraignant	C7					
	Industrie de prestige	l1					
	Industrie de faible nuisance	12					
Industrie (I)	Industrie de moyenne et forte	13					
	Industrie extractive	14					
	Communautaire de proximité	P1					
	Lieux de culte et de recueillement	P2					
Communautaire (P)	Communautaire institutionnel et administratif local	P3					
	Service d'utilité publique	P4					
A minutes (A)	Agriculture de culture	A1					
Agriculture (A)	Agriculture d'élevage	A2					
Forestier (F)	Forestier	F1					
B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EX	CLUS / PERMIS						
Usages spécifiquement exclus							
Usages spécifiquement permis							
C - NORMES PRESCRITES (bâtime	ant principal						•
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		1	J (1)			
mous a implantation	Avant (m)	min.	7	7	7		
	Latérale d'un côté (m)	min.	3	3	4		
Marges	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3	3	4		
	Arrière (m)	min.	14	14	14		
	Hauteur (m)	min./ max.	/10	/10	/10		
	Hauteur étage	min./ max.	1/2	1/2	1/2		
Bâtiment	Largeur	min.	7	7	7		
	Superficie (m²)	min.	65	65	65		
	Logement/bâtiment	min./max.					
Densité	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	35	35	35		
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25	20	20		
D - DISPOSITIONS SPÉCIALES				•		•	•
	PIIA						
	Projet intégré						
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthrop	iques	•	•	•		
	Bâtiment à usage mixte						
E - NOTES							
(1) À l'exception d'un terrain d'angle.			1				
, and the second							
F - AMENDEMENTS							
. ,							

Numéro de zone :

Grilles des usages et des normes Règlement de zonage - ANNEXE "B"

Groupes	Classes				_	
	Habitation unifamiliale	H1	•			
	Habitation unifamilile	H2	•			
abitation (H)	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3				
Commerce (C)  Communautaire (P)  Communautaire (P)  Corestier (F)   Habitation multifamiliale	H4		•			
	Habitation en commun	H5				
	Commerce de service et de détail	C1				
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financie	r C2				
	Commerce relié à l'automobile	C3				
ommerce (C)	Commerce de restauration et d'hébergement	C4				
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6				
	Commerce contraignant	C7				
	Industrie de prestige	I1				
odustria (1)	Industrie de faible nuisance	12				
idustrie (i)	Industrie de moyenne et forte	13				
	Industrie extractive	14				
	Communautaire de proximité	P1				
communautaire (P)	Lieux de culte et de recueillement	P2				
ommunautaire (F)	Communautaire institutionnel et administratif local	P3				
	Service d'utilité publique	P4				
ariculture (A)	Agriculture de culture	A1				
griculture (A)	Agriculture d'élevage	A2				
orestier (F)	Forestier	F1				
- USAGES SPECIFIQUEMENT	XCLUS / PERMIS					
Jsages spécifiquement permis						
NORMES PRESCRITES (hâtin	aont principal)					
	Isolée, Jumelée, Contiguë		ı	ı		
iode d impiantation	Avant (m)	min.	6	6		
	Latérale d'un côté (m)	min.	3	4		
larges	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3	4		
	Arrière (m)	min.	7	7		
	Hauteur (m)	min./ max.	/15	/15		
	Hauteur étage	min./ max.	/13	/13		
âtiment		min.				
	Largeur Superficie (m²)	min.				
	Superficie (III-)	111111.		C/4.C		
	Logement/hâtiment	min /may				
ensité	Logement/bâtiment	min./max.	40	6/16		
ensité	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	40	40		
		1	40 25			
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%) Taux de verdissement du terrain (%)	max.		40		
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%) Taux de verdissement du terrain (%) PIIA	max.		40		
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%) Taux de verdissement du terrain (%)  PIIA Projet intégré	max. min.		40 25		
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%) Taux de verdissement du terrain (%)  PIIA Projet intégré CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthrop	max. min.		40 25		
Densité D - DISPOSITIONS SPÉCIALES	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%) Taux de verdissement du terrain (%)  PIIA Projet intégré	max. min.	25	40 25		
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%) Taux de verdissement du terrain (%)  PIIA Projet intégré CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthrop	max. min.	25	40 25		
) - DISPOSITIONS SPÉCIALES	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%) Taux de verdissement du terrain (%)  PIIA Projet intégré CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthrop	max. min.	25	40 25		

Numéro de zone :

Grilles des usages et des normes Règlement de zonage - ANNEXE "B"

F - AMENDEMENTS

Numéro de zone :

Zone de réserve

Groupes	Classes	114			
	Habitation unifamiliale	H1	•		
abitation (III)	Habitation unifamilile	H2	•		
labitation (H)	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3			
	Habitation multifamiliale	H4			
	Habitation en commun	H5			
	Commerce de service et de détail	C1			
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financie				
(0)	Commerce relié à l'automobile	C3			
Commerce (C)	Commerce de restauration et d'hébergement	C4			
	Commerce récréatif	C5			
	Camping et centre touristique	C6			
	Commerce contraignant	C7			
	Industrie de prestige	I1			
ndustrie (I)	Industrie de faible nuisance	l2			
•	Industrie de moyenne et forte	l3			
	Industrie extractive	14			
	Communautaire de proximité	P1			
Communautaire (P)	Lieux de culte et de recueillement	P2			
,	Communautaire institutionnel et administratif local	P3			
	Service d'utilité publique	P4			
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1			
	Agriculture d'élevage	A2			
Forestier (F)	Forestier	F1			
3 - USAGES SPÉCIFIQUEMENT I	EXCLUS / PERMIS				
Jsages spécifiquement exclus					
Jsages spécifiquement permis					
: - NORMES PRESCRITES (bâtin	nent principal)				
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		ı		
P	Avant (m)	min.	6		
_	Latérale d'un côté (m)	min.	2		
Marges	Latérale de l'autre côté (m)	min.	1.5		
	Arrière (m)	min.	6		
	Hauteur (m)	min./ max.	/7,5		
	Hauteur étage	min./ max.	1/2(1)		
Bâtiment	Largeur	min.	7		
	Superficie (m²)	min.	65		
	Logement/bâtiment	min./max.			
Densité	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	45		
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25		
	Task do Fordissonioni da torrain (70)				
) - DISPOSITIONS SPÉCIALES					
	PIIA		•		
	Projet intégré				
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthrop	iques	•		
		iques	•		

Grilles des usages et des normes Règlement de zonage - ANNEXE "B" Numéro de zone :

H-52

Zone de réserve

A - USAGES AUTORISÉS	01					
Groupes	Classes	114				
	Habitation unifamiliale  Habitation unifamilile	H1 H2	•			
Jahitatian (U)		п2 Н3	•			
labitation (H)	Habitation bifamiliale et trifamiliale					
	Habitation multifamiliale	H4				
	Habitation en commun	H5				
	Commerce de service et de détail	C1				
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financie					
	Commerce relié à l'automobile	C3				
Commerce (C)	Commerce de restauration et d'hébergement	C4				
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6				
	Commerce contraignant	C7				
	Industrie de prestige	l1				
ndustrie (I)	Industrie de faible nuisance	12				
	Industrie de moyenne et forte	13				
	Industrie extractive	14				
	Communautaire de proximité	P1				
Communautaire (P)	Lieux de culte et de recueillement	P2				
Johnnanautano (i )	Communautaire institutionnel et administratif local	P3				
	Service d'utilité publique	P4				
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1				
Agriculture (A)	Agriculture d'élevage	A2				
Forestier (F)	Forestier	F1				
3 - USAGES SPECIFIQUEMENT EX	CLUS / PERMIS					
Jsages spécifiquement exclus						
Jsages spécifiquement permis						
C - NORMES PRESCRITES (bâtime	nt principal)					
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I			
·	Avant (m)	min.	7			
	Latérale d'un côté (m)	min.	3			
Marges	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3			
	Arrière (m)	min.	7			
	Hauteur (m)	min./ max.	/10			
	Hauteur étage	min./ max.	1/2			
Bâtiment	Largeur	min.	7			
	Superficie (m²)	min.	65			
	Logement/bâtiment	min./max.				
Densité	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	35			
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25			
D - DISPOSITIONS SPÉCIALES	\					
DIGITORINO CI ECIALEO	PIIA					
	Projet intégré					
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthrop	ninues	•			
	Bâtiment à usage mixte		•			
NOTES				1		
E - NOTES Zone de réserve						
zone de reserve						
F - AMENDEMENTS						

Grilles des usages et des normes Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS							
Groupes	Classes						
	Habitation unifamiliale	H1	•(1)				
	Habitation unifamilile	H2	•				
Habitation (H)	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3					
	Habitation multifamiliale	H4					
	Habitation en commun	H5					
	Commerce de service et de détail	C1					
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2					
	Commerce relié à l'automobile	C3					
Commerce (C)	Commerce de restauration et d'hébergement	C4					
. ,	Commerce récréatif	C5					
	Camping et centre touristique	C6					
	Commerce contraignant	C7					
	Industrie de prestige	I1					
	Industrie de faible nuisance	12					
Industrie (I)	Industrie de moyenne et forte	13					
Commerce (C)  Communautaire (P)  Agriculture (A)  Corestier (F)  3 - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXC  Jsages spécifiquement exclus  Jsages spécifiquement permis  - NORMES PRESCRITES (bâtimen  Mode d'implantation  Marges  Bâtiment	Industrie extractive	14					
	Communautaire de proximité	P1			_		
	Lieux de culte et de recueillement	P2					
Communautaire (P)	Communautaire institutionnel et administratif local	P3					
		P4					
	Service d'utilité publique	A1					
Agriculture (A)	Agriculture de culture Agriculture d'élevage	A1 A2					
Forestier (F)	Forestier	F1					
		ГІ					
	LUS / PERMIS						T
Usages specifiquement permis							
C - NORMES PRESCRITES (bâtiment	principal)						
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		J				
	Avant (m)	min.	6(2)				
Maraaa	Latérale d'un côté (m)	min.	2				
warges	Latérale de l'autre côté (m)	min.	0				
Communautaire (P)  Agriculture (A)  Forestier (F)  B - USAGES SPECIFIQUEMENT EXC Usages spécifiquement exclus Usages spécifiquement permis  C - NORMES PRESCRITES (bâtimer Mode d'implantation  Marges  Bâtiment	Arrière (m)	min.	6				
	Hauteur (m)	min./ max.	/10				
no.	Hauteur étage	min./ max.	1/2				
Batiment	Largeur	min.	7				
	Superficie (m²)	min.	65				
	Logement/bâtiment	min./max.					
Densité	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	45				
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	20				
D DISPOSITIONS SPÉCIALES			-				
D - DISPOSITIONS SPECIALES	PIIA						
	Projet intégré			<del>                                     </del>		1	
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiq	ues	•	<del>                                     </del>			
	Bâtiment à usage mixte			<u> </u>			
E - NOTES							
(1) Norme de contingentement, voir arti							
(2) La marge avant secondaire est de 5	m						
F - AMENDEMENTS							

Numéro de zone :

Grilles des usages et des normes Règlement de zonage - ANNEXE "B"

F - AMENDEMENTS

	Classes					
Groupes	Habitation unifamiliale	H1	•(1)			
	Habitation unifamilile	H2	•			
Habitation (H)	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3				
Tablation (11)	Habitation multifamiliale	H4				
ommunautaire (P)  griculture (A)  orestier (F)  - USAGES SPECIFIQUEMENT EX sages spécifiquement exclus sages spécifiquement permis  - NORMES PRESCRITES (bâtimer ode d'implantation  arges	Habitation en commun	H5				
	Commerce de service et de détail	C1				
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financie					
	Commerce relié à l'automobile	C3				
Commerce (C)	Commerce de restauration et d'hébergement	C4				
(5)	Commerce récréatif	C5				
bitation (H)  mmerce (C)  dustrie (I)  mmunautaire (P)  riculture (A)  restier (F)  USAGES SPECIFIQUEMENT EX ages spécifiquement exclus ages spécifiquement permis  NORMES PRESCRITES (bâtimer de d'implantation  rges  timent	Camping et centre touristique	C6				
	Commerce contraignant	C7				
	Industrie de prestige	I1				
	Industrie de faible nuisance	12				
Industrie (I)	Industrie de moyenne et forte	13				
	Industrie extractive	14				
	Communautaire de proximité	P1				
	Lieux de culte et de recueillement	P2				
Communautaire (P)	Communautaire institutionnel et administratif local	P3				
	Service d'utilité publique	P4				
	Agriculture de culture	A1				
Agriculture (A)	Agriculture d'élevage	A2				
Forestier (F)	Forestier	F1				
	LUS / PERMIS			ı		
	principal\			ı		
	Isolée, Jumelée, Contiguë		J			
mode a implantation	Avant (m)	min.	6(2)			
	Latérale d'un côté (m)	min.	2			
Marges	Latérale de l'autre côté (m)	min.	0			
	Arrière (m)	min.	6			
	Hauteur (m)	min./ max.	/10			
	Hauteur étage	min./ max.	1/2			
Bâtiment	Largeur	min.	7			
	Superficie (m²)	min.	65			
	Logement/bâtiment	min./max.	- 00			
Densité	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	45			
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	20			
D DISPOSITIONS SPÉCIALES	raax de verdieeemen da terrain (78)			<u> </u>		
D - DISPOSITIONS SPECIALES	DUA					
	PIIA					
	Projet intégré	iaura				
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthrop	iques	•			
	Bâtiment à usage mixte		1			
E - NOTES	1.5440					
(1) Norme de contingentement, voir art						
(2) La marge avant secondaire est de	) III					

Numéro de zone :

Grilles des usages et des normes Règlement de zonage - ANNEXE "B"

F - AMENDEMENTS

A - USAGES AUTORISÉS						
Groupes	Classes					
	Habitation unifamiliale	H1	<b>●</b> (1)	<b>●</b> (1)		
	Habitation unifamilile	H2	•	•		
Habitation (H)	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3				
	Habitation multifamiliale	H4				
	Habitation en commun	H5				
	Commerce de service et de détail	C1				
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financie	er C2				
	Commerce relié à l'automobile	C3				
Commerce (C)	Commerce de restauration et d'hébergement	C4				
	Classes					
dustrie (I)  communautaire (P)  griculture (A)  corestier (F)  - USAGES SPECIFIQUEMENT EXISTS	Camping et centre touristique	C6				
	Commerce contraignant	C7				
	Industrie de prestige	I1				
la destala (D	Industrie de faible nuisance	I2				
industrie (i)	Industrie de moyenne et forte	13				
ndustrie (I)  Communautaire (P)  Agriculture (A)  Corestier (F)  3 - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXC	Industrie extractive	14				
	Communautaire de proximité	P1				
<b>.</b> (D)	Lieux de culte et de recueillement	P2				
Communautaire (P)	Communautaire institutionnel et administratif local	P3				
	Service d'utilité publique	P4				
		A1				
Agriculture (A)		A2				
Forestier (F)	Forestier	F1				
B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EX	CLUS / PERMIS					
Usages spécifiquement permis						
	nt nuincinal)					
mode a implantation		min				
	. ,					
Marges						
	` '				-	
				_		
Bâtiment	-			_	-	
	-			_		
			00	0.5		
Densité	-		45	45	-	
Densite						
	raux de verdissement du terrain (70)	111111.	20	20		
D - DISPOSITIONS SPÉCIALES	lous.					
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthro	piques	•	•		
	Bâtiment à usage mixte					
E - NOTES					 	
(1) Norme de contingentement, voir a					 	
(2) La marge avant secondaire est de	e 5m					

Numéro de zone :

Grilles des usages et des normes Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS						
Groupes	Classes					
	Habitation unifamiliale	H1				
	Habitation unifamilile	H2				
Habitation (H)	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3				
abitation (H)  ommerce (C)  dustrie (I)  ommunautaire (P)  griculture (A)  orestier (F)  - USAGES SPECIFIQUEMENT EXC sages spécifiquement exclus sages spécifiquement permis  - NORMES PRESCRITES (bâtimer ode d'implantation  arges	Habitation multifamiliale	H4	•			
	Habitation en commun	H5				
	Commerce de service et de détail	C1				
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financi					
	Commerce relié à l'automobile	C3				
Commerce (C)	Commerce de restauration et d'hébergement	C4				
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6				
	Commerce contraignant	C7				
	Industrie de prestige	I1				
Industrie (I)	Industrie de faible nuisance	12				
madatile (i)	Industrie de moyenne et forte	13				
	Industrie extractive	14				
	Communautaire de proximité	P1				
Communautaire (P)	Lieux de culte et de recueillement	P2				
Communautaire (F)	Communautaire institutionnel et administratif local	P3				
	Service d'utilité publique	P4				
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1				
Agriculture (A)	Agriculture d'élevage	A2				
Forestier (F)	Forestier	F1				
B - USAGES SPÉCIFIQUEMEN	T EXCLUS / PERMIS					
Usages spécifiquement exclus						
Usages spécifiquement permis	3					
C NORMES PRESCRITES /hâ	timent principal					
	Isolée, Jumelée, Contiguë					
mode a implantation	Avant (m)	min.	6			
	Latérale d'un côté (m)	min.	4			
Marges	Latérale de l'autre côté (m)	min.	4			
	Arrière (m)	min.	14			
	Hauteur (m)	min./ max.	/12			
	Hauteur étage	min./ max.	1/3			
Bâtiment	Largeur	min.	7			
	Superficie (m²)	min.	65			
	Logement/bâtiment	min./max.	6/12			
Densité	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	35			
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	20			
D - DISPOSITIONS SPÉCIALES					L	
D - DISPOSITIONS SPECIALES						
	PIIA					
	Projet intégré	-1				
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthro	piques	•		-	
	Bâtiment à usage mixte					
E - NOTES						
F - AMENDEMENTS						
- AMENDEMENTO						

Numéro de zone :

Grilles des usages et des normes Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS						
Groupes	Classes					
	Habitation unifamiliale	H1	•			
	Habitation unifamilile	H2	•			
Habitation (H)	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3	•			
	Habitation multifamiliale	H4		•		
	Habitation en commun	H5				
	Commerce de service et de détail	C1				
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financie	er C2				
	Commerce relié à l'automobile	C3				
Commerce (C)	Commerce de restauration et d'hébergement	C4				
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6				
	Commerce contraignant	C7				
	Industrie de prestige	I1				
Industrie (I)	Industrie de faible nuisance	12				
muustile (i)	Industrie de moyenne et forte	<b>I</b> 3				
	Industrie extractive	14				
	Communautaire de proximité	P1				
Communautaire (P)	Lieux de culte et de recueillement	P2				
Communication (i )	Communautaire institutionnel et administratif local	P3				
	Service d'utilité publique	P4			•	
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1				
	Agriculture d'élevage	A2				
Forestier (F)	Forestier	F1				
B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXC	LUS / PERMIS					
Usages spécifiquement exclus						
Usages spécifiquement permis						
C - NORMES PRESCRITES (bâtiment	principal)					
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë			ı		
•	Avant (m)	min.	3	3	3	
Manage	Latérale d'un côté (m)	min.	2	4	2	
Marges	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3	4	3	
	Arrière (m)	min.	7.6	9.1	3	
	Hauteur (m)	min./ max.	/10	/10	/15	
Dâtim ant	Hauteur étage	min./ max.				
Bâtiment	Largeur	min.	7	7		
	Superficie (m²)	min.	56	56		
	Logement/bâtiment	min./max.		/6		
Densité	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	40	40		
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25	20		
D - DISPOSITIONS SPÉCIALES						
	PIIA		•	•	•	
	Projet intégré					
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthrop	oiques	•	•	•	
	Bâtiment à usage mixte					
E - NOTES						
L-NOTES						
F - AMENDEMENTS						

Numéro de zone :

Grilles des usages et des normes Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS						
Groupes	Classes					
	Habitation unifamiliale	H1	•			
	Habitation unifamilile	H2	•			
Habitation (H)	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3	•			
	Habitation multifamiliale	H4		•		
	Habitation en commun	H5				
	Commerce de service et de détail	C1				
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financie	er C2				
	Commerce relié à l'automobile	C3				
Commerce (C)	Commerce de restauration et d'hébergement	C4				
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6				
	Commerce contraignant	C7				
	Industrie de prestige	I1				
Industrie (I)	Industrie de faible nuisance	12				
muustile (i)	Industrie de moyenne et forte	13				
	Industrie extractive	14				
	Communautaire de proximité	P1				
Communautaire (P)	Lieux de culte et de recueillement	P2				
oommanaatane (i )	Communautaire institutionnel et administratif local	P3				
	Service d'utilité publique	P4			•	
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1				
	Agriculture d'élevage	A2				
Forestier (F)	Forestier	F1				
B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXC	LUS / PERMIS					
Usages spécifiquement exclus						
Usages spécifiquement permis						
C - NORMES PRESCRITES (bâtiment	principal)					
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		1	ı		
•	Avant (m)	min.	3	3	3	
Managa	Latérale d'un côté (m)	min.	2	4	2	
Marges	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3	4	3	
	Arrière (m)	min.	7.6	9.1	3	
	Hauteur (m)	min./ max.	/10	/10	/15	
Dâtim ant	Hauteur étage	min./ max.				
Bâtiment	Largeur	min.	7	7		
	Superficie (m²)	min.	56	56		
	Logement/bâtiment	min./max.		/6		
Densité	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	40	40		
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25	20		
D - DISPOSITIONS SPÉCIALES						
	PIIA		•	•	•	
	Projet intégré					
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthrop	piques	•	•	•	
	Bâtiment à usage mixte					
E - NOTES						
L-NOTES						
F - AMENDEMENTS						

Numéro de zone :

Grilles des usages et des normes Règlement de zonage - ANNEXE "B"

F - AMENDEMENTS

A - USAGES AUTORISÉS Groupes Classes Habitation unifamiliale Н1 H2 Habitation unifamilile • Habitation (H) Habitation bifamiliale et trifamiliale Н3 • Habitation multifamiliale H4 • H5 Habitation en commun Commerce de service et de détail C1 Service professionnel, personnel, d'affaire et financier C2 С3 Commerce relié à l'automobile Commerce (C) Commerce de restauration et d'hébergement C4 C5 Commerce récréatif C6 Camping et centre touristique C7 Commerce contraignant 11 Industrie de prestige 12 Industrie de faible nuisance Industrie (I) Industrie de moyenne et forte 13 14 Industrie extractive P1 Communautaire de proximité P2 Lieux de culte et de recueillement Communautaire (P) Communautaire institutionnel et administratif local P3 Service d'utilité publique P4 • Agriculture de culture Α1 Agriculture (A) Agriculture d'élevage A2 Forestier (F) Forestier F1 B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS Usages spécifiquement exclus Usages spécifiquement permis (1)(2)C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal) Mode d'implantation Isolée, Jumelée, Contiguë 3 3 Avant (m) min. 3 3 Latérale d'un côté (m) 2 4 2 2 min. Marges Latérale de l'autre côté (m) 3 4 3 3 min. Arrière (m) min. 7.6 9.1 3 3 Hauteur (m) min./ max. /10 /10 /10 /15 Hauteur étage min./ max. Bâtiment 7 7 7 Largeur min. Superficie (m²) min. 56 56 56 Logement/bâtiment min./max. /6 Densité 40 40 Coefficient d'emprise au sol (CES) (%) max. Taux de verdissement du terrain (%) min. 25 20 D - DISPOSITIONS SPÉCIALES PIIA Projet intégré CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques Bâtiment à usage mixte **E - NOTES** (1) 5421, 6633 et 6731 (2) Les usages spécifiquement permis sont autorisé sur un terrain dont la façade donne sur la rue Principale

Numéro de zone :

Grilles des usages et des normes Règlement de zonage - ANNEXE "B"

F - AMENDEMENTS

A - USAGES AUTORISÉS							
Groupes	Classes			1			
	Habitation unifamiliale	H1	•				
	Habitation unifamilile	H2	•				
Habitation (H)	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3	•				
	Habitation multifamiliale	H4		•			
	Habitation en commun	H5					
	Commerce de service et de détail	C1					
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financie	er C2					
	Commerce relié à l'automobile	C3					
Commerce (C)	Commerce de restauration et d'hébergement	C4					
	Commerce récréatif	C5					
	Camping et centre touristique	C6					
	Commerce contraignant	C7					
	Industrie de prestige	I1					
	Industrie de faible nuisance	I2					
Industrie (I)	Industrie de moyenne et forte	13					
	Industrie extractive	14					
_	Communautaire de proximité	P1					
	Lieux de culte et de recueillement	P2					
Communautaire (P)	Communautaire institutionnel et administratif local	P3					
	Service d'utilité publique	P4					
	Agriculture de culture	A1				<u> </u>	
Agriculture (A)	Agriculture d'élevage	A2					
Forestier (F)	Forestier	F1					
				Į.			
B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT Usages spécifiquement exclus	EXCLUS / PERINIS			1		1	
Usages spécifiquement permis					0044 (4)		
					6241 (1)		
C - NORMES PRESCRITES (bâti							
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		1	I	- 1	- 1	
	Avant (m)	min.	3	3	3	3	
Marges	Latérale d'un côté (m)	min.	2	4	2	2	
mai geo	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3	4	3	3	
	Arrière (m)	min.	7.6	9.1	3	3	
	Hauteur (m)	min./ max.	/10	/10	/10	/15	
Bâtiment	Hauteur étage	min./ max.					
Battillent	Largeur	min.	7	7			
	Superficie (m²)	min.	56	56			
	Logement/bâtiment	min./max.		/6			
Densité	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	40	40	40		
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25	20	20		
D - DISPOSITIONS SPÉCIALES							
BIST CONTIONS OF ESTALES	PIIA		•	•	•	•	
	Projet intégré					<del>                                     </del>	
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthrop	oigues					
	Bâtiment à usage mixte	piques					
	Dalinent a usaye mixte			l		I .	
E - NOTES							
(1) L' usage specifiquement permi	s est autorisé sur un terrain dont la façade donne sur la rue	Principale					

Numéro de zone :

Grilles des usages et des normes Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS						
Groupes	Classes					•
	Habitation unifamiliale	H1	•			
	Habitation unifamilile	H2	•			
abitation (H)	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3	•			
	Habitation multifamiliale	H4		•		
	Habitation en commun	H5				
	Commerce de service et de détail	C1				
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financie	er C2				
	Commerce relié à l'automobile	C3				
commerce (C)	Commerce de restauration et d'hébergement	C4				
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6				
	Commerce contraignant	C7				
	Industrie de prestige	I1				
ndustrie (I)	Industrie de faible nuisance	12				
iddstric (i)	Industrie de moyenne et forte	13				
	Industrie extractive	14				
	Communautaire de proximité	P1				
Communautaire (P)	Lieux de culte et de recueillement	P2				
ommanadan o (i )	Communautaire institutionnel et administratif local	P3				
	Service d'utilité publique	P4			•	
griculture (A)	Agriculture de culture	A1				
ground of the	Agriculture d'élevage	A2				
orestier (F)	Forestier	F1				
- USAGES SPÉCIFIQUEMENT E	XCLUS / PERMIS					
Jsages spécifiquement exclus						
Isages spécifiquement permis						
: - NORMES PRESCRITES (bâtim	ent principal)					
lode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		ı	ı		
	Avant (m)	min.	3	3	3	
_	Latérale d'un côté (m)	min.	2	4	2	
larges	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3	4	3	
	Arrière (m)	min.	7.6	9.1	3	
	Hauteur (m)	min./ max.	/13	/13	/15	
	Hauteur étage	min./ max.		,	,	
Bâtiment	Largeur	min.	7	7		
	Superficie (m²)	min.	56	56		
	Logement/bâtiment	min./max.		/6		
Densité	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	40	40		
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25	20		
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
- DISPOSITIONS SPÉCIALES	DHA					
	PIIA		•	•	•	
	Projet intégré					
	OLIABITATE A F 1			•	•	
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthrop Bâtiment à usage mixte	iques	•			

Numéro de zone :

Grilles des usages et des normes Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS							
Groupes	Classes						
	Habitation unifamiliale	H1	•				
	Habitation unifamilile	H2	•				
Habitation (H)	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3	•				
	Habitation multifamiliale	H4		•			
	Habitation en commun	H5					
	Commerce de service et de détail	C1					
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financie	er C2					
	Commerce relié à l'automobile	C3					
Commerce (C)	Commerce de restauration et d'hébergement	C4					
	Commerce récréatif	C5					
	Camping et centre touristique	C6					
	Commerce contraignant	C7					
	Industrie de prestige	I1					
ndustria (I)	Industrie de faible nuisance	I2					
ndustrie (I)	Industrie de moyenne et forte	13					
	Industrie extractive	14					
	Communautaire de proximité	P1					
O(P)	Lieux de culte et de recueillement	P2					
Communautaire (P)	Communautaire institutionnel et administratif local	P3					
	Service d'utilité publique	P4			•		
A . 1/ (A)	Agriculture de culture	A1					
Agriculture (A)	Agriculture d'élevage	A2					
Forestier (F)	Forestier	F1					
B - USAGES SPÉCIFIQUEMEN	T EXCLUS / PERMIS					,	
Usages spécifiquement exclus						T	
Usages spécifiquement permis							
C - NORMES PRESCRITES (bâi							
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		- 1	1	1	T	
niode d implantation	Avant (m)	min.	3	3	3		
	Latérale d'un côté (m)	min.	2	4	2	+	
Marges	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3	4	3		_
	Arrière (m)	min.	7.6	9.1	3		_
	Hauteur (m)	min./ max.	/13	/13	/15		
	Hauteur étage	min./ max.	/10	710	710		_
Bâtiment	Largeur	min.	7	7			_
	Superficie (m²)	min.	56	56			
	Logement/bâtiment	min./max.	- 30	/6			
Densité	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	40	40			
Deliaite	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25	20			
		111111.	20	20		1	
D - DISPOSITIONS SPÉCIALES						Т	
	PIIA		•	•	•		
	Projet intégré	niguas				1	_
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthrop Bâtiment à usage mixte	лques				1	
	Ballinent a usage mixte		ı				
E - NOTES							
F - AMENDEMENTS							
7.III ENDEMENTO							

Numéro de zone :

Grilles des usages et des normes Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISES	01						
Groupes	Classes Habitation unifamiliale	H1	-(1)				
	Habitation unifamilile	H2	●(1) ●(1)				
Habitation (H)			•(1)				
nabitation (n)	Habitation bifamiliale et trifamiliale Habitation multifamiliale	H3					
		H4					
	Habitation en commun	H5					
	Commerce de service et de détail	C1					
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier						
Co(C)	Commerce relié à l'automobile	C3					
Commerce (C)	Commerce de restauration et d'hébergement	C4					
	Commerce récréatif	C5					
	Camping et centre touristique	C6					
	Commerce contraignant	C7					
	Industrie de prestige	l1					
Industrie (I)	Industrie de faible nuisance	12					
.,	Industrie de moyenne et forte	13					
	Industrie extractive	14					
	Communautaire de proximité	P1					
Communautaire (P)	Lieux de culte et de recueillement	P2					
oommunaatane (i )	Communautaire institutionnel et administratif local	P3					
	Service d'utilité publique	P4					
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1					
	Agriculture d'élevage	A2					
Forestier (F)	Forestier	F1					
B - USAGES SPECIFIQUEMENT EXC	LUS / PERMIS						
Usages spécifiquement exclus							
Usages spécifiquement permis							
C - NORMES PRESCRITES (bâtimen	t principal)						
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë						
mode a implantation	Avant (m)	min.	10				
	Latérale d'un côté (m)	min.	3				
Marges	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3				
	Arrière (m)	min.	7				
	Hauteur (m)	min./ max.	/10				
	Hauteur étage	min./ max.	1/2				
Bâtiment	Largeur	min.	7				
	Superficie (m²)	min.	65				
	Logement/bâtiment	min./max.	/2				
Densité							
Delisite	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%) Taux de verdissement du terrain (%)	max.	35 25				
	raux de verdissement du terrain (%)	min.	20				
D - DISPOSITIONS SPÉCIALES				•	ī .	1	
	PIIA						
	C401 Règlement sur les usages conditionnels			•(2)			
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropie	ques	•				
	Bâtiment à usage mixte						
	Fermette		•				

#### E - NOTES

#### F - AMENDEMENTS

Numéro de zone :

<sup>(1)</sup> L'usage est autorisé uniquement sur les chemin existant en date du 16 janvier 2018.

<sup>(2)</sup> Les auberges de faible capacité (25 chambres), les gîtes touristiques et les résidences de tourisme uniquement sont autorisés selon les dispositions du règleme usages conditionnels en vigueur.

Grilles des usages et des normes Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS						
Groupes	Classes					
	Habitation unifamiliale	H1	<b>●</b> (1)			
	Habitation unifamilile	H2	●(1)			
Habitation (H)	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3				
	Habitation multifamiliale	H4				
	Habitation en commun	H5				
	Commerce de service et de détail	C1				
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financie					
	Commerce relié à l'automobile	C3				
Commerce (C)	Commerce de restauration et d'hébergement	C4				
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6				
	Commerce contraignant	C7				
	Industrie de prestige	I1				
Industrie (I)	Industrie de faible nuisance	12				
ilidustrie (i)	Industrie de moyenne et forte	13				
	Industrie extractive	14				
	Communautaire de proximité	P1				
Communautoiro (B)	Lieux de culte et de recueillement	P2				
Communautaire (P)	Communautaire institutionnel et administratif local	P3				
	Service d'utilité publique	P4				
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1				
Agriculture (A)	Agriculture d'élevage	A2				
Forestier (F)	Forestier	F1				
B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXC	LUS / PERMIS					
Usages spécifiquement exclus						
Usages spécifiquement permis						
	and a land				1	
C - NORMES PRESCRITES (bâtiment						T
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë	ma in	10			
	Avant (m)	min.	10			
Marges	Latérale d'un côté (m)	min.	3			
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3			
	Arrière (m)	min.	7			
	Hauteur (m)	min./ max.	/10			
Bâtiment	Hauteur étage	min./ max.	1/2			-
	Largeur	min.	7			
	Superficie (m²)	min.	65			
<b>-</b>	Logement/bâtiment	min./max.	_			
Densité	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	35			
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25			
D - DISPOSITIONS SPÉCIALES					 	
	PIIA					
	C401 Règlement sur les usages conditionnels			•(2)		
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthrop	iques	•			
	Bâtiment à usage mixte					
	Fermette		•			

#### E - NOTES

#### F - AMENDEMENTS

Numéro de zone :

<sup>(1)</sup> L'usage est autorisé uniquement sur les chemin existant en date du 16 janvier 2018.

<sup>(2)</sup> Les auberges de faible capacité (25 chambres), les gîtes touristiques et les résidences de tourisme uniquement sont autorisés selon les dispositions du règleme usages conditionnels en vigueur.

Grilles des usages et des normes Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS						
Groupes	Classes					
	Habitation unifamiliale	H1	<b>●</b> (1)			
	Habitation unifamilile	H2	<b>●</b> (1)			
labitation (H)	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3				
	Habitation multifamiliale	H4				
	Habitation en commun	H5				
	Commerce de service et de détail	C1				
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2				
	Commerce relié à l'automobile	C3				
Commerce (C)	Commerce de restauration et d'hébergement	C4				
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6				
	Commerce contraignant	C7				
	Industrie de prestige	I1				
	Industrie de faible nuisance	12				
ndustrie (I)	Industrie de moyenne et forte	13				
	Industrie extractive	14				
	Communautaire de proximité	P1				
	Lieux de culte et de recueillement	P2				
Communautaire (P)	Communautaire institutionnel et administratif local	P3				
	Service d'utilité publique	P4				
	Agriculture de culture	A1		•		
Agriculture (A)	Agriculture d'élevage	A2		•		
Forestier (F)	Forestier	F1				
` '			1			
B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EX	CLUS / PERMIS			ı		
Usages spécifiquement exclus						
Jsages spécifiquement permis						
C - NORMES PRESCRITES (bâtime	nt principal)					
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		1	ı		
	Avant (m)	min.	10	10		
Marges	Latérale d'un côté (m)	min.	3	3		
wai yes	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3	3		
	Arrière (m)	min.	7	7		
	Hauteur (m)	min./ max.	/10			
2641	Hauteur étage	min./ max.	1/2			
<b>Bâtiment</b>	Largeur	min.	7			
	Superficie (m²)	min.	65			
	Logement/bâtiment	min./max.				
Densité	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	35			
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25			
D - DISPOSITIONS SPÉCIALES						1
D-DISPOSITIONS SPECIALES	PIIA			ſ		
	C401 Règlement sur les usages conditionnels				•(2)	
		71100		_	•(2)	
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropie	<sub>ques</sub>	•	•		
	Bâtiment à usage mixte					
	Fermette		•			

#### E - NOTES

#### F - AMENDEMENTS

Numéro de zone :

<sup>(1)</sup> L'usage est autorisé uniquement sur les chemin existant en date du 16 janvier 2018.

<sup>(2)</sup> Les auberges de faible capacité (25 chambres), les gîtes touristiques et les résidences de tourisme uniquement sont autorisés selon les dispositions du règleme usages conditionnels en vigueur.

Grilles des usages et des normes Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS Groupes	Classes				
	Habitation unifamiliale	H1	•(1)		
	Habitation unifamilile	H2	•(1)		
Habitation (H)	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3	. ,		
	Habitation multifamiliale	H4			
	Habitation en commun	H5			
	Commerce de service et de détail	C1			
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financie	r C2			
	Commerce relié à l'automobile	C3			
Commerce (C)	Commerce de restauration et d'hébergement	C4			
	Commerce récréatif	C5			
	Camping et centre touristique	C6			
	Commerce contraignant	C7			
	Industrie de prestige	I1			
In decadate (I)	Industrie de faible nuisance	12			
Industrie (I)	Industrie de moyenne et forte	13			
	Industrie extractive	14			
	Communautaire de proximité	P1			
Communication (D)	Lieux de culte et de recueillement	P2			
Communautaire (P)	Communautaire institutionnel et administratif local	P3			
	Service d'utilité publique	P4			
A surias (A)	Agriculture de culture	A1			
Agriculture (A)	Agriculture d'élevage	A2			
Forestier (F)	Forestier	F1			
B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXC	US / PERMIS				
Usages spécifiquement exclus					
Usages spécifiquement permis					
C - NORMES PRESCRITES (bâtiment	principal)				
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I		
Mode d'implantation	Avant (m)	min.	10		
·		min. min.			
	Avant (m)		10		
·	Avant (m) Latérale d'un côté (m)	min.	10		
	Avant (m) Latérale d'un côté (m) Latérale de l'autre côté (m)	min. min.	10 3 3		
Marges	Avant (m) Latérale d'un côté (m) Latérale de l'autre côté (m) Arrière (m)	min. min. min.	10 3 3 7		
Marges	Avant (m) Latérale d'un côté (m) Latérale de l'autre côté (m) Arrière (m) Hauteur (m)	min. min. min. min./ max.	10 3 3 7 /10		
Marges	Avant (m) Latérale d'un côté (m) Latérale de l'autre côté (m) Arrière (m) Hauteur (m) Hauteur étage	min. min. min. min./ max. min./ max.	10 3 3 7 /10 1/2		
Marges	Avant (m) Latérale d'un côté (m) Latérale de l'autre côté (m) Arrière (m) Hauteur (m) Hauteur étage Largeur	min. min. min./ max. min./ max. min./ min.	10 3 3 7 /10 1/2 7		
Marges Bâtiment	Avant (m) Latérale d'un côté (m) Latérale de l'autre côté (m) Arrière (m) Hauteur (m) Hauteur étage Largeur Superficie (m²)	min. min. min./ max. min./ max. min./ max. min./ min.	10 3 3 7 /10 1/2 7		
Marges Bâtiment	Avant (m) Latérale d'un côté (m) Latérale de l'autre côté (m) Arrière (m) Hauteur (m) Hauteur étage Largeur Superficie (m²) Logement/bâtiment	min. min. min./ max. min./ max. min./ max. min. min. min. min.	10 3 3 7 /10 1/2 7 65		
Marges Bâtiment Densité	Avant (m)  Latérale d'un côté (m)  Latérale de l'autre côté (m)  Arrière (m)  Hauteur (m)  Hauteur étage  Largeur  Superficie (m²)  Logement/bâtiment  Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	min. min. min./ max. min./ max. min./ max. min. min. min. min. min. min. max.	10 3 3 7 /10 1/2 7 65		
Marges Bâtiment Densité	Avant (m)  Latérale d'un côté (m)  Latérale de l'autre côté (m)  Arrière (m)  Hauteur (m)  Hauteur étage  Largeur  Superficie (m²)  Logement/bâtiment  Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	min. min. min./ max. min./ max. min./ max. min. min. min. min. min. min. max.	10 3 3 7 /10 1/2 7 65		
Marges Bâtiment Densité	Avant (m) Latérale d'un côté (m) Latérale de l'autre côté (m) Arrière (m) Hauteur (m) Hauteur étage Largeur Superficie (m²) Logement/bâtiment Coefficient d'emprise au sol (CES) (%) Taux de verdissement du terrain (%)	min. min. min./ max. min./ max. min./ max. min. min. min. min. min. min. max.	10 3 3 7 /10 1/2 7 65		
Marges Bâtiment Densité	Avant (m)  Latérale d'un côté (m)  Latérale de l'autre côté (m)  Arrière (m)  Hauteur (m)  Hauteur étage  Largeur  Superficie (m²)  Logement/bâtiment  Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)  Taux de verdissement du terrain (%)	min. min. min./ max. min./ max. min./ max. min. min. min. min. min./max. max. min.	10 3 3 7 /10 1/2 7 65		
Marges  Bâtiment  Densité	Avant (m)  Latérale d'un côté (m)  Latérale de l'autre côté (m)  Arrière (m)  Hauteur (m)  Hauteur étage  Largeur  Superficie (m²)  Logement/bâtiment  Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)  Taux de verdissement du terrain (%)  PIIA  Projet intégré  CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthrope	min. min. min./ max. min./ max. min./ max. min. min. min. min. min./max. max. min.	10 3 3 7 /10 1/2 7 65 35 25		
Marges  Bâtiment  Densité	Avant (m)  Latérale d'un côté (m)  Latérale de l'autre côté (m)  Arrière (m)  Hauteur (m)  Hauteur étage  Largeur  Superficie (m²)  Logement/bâtiment  Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)  Taux de verdissement du terrain (%)	min. min. min./ max. min./ max. min./ max. min. min. min. min. min./max. max. min.	10 3 3 7 /10 1/2 7 65 35 25		
Mode d'implantation  Marges  Bâtiment  Densité  D - DISPOSITIONS SPÈCIALES  E - NOTES	Avant (m)  Latérale d'un côté (m)  Latérale de l'autre côté (m)  Arrière (m)  Hauteur (m)  Hauteur étage  Largeur  Superficie (m²)  Logement/bâtiment  Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)  Taux de verdissement du terrain (%)  PIIA  Projet intégré  CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthrop  Bâtiment à usage mixte	min. min. min./ max. min./ max. min./ max. min. min. min. min. min./max. max. min.	10 3 3 7 /10 1/2 7 65 35 25		
Marges Bâtiment Densité	Avant (m)  Latérale d'un côté (m)  Latérale de l'autre côté (m)  Arrière (m)  Hauteur (m)  Hauteur étage  Largeur  Superficie (m²)  Logement/bâtiment  Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)  Taux de verdissement du terrain (%)  PIIA  Projet intégré  CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthrop  Bâtiment à usage mixte	min. min. min./ max. min./ max. min./ max. min. min. min. min. min./max. max. min.	10 3 3 7 /10 1/2 7 65 35 25		

Numéro de zone :

Grilles des usages et des normes Règlement de zonage - ANNEXE "B"

F - AMENDEMENTS

<b>A - USAGES AUTORISÉS</b> Groupes	Classes				
310upes	Habitation unifamiliale	H1	•(1)		
	Habitation unifamilile	H2	•(1)		
labitation (H)	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3	( - /	•(1)	
,	Habitation multifamiliale	H4		(-/	
	Habitation en commun	H5			
	Commerce de service et de détail	C1			
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier				
	Commerce relié à l'automobile	C3			
Commerce (C)	Commerce de restauration et d'hébergement	C4			
	Commerce récréatif	C5			
	Camping et centre touristique	C6			
	Commerce contraignant	C7			
	Industrie de prestige	I1			
	Industrie de faible nuisance	12			
ndustrie (I)	Industrie de moyenne et forte	13			
	Industrie extractive	14			
	Communautaire de proximité	P1			
	Lieux de culte et de recueillement	P2			
Communautaire (P)	Communautaire institutionnel et administratif local	P3			
	Service d'utilité publique	P4			
	Agriculture de culture	A1			
Agriculture (A)	Agriculture d'élevage	A2			
Forestier (F)	Forestier	F1			
, ,					
B - USAGES SPÉCIFIQUEMEN					
Usages spécifiquement exclus					
Usages spécifiquement permis					
C - NORMES PRESCRITES (bât	timent principal)				
	Isolée, Jumelée, Contiguë		- 1	1	
Mode d'implantation	isolee, surficiee, configue		ı	•	
Mode d'implantation	Avant (m)	min.	10	10	
		min.		10	
	Avant (m)		10		
	Avant (m) Latérale d'un côté (m)	min.	10 3	3	
	Avant (m) Latérale d'un côté (m) Latérale de l'autre côté (m)	min. min.	10 3 3	3	
Marges	Avant (m) Latérale d'un côté (m) Latérale de l'autre côté (m) Arrière (m)	min. min. min.	10 3 3 7	3 3 7	
Marges	Avant (m) Latérale d'un côté (m) Latérale de l'autre côté (m) Arrière (m) Hauteur (m)	min. min. min. min./ max.	10 3 3 7 /10	3 3 7 /10	
Marges	Avant (m) Latérale d'un côté (m) Latérale de l'autre côté (m) Arrière (m) Hauteur (m) Hauteur étage	min. min. min. min./ max. min./ max.	10 3 3 7 /10 1/2	3 3 7 /10 1/2	
Marges	Avant (m) Latérale d'un côté (m) Latérale de l'autre côté (m) Arrière (m) Hauteur (m) Hauteur étage Largeur	min. min. min. min./ max. min./ max. min./ max.	10 3 3 7 /10 1/2 7	3 3 7 /10 1/2 7	
Marges Bâtiment	Avant (m) Latérale d'un côté (m) Latérale de l'autre côté (m) Arrière (m) Hauteur (m) Hauteur étage Largeur Superficie (m²)	min. min. min. min./ max. min./ max. min./ min. min.	10 3 3 7 /10 1/2 7	3 3 7 /10 1/2 7 65	
Marges Bâtiment	Avant (m) Latérale d'un côté (m) Latérale de l'autre côté (m) Arrière (m) Hauteur (m) Hauteur étage Largeur Superficie (m²) Logement/bâtiment	min. min. min. min./ max. min./ max. min./ max. min. min. min. min./max.	10 3 3 7 /10 1/2 7 65	3 3 7 /10 1/2 7 65 /2	
Marges Bâtiment Densité	Avant (m)  Latérale d'un côté (m)  Latérale de l'autre côté (m)  Arrière (m)  Hauteur (m)  Hauteur étage  Largeur  Superficie (m²)  Logement/bâtiment  Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)  Taux de verdissement du terrain (%)	min. min. min. min./ max. min./ max. min./ max. min. min. min. min. max.	10 3 3 7 /10 1/2 7 65	3 3 7 /10 1/2 7 65 /2 35	
Marges Bâtiment Densité	Avant (m)  Latérale d'un côté (m)  Latérale de l'autre côté (m)  Arrière (m)  Hauteur (m)  Hauteur étage  Largeur  Superficie (m²)  Logement/bâtiment  Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)  Taux de verdissement du terrain (%)	min. min. min. min./ max. min./ max. min./ max. min. min. min. min. max.	10 3 3 7 /10 1/2 7 65	3 3 7 /10 1/2 7 65 /2 35	
Marges Bâtiment Densité	Avant (m)  Latérale d'un côté (m)  Latérale de l'autre côté (m)  Arrière (m)  Hauteur (m)  Hauteur étage  Largeur  Superficie (m²)  Logement/bâtiment  Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)  Taux de verdissement du terrain (%)	min. min. min. min./ max. min./ max. min./ max. min. min. min. min. max.	10 3 3 7 /10 1/2 7 65	3 3 7 /10 1/2 7 65 /2 35	
Marges Bâtiment Densité	Avant (m)  Latérale d'un côté (m)  Latérale de l'autre côté (m)  Arrière (m)  Hauteur (m)  Hauteur étage  Largeur  Superficie (m²)  Logement/bâtiment  Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)  Taux de verdissement du terrain (%)	min. min. min./ max. min./ max. min./ min. min. min. min. min. min. min. min./max. max. min.	10 3 3 7 /10 1/2 7 65 35 25	3 3 7 /10 1/2 7 65 /2 35 25	
Mode d'implantation  Marges  Bâtiment  Densité  D - DISPOSITIONS SPÉCIALES	Avant (m)  Latérale d'un côté (m)  Latérale de l'autre côté (m)  Arrière (m)  Hauteur (m)  Hauteur étage  Largeur  Superficie (m²)  Logement/bâtiment  Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)  Taux de verdissement du terrain (%)  PIIA  Projet intégré  CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropic	min. min. min./ max. min./ max. min./ min. min. min. min. min. min. min. min./max. max. min.	10 3 3 7 /10 1/2 7 65 35 25	3 3 7 /10 1/2 7 65 /2 35 25	
Marges Bâtiment Densité	Avant (m)  Latérale d'un côté (m)  Latérale de l'autre côté (m)  Arrière (m)  Hauteur (m)  Hauteur étage  Largeur  Superficie (m²)  Logement/bâtiment  Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)  Taux de verdissement du terrain (%)	min. min. min./ max. min./ max. min./ min. min. min. min. min. min. min. min./max. max. min.	10 3 3 7 /10 1/2 7 65 35 25	3 3 7 /10 1/2 7 65 /2 35 25	

Numéro de zone :

Grilles des usages et des normes Règlement de zonage - ANNEXE "B"

Groupes	Classes					
Oloupes	Habitation unifamiliale	H1	•(1)			
	Habitation unifamilile	H2	•(1)		+	
Habitation (H)	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3	•(1)			
(-,	Habitation multifamiliale	H4	٠(١)			
	Habitation en commun	H5				
	Commerce de service et de détail	C1				
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financie					
	Commerce relié à l'automobile	C3			-	
Commerce (C)	Commerce de restauration et d'hébergement	C4				
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6				
	Commerce contraignant	C7				
	Industrie de prestige	I1				
	Industrie de faible nuisance	12				
Industrie (I)	Industrie de moyenne et forte	13				
	Industrie extractive	14				
	Communautaire de proximité	P1				
	Lieux de culte et de recueillement	P2				
Communautaire (P)	Communautaire institutionnel et administratif local	P3				
	Service d'utilité publique	P4				
	Agriculture de culture	A1				
Agriculture (A)	Agriculture d'élevage	A2				
Forestier (F)	Forestier	F1				
B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCI						
Usages spécifiquement exclus	LUS/ FERIVIIS					
Usages spécifiquement permis						
C - NORMES PRESCRITES (bâtiment	nrincinal)					
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		1			
Mode a Implantation	Avant (m)	min.	10		-	
	Latérale d'un côté (m)	min.	3		-	
Marges	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3			
	Arrière (m)	min.	7		-	
	Hauteur (m)	min./ max.	/10			
	Hauteur étage	min./ max.	1/2			
Bâtiment	Largeur	min.	7		-	
	Superficie (m²)	min.	65			
	Logement/bâtiment	min./max.	00			
Densité	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	35			
Densite	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25			
D DISPOSITIONS OPÉSIALES	raux de verdissement du terrain (70)	111111.	20			
D - DISPOSITIONS SPÉCIALES	PIIA					
	Projet intégré CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthrop	igues				
	Bâtiment à usage mixte	iques				
	Fermette		•			
	li ennerre		•			
E - NOTES						
(1) L'usage est autorisé uniquement sur	les chemin existant en date du 16 janvier 2018.					
İ						

Numéro de zone :

Grilles des usages et des normes Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISES	Classes				
Groupes	Classes Habitation unifamiliale	H1	a(1)		
	Habitation unifamilile	H2	●(1) ●(1)		_
labitation (H)	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3	•(1)		-
iabitation (ii)	Habitation multifamiliale	H4			_
	Habitation en commun	H5			-
	Commerce de service et de détail	C1			_
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financi				
	Commerce relié à l'automobile	C3			
Commerce (C)	Commerce de restauration et d'hébergement	C4			
onimerce (O)	Commerce de restauration et une bergement	C5			
	Camping et centre touristique	C6			_
	Commerce contraignant	C7			_
		I1			_
	Industrie de prestige Industrie de faible nuisance	12			_
ndustrie (I)					_
	Industrie de moyenne et forte Industrie extractive	13 14			
	Communautaire de proximité	P1			_
Communautaire (P)	Lieux de culte et de recueillement  Communautaire institutionnel et administratif local	P2 P3			
					_
	Service d'utilité publique	P4			
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1			
	Agriculture d'élevage	A2			_
Forestier (F)	Forestier	F1			
B - USAGES SPÉCIFIQUEMEN				 	
Jsages spécifiquement exclus					
Usages spécifiquement permi	<u> </u>				
C - NORMES PRESCRITES (bâ				 	
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I		
	Avant (m)	min.	10		
Marges	Latérale d'un côté (m)	min.	3		
goo	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3		
	Arrière (m)	min.	7		
	Hauteur (m)	min./ max.	/10		
3âtiment	Hauteur étage	min./ max.	1/2		
Sutinion.	Largeur	min.	7		
	Superficie (m²)	min.	65		
	Logement/bâtiment	min./max.			
Densité	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	35		
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25		
O - DISPOSITIONS SPÉCIALES	S				
	PIIA				
	Projet intégré				
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthro	piques	•		
	Bâtiment à usage mixte	. ,			
	Fermette		•		
E - NOTES					
	nent sur les chemin existant en date du 16 janvier 2018.			 	
1) L usage est autorise uniquen	nent sur les chemin existant en date du 10 janvier 2016.				
AMENDEMENTS					
F - AMENDEMENTS					

Numéro de zone :

Grilles des usages et des normes Règlement de zonage - ANNEXE "B"

Alabitation uniffamiliale	A - USAGES AUTORISÉS						
Habitation unifamilie	Groupes	Classes					
Habitation (H)   Habitation bifamiliale   H3		Habitation unifamiliale	H1	<b>●</b> (1)			
Habitation multifamiliale		Habitation unifamilile	H2	<b>●</b> (1)			
Habitation en commun	labitation (H)	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3		<b>●</b> (1)		
Commerce de service et de détail   C1		Habitation multifamiliale	H4				
Service professionnel, personnel, d'affaire et financier   C2		Habitation en commun	H5				
Commerce (C)   Commerce relié à l'automobile   C3		Commerce de service et de détail	C1				
Commerce (C)   Commerce de restauration et d'hébergement   C4		Service professionnel, personnel, d'affaire et financie	r C2				
Commerce récréatif   C5   Camping et centre tourisique   C6   Camping et centre tourisique   C6   Camping et centre tourisique   C6   Camping et centre tourisique   C7   C7   C7   C7   C7   C7   C7   C		Commerce relié à l'automobile	C3				
Camping et centre touristique   C6   Commerce contraignant   C7   C   C   C   C   C   C   C   C	Commerce (C)	Commerce de restauration et d'hébergement	C4				
Commerce contraignant		Commerce récréatif	C5				
Industrie (I)  Industrie de faible nuisance I2 Industrie de moyene et forte Industrie extractive Industrie extraction Industrie Industrie Industrie Industrie Industrie Industrie Industrie Industrie Industrie Industrie Industrie Industrie Industrie Industrie Industrie Industrie Indu		Camping et centre touristique	C6				
Industrie de faible nuisance 12   1   1   1   1   1   1   1   1   1		Commerce contraignant	C7				
Industrie de moyenne et forte   13		Industrie de prestige	I1				
Industrie de moyenne et forte   f3	ndustria (I)	Industrie de faible nuisance	12				
Communautaire (P)   Communautaire de proximité	ildustrie (i)	Industrie de moyenne et forte	13				
Lieux de culte et de recueillement		Industrie extractive	14				
Communautaire (P)   Communautaire institutionnel et administratif local   P3   Service d'utilité publique   P4   P4   P4   P4   P4   P4   P4   P		Communautaire de proximité	P1				
Communature instrutionnel et administratir local   P3	Communautaira (B)	Lieux de culte et de recueillement	P2				
Agriculture (A)   Agriculture de culture   A1   Agriculture d'élevage   A2   A2   A2   A3   A3   A3   A3   A3	Communautaire (P)	Communautaire institutionnel et administratif local	P3				
Agriculture (A)		Service d'utilité publique	P4				
Agriculture d'elevage   A2	arioultura (A)	Agriculture de culture	A1				
Susages spécifiquement exclus   Susages spécifiquement exclus   Susages spécifiquement permis   Susages spécifiquement	Agriculture (A)	Agriculture d'élevage	A2				
	orestier (F)	Forestier	F1				
	3 - USAGES SPÉCIFIQUEMENT F	XCLUS / PERMIS					
Sages spécifiquement permis							
Note   Note							
Solée, Jumelée, Contiguë				1	I		
Avant (m)   min.   10   10   10   Latérale d'un côté (m)   min.   3   3   3   Marges							
Latérale d'un côté (m)   min.   3   3	Mode d'impiantation				-		
Latérale de l'autre côté (m)   min.   3   3   3		` '					
Arrière (m) min. 7 7 7   Marche    Batiment   Hauteur (m) min./ max. /10 /10    Hauteur étage min./ max. 1/2 1/2    Largeur min. 7 7    Superficie (m²) min. 65 65    Logement/bâtiment min./max. /2    Coefficient d'emprise au sol (CES) (%) max. 35 35    Taux de verdissement du terrain (%) min. 25 25    D- DISPOSITIONS SPÉCIALES    PIIA    Projet intégré    CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques    Bâtiment à usage mixte   • • •    Fermette   • •   •    Fermette   • •   •    Fermette   • •   •    Fermette   • •   •    Fermette   • •   •    Arrière (m)	Marges						
Hauteur (m)   min./ max.   /10   /10		` '					
Hauteur étage					_		
Largeur   min.   7   7		` '					
Superficie (m²)   min.   65   65	3âtiment						
Logement/bâtiment min./max. /2  Coefficient d'emprise au sol (CES) (%) max. 35 35  Taux de verdissement du terrain (%) min. 25 25  D - DISPOSITIONS SPÉCIALES  PIIA Projet intégré CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques Bâtiment à usage mixte Fermette  - NOTES							
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%) max. 35 35 35 35 35 35 35 35 35 35 35 35 35				65			
Taux de verdissement du terrain (%) min. 25 25		<u> </u>					
PIIA Projet intégré CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques Bâtiment à usage mixte Fermette  Fermette	Jensite						
PIIA Projet intégré CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques Bâtiment à usage mixte Fermette  - NOTES		l aux de verdissement du terrain (%)	min.	25	25		
Projet intégré  CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques  Bâtiment à usage mixte  Fermette  - NOTES	) - DISPOSITIONS SPÉCIALES					 	
CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques  Bâtiment à usage mixte  Fermette  - NOTES		PIIA					
Bâtiment à usage mixte  Fermette  Formette  Fermette  Fermette  Fermette		Projet intégré					
Fermette • • • • • • • • • • • • • • • • • •		CHADITEE & Environment of contraints and res	iques				
E - NOTES		CHAPTIRE 8 - Environnement et contraintes antinrop		_	•		
		Bâtiment à usage mixte					
	F - NOTES	Bâtiment à usage mixte					
		Bâtiment à usage mixte Fermette					

Numéro de zone :

Grilles des usages et des normes Règlement de zonage - ANNEXE "B"

Groupes	Classes					
Croupes	Habitation unifamiliale	H1	•(1)			
	Habitation unifamilile	H2	•(1)			
Habitation (H)	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3	-(1)			
(-,	Habitation multifamiliale	H4				
	Habitation en commun	H5				
	Commerce de service et de détail	C1				
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financie					
	Commerce relié à l'automobile	C3				
Commerce (C)	Commerce de restauration et d'hébergement	C4				
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6				
	Commerce contraignant	C7				
	Industrie de prestige	I1				
	Industrie de faible nuisance	I2				
Industrie (I)	Industrie de moyenne et forte	13				
	Industrie extractive	14				
	Communautaire de proximité	P1				
	Lieux de culte et de recueillement	P2				
Communautaire (P)	Communautaire institutionnel et administratif local	P3				
	Service d'utilité publique	P4				
	Agriculture de culture	A1		•		
Agriculture (A)	Agriculture d'élevage	A2		•		
Forestier (F)	Forestier	F1			•	
B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXC					Į.	
Usages spécifiquement exclus	LUS/ PERIVIS					
Usages spécifiquement permis						
C - NORMES PRESCRITES (bâtiment	nrincinal\					
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		1		1	
mode a implantation	Avant (m)	min.	10	10	10	
	Latérale d'un côté (m)	min.	3	3	3	
Marges	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3	3	3	
	Arrière (m)	min.	7	7	7	
	Hauteur (m)	min./ max.	/10	-		
	Hauteur étage	min./ max.	/2			
Bâtiment	Largeur	min.	7			
	Superficie (m²)	min.	65			
	Logement/bâtiment	min./max.				
Densité	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	35			
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25			
D - DISPOSITIONS SPÉCIALES				<u> </u>		
D DIOI CONTIONS OF ECHALES	PIIA					
	Projet intégré					
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropi	iques	•			
	Bâtiment à usage mixte	.4400	•			
	Fermette		•			
E - NOTES				I.		
	r les chemins existants en date du 16 janvier 2018.					
(1) L doage est autonise uniquement su	i les chemins existants en date du 10 janvier 2016.					

Numéro de zone :

Grilles des usages et des normes Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS						
Groupes	Classes					
	Habitation unifamiliale	H1	<b>●</b> (1)			
	Habitation unifamilile	H2	●(1)			
Habitation (H)	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3				
	Habitation multifamiliale	H4				
	Habitation en commun	H5				
	Commerce de service et de détail	C1				
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2				
	Commerce relié à l'automobile	C3				
Commerce (C)	Commerce de restauration et d'hébergement	C4				
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6				
	Commerce contraignant	C7				
dustrie (I) ommunautaire (P)	Industrie de prestige	I1				
Industria (I)	Industrie de faible nuisance	12				
industrie (i)	Industrie de moyenne et forte	13				
	Industrie extractive	14				
	Communautaire de proximité	P1				
O(D)	Lieux de culte et de recueillement	P2				
Communautaire (P)	Communautaire institutionnel et administratif local	P3				
	Service d'utilité publique	P4				
	Agriculture de culture	A1				
Agriculture (A)	Agriculture d'élevage	A2				
Forestier (F)	Forestier	F1				
B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXC	CLUS / PERMIS			•		
Usages spécifiquement exclus	SEGO / I EXIMIC					
Usages spécifiquement permis						
C - NORMES PRESCRITES (bâtimen						
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		<u> </u>			
	Avant (m)	min.	10			
Marges	Latérale d'un côté (m)	min.	3			
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3		ļ	
	Arrière (m)	min.	7			
	Hauteur (m)	min./ max.	/10		ļ	
Bâtiment	Hauteur étage	min./ max.	1/2			
	Largeur	min.	7			
	Superficie (m²)	min.	65			
	Logement/bâtiment	min./max.	/2			
Densité	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	35			
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25			
D - DISPOSITIONS SPÉCIALES						
	PIIA					
	C401 Règlement sur les usages conditionnels			•(2)		
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropi	ques	•	` '		
	Bâtiment à usage mixte					
	Fermette		•			
		i i				

### E - NOTES

#### F - AMENDEMENTS

Numéro de zone :

<sup>(1)</sup> L'usage doit respecter les critères de développement pour l'ouverture de nouvelles rues à l'extérieur du périmètre urbain du règlement de lotissement.

<sup>(2)</sup> Les auberges de faible capacité (25 chambres), les gîtes touristiques et les résidences de tourisme uniquement sont autorisés selon les dispositions du règleme usages conditionnels en vigueur.

Grilles des usages et des normes Règlement de zonage - ANNEXE "B"

Classes Habitation unifamiliale	H1	<b>●</b> (1)			
	пі				2
	H2	•(1)			
Habitation unifamilile		•(1)			
	-				
ÿ					
· · ·					
·					
	*				
	F1				
XCLUS / PERMIS					
ent principal)					
Isolée, Jumelée, Contiguë		1			
Avant (m)	min.	10			
Latérale d'un côté (m)	min.	3			
Latérale de l'autre côté (m)	min.	3			
Arrière (m)	min.	7			
Hauteur (m)	min./ max.	/10			
Hauteur étage	min./ max.	1/2			
Largeur	min.	7			
Superficie (m²)	min.	65			
Logement/bâtiment	min./max.				
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	35			
Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25			
			•		
PIIΔ					
	iaues				
·	iques	•			
ÿ					
1 omitte		•			
sur les chemin existant en date du 16 janvier 2018.					
sur les chemin existant en date du 16 janvier 2018.					
	Commerce relié à l'automobile Commerce de restauration et d'hébergement Commerce récréatif Camping et centre touristique Commerce contraignant Industrie de prestige Industrie de faible nuisance Industrie de moyenne et forte Industrie extractive Communautaire de proximité Lieux de culte et de recueillement Communautaire institutionnel et administratif local Service d'utilité publique Agriculture de culture Agriculture d'élevage Forestier  XCLUS / PERMIS  ent principal) Isolée, Jumelée, Contiguë Avant (m) Latérale de l'autre côté (m) Arrière (m) Hauteur (m) Hauteur étage Largeur Superficie (m²) Logement/bâtiment Coefficient d'emprise au sol (CES) (%) Taux de verdissement du terrain (%)	Habitation multifamiliale Habitation en commun H5 Commerce de service et de détail C1 Service professionnel, personnel, d'affaire et financier C2 Commerce relié à l'automobile C3 Commerce de restauration et d'hébergement C4 Commerce récréatif C5 Camping et centre touristique C6 Commerce contraignant C7 Industrie de prestige I1 Industrie de faible nuisance I2 Industrie de moyenne et forte I3 Industrie de moyenne et forte Lieux de culte et de recueillement P1 Lieux de culte et de recueillement P2 Communautaire institutionnel et administratif local Service d'utilité publique Agriculture de culture Agriculture d'élevage Forestier F1  XCLUS / PERMIS  Avant (m) Latérale d'un côté (m) Arrière (m) Hauteur (m) Hauteur (m) Largeur Superficie (m²) Logement/bâtiment Coefficient d'emprise au sol (CES) (%) Taux de verdissement du terrain (%)  PIIA Projet intégré CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques Bâtiment à usage mixte	Habitation multifamiliale Habitation en commun Commerce de service et de détail C1 Service professionnel, personnel, d'affaire et financier C2 Commerce relié à l'automobile C3 Commerce de restauration et d'hébergement C4 Commerce récréatif C5 Camping et centre touristique C6 Commerce contraignant C7 Industrie de prestige I1 Industrie de faible nuisance I2 Industrie de moyenne et forte I3 Industrie extractive I4 Communautaire de proximité P1 Lieux de culte et de recueillement P2 Communautaire institutionnel et administratif local Service d'utilité publique Agriculture de culture Africulture d'élevage A2 Forestier  XCLUS / PERMIS   Entire (m) Min. 10 Latérale de l'autre côté (m) Min. Arrière (m) Min. Hauteur (m) Hauteur (m) Hauteur étage Min. Superficie (m²) Min. PIIA Projet intégré CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques Bătiment à usage mixte	Habitation multifamiliale Habitation en commun H5 Commerce de service et de détail Service professionnel, personnel, d'affaire et financier C2 Commerce relié à l'automobile C3 Commerce de restauration et d'hébergement C4 Commerce récréatif C5 Camping et centre touristique C6 Commerce contraignant C7 Industrie de prestige I1 Industrie de faible nuisance I2 Industrie de faible nuisance I2 Industrie de moyenne et forte I3 Industrie de faible nuisance I4 Communautaire de proximité P1 Lieux de culte et de recueillement P2 Communautaire de proximité P1 Lieux de culte et de recueillement P2 Communautaire institutionnel et administratif local Service d'utilité publique P4 Agriculture d'élevage A2 Forestier F1  XCLUS / PERMIS  ent principal)  Isolée, Jumelée, Contiguë Avant (m) min. 10 Latérale d'un côté (m) Latérale de l'autre côté (m) min. 3 Arrière (m) min. 7 Hauteur (m) Hauteur étage Iargeur min. 7 Superficie (m²)  PIIA Projet intégré CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques Bâtiment à usage mixte	Habitation multifamiliale

Numéro de zone :

Grilles des usages et des normes Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS							
Groupes	Classes						
	Habitation unifamiliale	H1	<b>●</b> (1)				
	Habitation unifamilile	H2	<b>●</b> (1)				
Habitation (H)	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3		<b>●</b> (1)			
	Habitation multifamiliale	H4					
	Habitation en commun	H5					
	Commerce de service et de détail	C1					
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2					
	Commerce relié à l'automobile	C3					
Commerce (C)	Commerce de restauration et d'hébergement	C4					
	Commerce récréatif	C5					
	Camping et centre touristique	C6					
	Commerce contraignant	C7					
	Industrie de prestige	I1					
ndustria (I)	Industrie de faible nuisance	12					
ndustrie (I)	Industrie de moyenne et forte	13					
	Industrie extractive	14					
	Communautaire de proximité	P1					
2(P)	Lieux de culte et de recueillement	P2					
Communautaire (P)	Communautaire institutionnel et administratif local	P3					
	Service d'utilité publique	P4					
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1			•		
Agriculture (A)	Agriculture d'élevage	A2					
Forestier (F)	Forestier	F1					
B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EX	CLUS / PERMIS			•	•		•
Usages spécifiquement exclus	SEGO / I EXIMO						
Jsages spécifiquement permis							
C - NORMES PRESCRITES (bâtimer							1
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		10	10	10		
	Avant (m)	min.	10	10	10		
Marges	Latérale d'un côté (m)	min.	3	3	3		
-	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3	3	3		
	Arrière (m)	min.	7	7	7		
	Hauteur (m)	min./ max.	/10	/10			
<b>Bâtiment</b>	Hauteur étage	min./ max.	1/2	1/2			
	Largeur	min.	7	7			
	Superficie (m²)	min.	65	65			
	Logement/bâtiment	min./max.		/2			
Densité	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	35	35			
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25	25			
D - DISPOSITIONS SPÉCIALES							
	C401 Règlement sur les usages conditionnels					•(2)	
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropio	ques	•	•	•		
	Bâtiment à usage mixte						
	Fermette		•				

### E - NOTES

### F - AMENDEMENTS

Numéro de zone :

<sup>(1)</sup> L'usage doit respecter les critères de développement pour l'ouverture de nouvelles rues à l'extérieur du périmètre urbain du règlement de lotissement.

<sup>(2)</sup> Les auberges de faible capacité (25 chambres), les gîtes touristiques et les résidences de tourisme uniquement sont autorisés selon les dispositions du règlemei usages conditionnels en vigueur.

Grilles des usages et des normes Règlement de zonage - ANNEXE "B"

F - AMENDEMENTS

A - USAGES AUTORISÉS						
Groupes	Classes					
	Habitation unifamiliale	H1	<b>●</b> (1)			
	Habitation unifamilile	H2	●(1)			
labitation (H)	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3				
	Habitation multifamiliale	H4				
	Habitation en commun	H5				
	Commerce de service et de détail	C1				
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financie	er C2				
	Commerce relié à l'automobile	C3				
ommerce (C)	Commerce de restauration et d'hébergement	C4				
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6				
	Commerce contraignant	C7				
	Industrie de prestige	I1				
advatria (I)	Industrie de faible nuisance	12				
ndustrie (I)	Industrie de moyenne et forte	13				
	Industrie extractive	14				
	Communautaire de proximité	P1				
)	Lieux de culte et de recueillement	P2				
Communautaire (P)	Communautaire institutionnel et administratif local	P3				
	Service d'utilité publique	P4				
	Agriculture de culture	A1				
Agriculture (A)	Agriculture d'élevage	A2				
Forestier (F)	Forestier	F1				
3 - USAGES SPÉCIFIQUEMENT	EYCLUS / PERMIS			·	•	•
Jsages spécifiquement exclus	EXCECC / LEMMO					
Jsages spécifiquement permis						
- NORMES PRESCRITES (bâtiı						
lode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		10			
	Avant (m)	min.	10			
larges	Latérale d'un côté (m)	min.	3			
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3			
	Arrière (m)	min.	7			
	Hauteur (m)	min./ max.	/10			
Sâtiment	Hauteur étage	min./ max.	1/2			
	Largeur	min.	7			
	Superficie (m²)	min.	65			
	Logement/bâtiment	min./max.				
)ensité	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	35			
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25			
- DISPOSITIONS SPÉCIALES						
	PIIA					
	Projet intégré					
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthrop	piques	•			
	Bâtiment à usage mixte	I				
	Bâtiment à usage mixte Fermette		•			

Numéro de zone :

Grilles des usages et des normes Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS						
Groupes	Classes					
	Habitation unifamiliale	H1	<b>●</b> (1)			
	Habitation unifamilile	H2	<b>●</b> (1)			
Habitation (H)	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3				
	Habitation multifamiliale	H4				
	Habitation en commun	H5				
	Commerce de service et de détail	C1				
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2				
	Commerce relié à l'automobile	C3				
Commerce (C)	Commerce de restauration et d'hébergement	C4				
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6				
	Commerce contraignant	C7				
dustrie (I) ommunautaire (P)	Industrie de prestige	I1				
Industria (I)	Industrie de faible nuisance	12				
industrie (i)	Industrie de moyenne et forte	13				
	Industrie extractive	14				
	Communautaire de proximité	P1				
Communautaira (D)	Lieux de culte et de recueillement	P2				
Communautaire (P)	Communautaire institutionnel et administratif local	P3				
	Service d'utilité publique	P4				
A mula cultura (A)	Agriculture de culture	A1				
Agriculture (A)	Agriculture d'élevage	A2				
Forestier (F)	Forestier	F1				
B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCI	US / PERMIS					
Usages spécifiquement exclus						
Usages spécifiquement permis						
C - NORMES PRESCRITES (bâtiment						
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		<u> </u>			
	Avant (m)	min.	10			
Marges	Latérale d'un côté (m)	min.	3			
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3			
	Arrière (m)	min.	7		 	
	Hauteur (m)	min./ max.	/10			
Bâtiment	Hauteur étage	min./ max.	1/2			
	Largeur	min.	7			
	Superficie (m²)	min.	65			
	Logement/bâtiment	min./max.				
Densité	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	35			
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25			
D - DISPOSITIONS SPÉCIALES						
	PIIA					
	C401 Règlement sur les usages conditionnels			•(2)		
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropie	ques	•			
	Bâtiment à usage mixte					
	Fermette		•			
				_	 	

### E - NOTES

#### F - AMENDEMENTS

Numéro de zone :

<sup>(1)</sup> L'usage doit respecter les critères de développement pour l'ouverture de nouvelles rues à l'extérieur du périmètre urbain du règlement de lotissement.

<sup>(2)</sup> Les auberges de faible capacité (25 chambres), les gîtes touristiques et les résidences de tourisme uniquement sont autorisés selon les dispositions du règlement usages conditionnels en vigueur.

Grilles des usages et des normes Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS			•			
Groupes	Classes					
	Habitation unifamiliale	H1				
	Habitation unifamilile	H2				
Habitation (H)	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3				
	Habitation multifamiliale	H4				
	Habitation en commun	H5				
	Commerce de service et de détail	C1				
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2				
	Commerce relié à l'automobile	C3				
Commerce (C)	Commerce de restauration et d'hébergement	C4				
	Commerce récréatif	C5				
abitation (H)  commerce (C)  dustrie (I)  communautaire (P)  griculture (A)  corestier (F)  - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXC cages spécifiquement exclus cages spécifiquement permis  - NORMES PRESCRITES (bâtiment code d'implantation  arges	Camping et centre touristique	C6	•			
	Commerce contraignant	C7				
	Industrie de prestige	I1				
Industria (I)	Industrie de faible nuissance	12				
industrie (i)	Industrie de moyenne et forte nuisance	I3				
ommunautaire (P) priculture (A) prestier (F) • USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXC	Industrie extractive	14				
	Institutionnel et administratif	P1				
Communautaire (P)	Lieux de culte et de recueillement	P2				
Communaciane (i )	Communautaire institutionnel et administratif local	P3				
	Service d'utilité publique	P4		•		
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1				
/ ignound (/ iy	Agriculture d'élevage	A2				
Forestier (F)	Forestier	F1				
B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXC	CLUS / PERMIS		ı			
Usages spécifiquement permis						
	t code alora D		1			
				l 1		
wode a implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë Avant (m)	min.	10	10		
	Latérale d'un côté (m)		3	3		
Marges	Latérale de l'autre côté (m)	min. min.	3	3		
	Arrière (m)	min.	7	7		
	Hauteur (m)	min./ max.	/10	/15		
	Hauteur étage	min./ max.	1/2	/13		
Bâtiment	Largeur	min.	7			
	Superficie (m²)	min.	42			
	Logement/bâtiment	min./max.				
Densité	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	15			
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	20			
D DISPOSITIONS SPÉCIALES	(14)		<u> </u>			
D - DISPOSITIONS SPECIALES	PIIA					
	Projet intégré CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques		•			
	Bâtiment à usage mixte					
E NOTES	Samment a douge mixto		1			
E - NOTES						
E AMENDEMENTS						
F - AMENDEMENTS						

Numéro de zone :

Grilles des usages et des normes Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS							
Groupes	Classes						
	Habitation unifamiliale	H1					
	Habitation unifamilile	H2					
Habitation (H)	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3					
	Habitation multifamiliale	H4					
	Habitation en commun	H5					
	Commerce de service et de détail	C1					
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2					
	Commerce relié à l'automobile	C3					
Commerce (C)	Commerce de restauration et d'hébergement	C4					
	Commerce récréatif	C5					
	Camping et centre touristique	C6	•				
	Commerce contraignant	C7					
	Industrie de prestige	I1					
Industrie (I)	Industrie de faible nuissance	12					
industrie (i)	Industrie de moyenne et forte nuisance	13					
	Industrie extractive	14					
	Institutionnel et administratif	P1					
Communication (D)	Lieux de culte et de recueillement	P2					
Communautaire (P)	Communautaire institutionnel et administratif local	P3					
	Service d'utilité publique	P4		•			
A curioustana (A)	Agriculture de culture	A1					
Agriculture (A)	Agriculture d'élevage	A2					
Forestier (F)	Forestier	F1					
B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXC	CLUC / DEDMIC		ı				
Usages spécifiquement exclus	CLUS / FERIVIIS			1			
Usages spécifiquement permis							
C - NORMES PRESCRITES (bâtimer				1	1	-1	
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		l	Ţ			
	Avant (m)	min.	10	10			
Marges	Latérale d'un côté (m)	min.	3	3			
3.3	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3	3			
	Arrière (m)	min.	7	7			
	Hauteur (m)	min./ max.	/10	/15			
Bâtiment	Hauteur étage	min./ max.	1/2				
	Largeur	min.	7				
	Superficie (m²)	min.	42				
	Logement/bâtiment	min./max.					
Densité	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	15				
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	20				
D - DISPOSITIONS SPÉCIALES							
	PIIA						
	Projet intégré						
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques		•				
	Bâtiment à usage mixte						
E - NOTES			ı				
2 110120							
							<u>,</u>
F - AMENDEMENTS			1				
F - AMENDEMENTS							

Numéro de zone :

Grilles des usages et des normes Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS			•			
Groupes	Classes					
	Habitation unifamiliale	H1				
	Habitation unifamilile	H2				
Habitation (H)	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3				
	Habitation multifamiliale	H4				
	Habitation en commun	H5				
	Commerce de service et de détail	C1				
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2				
	Commerce relié à l'automobile	C3				
Commerce (C)	Commerce de restauration et d'hébergement	C4				
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6	•			
	Commerce contraignant	C7				
	Industrie de prestige	I1				
Industrie (I)	Industrie de faible nuissance	I2				
maddile (i)	Industrie de moyenne et forte nuisance	13				
	Industrie extractive	14				
	Institutionnel et administratif	P1				
Communautaire (P)	Lieux de culte et de recueillement	P2				
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3				
	Service d'utilité publique	P4			•	
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1				
- ig. : ca.:a. c (: i)	Agriculture d'élevage	A2				
Forestier (F)	Forestier	F1				
B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EX	CLUS / PERMIS					
Usages spécifiquement exclus						
Usages spécifiquement permis				(1)(2)		
C - NORMES PRESCRITES (bâtimer	nt principal)		ı			
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I	I	I	
-	Avant (m)	min.	10	10	10	
	Latérale d'un côté (m)	min.	3	3	3	
Marges	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3	3	3	
	Arrière (m)	min.	7	7	7	
	Hauteur (m)	min./ max.	/10	/10	/15	
Dâtim ant	Hauteur étage	min./ max.	1/2			
Bâtiment	Largeur	min.	7			
	Superficie (m²)	min.	42			
	Logement/bâtiment	min./max.				
Densité	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	25			
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	20			
D - DISPOSITIONS SPÉCIALES						
	PIIA					
	Projet intégré					
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques		•	•	•	
	Bâtiment à usage mixte					

### E - NOTES

### F - AMENDEMENTS

Numéro de zone :

<sup>(1)</sup> Les auberges de faible capacité (25 chambres), les gîtes touristiques et les résidences de tourisme uniquement sont autorisés selon les dispositions du règlement sur les usages conditionnels en vigueur.

<sup>(2)</sup> Les usages de restauration en usage secondaire à l'usage principal selon les dispositions du règlement sur les usages conditionnels en vigueur.

Grilles des usages et des normes Règlement de zonage - ANNEXE "B"

.5						
A - USAGES AUTORISÉS						
Groupes	Classes					
	Habitation unifamiliale	H1				
	Habitation unifamilile	H2				
Habitation (H)	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3				
	Habitation multifamiliale	H4				
	Habitation en commun	H5				
	Commerce de service et de détail	C1				
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2				
	Commerce relié à l'automobile	C3				
Commerce (C)	Commerce de restauration et d'hébergement	C4				
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6	•(1)			
	Commerce contraignant	C7				
	Industrie de prestige	I1				
	Industrie de faible nuissance	12				
Industrie (I)	Industrie de moyenne et forte nuisance	13				
	Industrie extractive	14				
	Institutionnel et administratif	P1				
	Lieux de culte et de recueillement	P2				
Communautaire (P)	Communautaire institutionnel et administratif local	P3				
	Service d'utilité publique	P4		•		
	Agriculture de culture	A1				
Agriculture (A)	Agriculture d'élevage	A2				
Forestier (F)	Forestier	F1				
B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXC	N LIG / DEDMIC		1			
	LUS / PERINIS			ı	1	ı
Usages spécifiquement exclus						
Usages spécifiquement permis						
C - NORMES PRESCRITES (bâtimer	t principal)					
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		ı	I		
	Avant (m)	min.	10	10		
Margas	Latérale d'un côté (m)	min.	3	3		
Marges	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3	3		
	Arrière (m)	min.	7	7		
	Hauteur (m)	min./ max.	/10	/15		
Bâtiment	Hauteur étage	min./ max.	1/2			
Datiment	Largeur	min.	7			
	Superficie (m²)	min.	42			
	Logement/bâtiment	min./max.				
Densité	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	25			
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	20			
D - DISPOSITIONS SPÉCIALES			1			
	PIIA					
	Projet intégré					
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques		•	•		
	Bâtiment à usage mixte					
E - NOTES			1			
	ositions du règlement sur les usages conditionnels en vigueur.					
	5 5					
F - AMENDEMENTS			ľ			

Numéro de zone :

Grilles des usages et des normes Règlement de zonage - ANNEXE "B"

F - AMENDEMENTS

A - USAGES AUTORISÉS						
Groupes	Classes					
	Habitation unifamiliale	H1	●(1)			
	Habitation unifamilile	H2	●(1)			
labitation (H)	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3				
	Habitation multifamiliale	H4				
	Habitation en commun	H5				
	Commerce de service et de détail	C1				
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financie	er C2				
	Commerce relié à l'automobile	C3				
ommerce (C)	Commerce de restauration et d'hébergement	C4				
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6				
	Commerce contraignant	C7				
	Industrie de prestige	I1				
advetria (I)	Industrie de faible nuisance	12				
ndustrie (I)	Industrie de moyenne et forte	13				
	Industrie extractive	14				
	Communautaire de proximité	P1				
o ( ) (D)	Lieux de culte et de recueillement	P2				
Communautaire (P)	Communautaire institutionnel et administratif local	P3				
	Service d'utilité publique	P4				
	Agriculture de culture	A1				
Agriculture (A)	Agriculture d'élevage	A2				
Forestier (F)	Forestier	F1				
3 - USAGES SPÉCIFIQUEMENT E	EYCLUS / PERMIS		•	•	•	•
Jsages spécifiquement exclus	EXCESS / LEXIMO					
Jsages spécifiquement permis						
- NORMES PRESCRITES (bâtin						
lode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		1			
	Avant (m)	min.	10			
larges .	Latérale d'un côté (m)	min.	3			
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3			
	Arrière (m)	min.	7			
	Hauteur (m)	min./ max.	/10			
Sâtiment	Hauteur étage	min./ max.	1/2			
	Largeur	min.	7			
	Superficie (m²)	min.	65			
	Logement/bâtiment	min./max.				
)ensité	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	35			
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25			
- DISPOSITIONS SPÉCIALES					·	
	PIIA					
	Projet intégré					
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthrop	piques	•			
		,				
	Bâtiment à usage mixte	I				
	Bâtiment à usage mixte Fermette		•			

Numéro de zone :

Grilles des usages et des normes Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS						
Groupes	Classes			1	1	
	Habitation unifamiliale	H1	•(1)(2)			
	Habitation unifamilile	H2	•(1)(2)			
Habitation (H)	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3				
	Habitation multifamiliale	H4				
	Habitation en commun	H5				
	Commerce de service et de détail	C1				
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier					
	Commerce relié à l'automobile	C3				
Commerce (C)	Commerce de restauration et d'hébergement	C4				
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6				
	Commerce contraignant	C7				
	Industrie de prestige	I1				
Industrie (I)	Industrie de faible nuisance	12				
maastrie (i)	Industrie de moyenne et forte	13				
	Industrie extractive	14				
	Communautaire de proximité	P1				
Communautaire (P)	Lieux de culte et de recueillement	P2				
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3				
	Service d'utilité publique	P4				
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1				
Agriculture (A)	Agriculture d'élevage	A2				
Forestier (F)	Forestier	F1				
B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXC	LUS / PERMIS					
Usages spécifiquement exclus						
Usages spécifiquement permis						
C - NORMES PRESCRITES (bâtimen	4 principal\					
			ı			
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë	min	10			
	Avant (m)	min.				
	Latérale d'un côté (m)	min.	3			
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3 7			
	Arrière (m)	min.				
	Hauteur (m)	min./ max.	/10			
Bâtiment	Hauteur étage	min./ max.	1/2			
	Largeur	min.	7			
	Superficie (m²)	min.	35			
	Logement/bâtiment	min./max.				
Densité	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	35			
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25			
D - DISPOSITIONS SPÉCIALES						
	PIIA					
	Projet intégré					
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropi	ques	•			
	Bâtiment à usage mixte					
	Fermette					

#### E - NOTE

- (1) L'usage doit respecter les critères de développement pour l'ouverture de nouvelles rues à l'extérieur du périmètre urbain du règlement de lotissement.
- (2) Uniquement les maisons modulaires sont autorisées.
- (3) Voir les conditions de la Section 5.4 du règlement de zonage.

### F - AMENDEMENTS

Numéro de zone :

Grilles des usages et des normes Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS						
Groupes	Classes					
	Habitation unifamiliale	H1				
	Habitation unifamilile	H2				
labitation (H)	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3				
	Habitation multifamiliale	H4				
	Habitation en commun	H5				
	Commerce de service et de détail	C1				
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2				
	Commerce relié à l'automobile	C3				
Commerce (C)	Commerce de restauration et d'hébergement	C4				
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6	<b>●</b> (1)			
	Commerce contraignant	C7				
	Industrie de prestige	l1				
ndustrie (I)	Industrie de faible nuisance	12				
ndustrie (i)	Industrie de moyenne et forte	13				
	Industrie extractive	14				
	Communautaire de proximité	P1				
Communautaire (P)	Lieux de culte et de recueillement	P2				
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3				
	Service d'utilité publique	P4			•	
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1				
	Agriculture d'élevage	A2				
Forestier (F)	Forestier	F1				
B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EX	CLUS / PERMIS					
Jsages spécifiquement exclus						
Jsages spécifiquement permis				(1)(2)		
C - NORMES PRESCRITES (bâtime	nt principal\			, , , ,		
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		1	l 1	1	
wode a implantation	Avant (m)	min.	10	10	10	
	Latérale d'un côté (m)	min.	3	3	3	
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3	3	3	
	Arrière (m)	min.	7	7	7	
	Hauteur (m)	min./ max.	/10	/10	/10	
	Hauteur étage	min./ max.	1/2	/10	/10	
3âtiment Satiment Sat		min.	7			
	Largeur Superficie (m²)	min.	42			
	Logement/bâtiment	min./max.	42			
Densité			25			
Delisite	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%) Taux de verdissement du terrain (%)	max.	20			
,	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	20			
) - DISPOSITIONS SPÉCIALES	lane.			,		
	PIIA					
	Projet intégré					
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropie	ques				
	Bâtiment à usage mixte					
	Fermette					

### E - NOTES

### F - AMENDEMENTS

Numéro de zone :

<sup>(1)</sup> Les auberges de faible capacité (25 chambres), les gîtes touristiques et les résidences de tourisme uniquement sont autorisés selon les dispositions du usages conditionnels en vigueur.

<sup>(2)</sup> Les usages de restauration en usage secondaire à l'usage principal selon les dispositions du règlement sur les usages conditionnels en vigueur.

Numéro de zone : VD-11

Grilles des usages et des normes Règlement de zonage - ANNEXE "B"

F - AMENDEMENTS

<b>A - USAGES AUTORISÉS</b> Groupes	Classes			 
	Habitation unifamiliale	H1	•(1)	
	Habitation unifamilile	H2	•(1)	
abitation (H)	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3	•(1)	
	Habitation multifamiliale	H4		
	Habitation en commun	H5		
	Commerce de service et de détail	C1		
	Service professionnel, personnel, d'affaire et finar	ncier C2		
	Commerce relié à l'automobile	C3		
commerce (C)	Commerce de restauration et d'hébergement	C4		
	Commerce récréatif	C5		
	Camping et centre touristique	C6		
	Commerce contraignant	C7		
	Industrie de prestige	I1		
	Industrie de faible nuisance	12		
ndustrie (I)	Industrie de moyenne et forte	I3		
	Industrie extractive	14		
	Communautaire de proximité	P1		
	Lieux de culte et de recueillement	P2		
Communautaire (P)	Communautaire institutionnel et administratif loca			
	Service d'utilité publique	P4		
	Agriculture de culture	A1		
Agriculture (A)	Agriculture d'élevage	A2		
Forestier (F)	Forestier	F1		+ +
B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXC				
Jsages spécifiquement exclus	SEGO / I EKIMIO			
Jsages spécifiquement permis				
C - NORMES PRESCRITES (bâtimer	at main ain all			
NORMES PRESCRITES (batimer lode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		1	
nous a implantation	Avant (m)	min.	10	
	Latérale d'un côté (m)	min.	3	
Marges	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3	
	Arrière (m)	min.	7	
	Hauteur (m)	min./ max.	/10	
	Hauteur étage	min./ max.	1/2	
3âtiment	Largeur	min.	7	
	Superficie (m²)		65	
		min.		_
Namalii é	Logement/bâtiment	min./max.	/2	
Densité	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%) Taux de verdissement du terrain (%)	max.	30 25	
	raux de verdissement du terrain (%)	min.	25	
) - DISPOSITIONS SPÉCIALES	last :			
	PIIA			
	Projet intégré			
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anth	ropiques	•	
	Bâtiment à usage mixte			
	Fermette		•	
NOTES				
E - NOTES				

Grilles des usages et des normes Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS						
Groupes	Classes			1	1	
	Habitation unifamiliale	H1	<b>●</b> (1)			
	Habitation unifamilile	H2	<b>●</b> (1)			
labitation (H)	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3				
	Habitation multifamiliale	H4				
	Habitation en commun	H5				
	Commerce de service et de détail	C1				
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financie	r C2				
	Commerce relié à l'automobile	C3				
Commerce (C)	Commerce de restauration et d'hébergement	C4				
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6				
	Commerce contraignant	C7				
	Industrie de prestige	I1				
	Industrie de faible nuisance	12				
ndustrie (I)	Industrie de moyenne et forte	13				
	Industrie extractive	14				
	Communautaire de proximité	P1				
	Lieux de culte et de recueillement	P2				
Communautaire (P)	Communautaire institutionnel et administratif local	P3				
	Service d'utilité publique	P4				
	Agriculture de culture	A1				
Agriculture (A)	Agriculture d'élevage	A2				
Forestier (F)	Forestier	F1				
• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •						
B - USAGES SPECIFIQUEMENT EX	CLUS / PERMIS				1	1
Jsages spécifiquement exclus						
Jsages spécifiquement permis						
C - NORMES PRESCRITES (bâtime	nt principal)					
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I			
	Avant (m)	min.	10			
Margaa	Latérale d'un côté (m)	min.	3			
Marges	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3			
	Arrière (m)	min.	7			
	Hauteur (m)	min./ max.	/10			
	Hauteur étage	min./ max.	1/2			
Bâtiment	Largeur	min.	7			
	Superficie (m²)	min.	65			
	Logement/bâtiment	min./max.	/2			
Densité	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	35			
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25			
) - DISPOSITIONS SPÉCIALES	The second of th				L	
S SIST CONTONS OF ECIALES	PIIA					
	C401 Règlement sur les usages conditionnels			•(2)		
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropi	igues		<b>▼</b> (∠)		
		ıques	•			
	Bâtiment à usage mixte					
	Fermette		•			

#### E - NOTES

### F - AMENDEMENTS

Numéro de zone :

<sup>(1)</sup> L'usage doit respecter les critères de développement pour l'ouverture de nouvelles rues à l'extérieur du périmètre urbain du règlement de lotissement.

<sup>(2)</sup> Les auberges de faible capacité (25 chambres), les gîtes touristiques et les résidences de tourisme uniquement sont autorisés selon les dispositions du règleme usages conditionnels en vigueur.

Grilles des usages et des normes Règlement de zonage - ANNEXE "B"

F - AMENDEMENTS

A - USAGES AUTORISES					
Groupes	Classes	1.14	- (1)		
	Habitation unifamiliale	H1	•(1)		
abitation (H)	Habitation unifamilile	H2	●(1)		
ibitation (n)	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3			
	Habitation multifamiliale	H4			
	Habitation en commun	H5			
	Commerce de service et de détail	C1			
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2			
	Commerce relié à l'automobile	C3			
ommerce (C)	Commerce de restauration et d'hébergement	C4			
	Commerce récréatif	C5			
	Camping et centre touristique	C6			
	Commerce contraignant	C7			
	Industrie de prestige	I1			
dustrie (I)	Industrie de faible nuisance	12			
.,	Industrie de moyenne et forte	13			
	Industrie extractive	14			
	Communautaire de proximité	P1			
Communautaire (P)	Lieux de culte et de recueillement	P2			
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3			
	Service d'utilité publique	P4			
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1			
Ji Toditare (A)	Agriculture d'élevage	A2			
restier (F)	Forestier	F1			
- USAGES SPÉCIFIQUEMENT	EXCLUS / PERMIS				
sages spécifiquement exclus					
sages spécifiquement permis					
- NORMES PRESCRITES (bâti	iment principal)				
ode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		ı		
•	Avant (m)	min.	10		
	Latérale d'un côté (m)	min.	3		
arges	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3		
	Arrière (m)	min.	7		
	Hauteur (m)	min./ max.	/10		
	Hauteur étage	min./ max.	1/2		
atiment	Largeur	min.	7		
	Superficie (m²)	min.	65		
	Logement/bâtiment	min./max.	00		
ensité	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	35		
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25		
		111111.	25		
- DISPOSITIONS SPÉCIALES					
	PIIA				
	Projet intégré				
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropic	lues	•		
	Bâtiment à usage mixte				
	Datiment a daage mixte				
	Fermette		•		

Numéro de zone :

Grilles des usages et des normes Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISES	01					
Groupes	Classes Habitation unifamiliale	H1	-(1)(2)		Т	
	Habitation unifamiliale Habitation unifamilile	H2	•(1)(2)			
Habitation (H)			•(1)(2)			
Habitation (H)	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3				
	Habitation multifamiliale	H4				
	Habitation en commun	H5				
	Commerce de service et de détail	C1				
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2				
2 (2)	Commerce relié à l'automobile	C3				
Commerce (C)	Commerce de restauration et d'hébergement	C4				
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6				
	Commerce contraignant	C7				
	Industrie de prestige	I1				
ndustrie (I)	Industrie de faible nuisance	I2				
made in (i)	Industrie de moyenne et forte	13				
	Industrie extractive	14				
	Communautaire de proximité	P1				
Communautaire (P)	Lieux de culte et de recueillement	P2				
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3				
	Service d'utilité publique	P4				
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1				
	Agriculture d'élevage	A2				
Forestier (F)	Forestier	F1				
B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EX	CLUS / PERMIS		1			
Usages spécifiquement exclus						
Usages spécifiquement permis						
C - NORMES PRESCRITES (bâtime	nt principal)					
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		1			
mode a implantation	Avant (m)	min.	6(3)			
	Latérale d'un côté (m)  Latérale de l'autre côté (m)	min.	(4)			
		min.	(4)			
	Arrière (m)	min.	(4)		<del></del>	
	Hauteur (m)	min./ max.		-		
Bâtiment	Hauteur étage	min./ max.				
	Largeur	min.				
	Superficie (m²)	min.				
	Logement/bâtiment	min./max.				
Densité	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	35			
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	20			
D - DISPOSITIONS SPÉCIALES			1			
	PIIA					
	Projet intégré					
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropio	ques				
	Bâtiment à usage mixte					
	Fermette					

### E - NOTES

- (1) L'usage doit respecter les critères de développement pour l'ouverture de nouvelles rues à l'extérieur du périmètre urbain du règlement de lotissement.
- (2) Uniquement les maisons mobilse sont autorisées aux conditions de la Section 5.4 du règlement de zonage.
- (3) La marge est calculée à partir de l'emprise de la rue.
- (4) 6 mètres entre le bâtiment principal et les emplacements voisins et de 3 mètres de la limite de la zone de maisons mobiles.

### F - AMENDEMENTS

Numéro de zone :

Grilles des usages et des normes Règlement de zonage - ANNEXE "B"

F - AMENDEMENTS

A - USAGES AUTORISÉS						
Groupes	Classes					
3.64p36	Habitation unifamiliale	H1				
	Habitation unifamilile	H2				
Habitation (H)	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3				
	Habitation multifamiliale	H4				
	Habitation en commun	H5				
	Commerce de service et de détail	C1				
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2				
	Commerce relié à l'automobile	C3				
Commerce (C)	Commerce de restauration et d'hébergement	C4				
(0)	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6	•(1)			
	Commerce contraignant	C7	9(1)			
	Industrie de prestige	I1				
	Industrie de presige	12				
Industrie (I)	Industrie de moyenne et forte nuisance	13				
	Industrie extractive	14				
	Institutionnel et administratif	P1				
	Lieux de culte et de recueillement	P2				
Communautaire (P)	Communautaire institutionnel et administratif local	P3				
	Service d'utilité publique	P4		•		
	Agriculture de culture	A1		•		
Agriculture (A)	Agriculture d'élevage	A2				
Forestier (F)	Forestier	F1				
: e.ee.e. (. )	F					
·						
	CLUS / PERMIS					
Usages spécifiquement exclus	CLUS / PERMIS					
Usages spécifiquement exclus	CLUS / PERMIS					
Usages spécifiquement exclus Usages spécifiquement permis C - NORMES PRESCRITES (bâtimen						
Usages spécifiquement exclus Usages spécifiquement permis C - NORMES PRESCRITES (bâtimen	t principal) Isolée, Jumelée, Contiguë		I	I		
Usages spécifiquement exclus Usages spécifiquement permis C - NORMES PRESCRITES (bâtimen	t principal)	min.	I 10	I 10		
Usages spécifiquement exclus Usages spécifiquement permis C - NORMES PRESCRITES (bâtimen Mode d'implantation	t principal) Isolée, Jumelée, Contiguë	min. min.	I 10 3	1 10 3		
Usages spécifiquement exclus Usages spécifiquement permis C - NORMES PRESCRITES (bâtimen Mode d'implantation	t principal) Isolée, Jumelée, Contiguë Avant (m)					
Usages spécifiquement exclus Usages spécifiquement permis C - NORMES PRESCRITES (bâtimen Mode d'implantation	t principal) Isolée, Jumelée, Contiguë Avant (m) Latérale d'un côté (m)	min.	3	3		
Usages spécifiquement exclus Usages spécifiquement permis C - NORMES PRESCRITES (bâtimen Mode d'implantation	t principal) Isolée, Jumelée, Contiguë Avant (m) Latérale d'un côté (m) Latérale de l'autre côté (m)	min. min.	3	3		
Usages spécifiquement exclus Usages spécifiquement permis C - NORMES PRESCRITES (bâtimen Mode d'implantation  Marges	t principal) Isolée, Jumelée, Contiguë Avant (m) Latérale d'un côté (m) Latérale de l'autre côté (m) Arrière (m)	min. min. min.	3 3 7	3 3 7		
Usages spécifiquement exclus Usages spécifiquement permis C - NORMES PRESCRITES (bâtimen Mode d'implantation	t principal) Isolée, Jumelée, Contiguë Avant (m) Latérale d'un côté (m) Latérale de l'autre côté (m) Arrière (m) Hauteur (m)	min. min. min. min./ max.	3 3 7 /10	3 3 7		
Usages spécifiquement exclus Usages spécifiquement permis C - NORMES PRESCRITES (bâtimen Mode d'implantation  Marges	t principal) Isolée, Jumelée, Contiguë Avant (m) Latérale d'un côté (m) Latérale de l'autre côté (m) Arrière (m) Hauteur (m) Hauteur étage	min. min. min. min./ max. min./ max.	3 3 7 /10 1/2	3 3 7		
Usages spécifiquement exclus Usages spécifiquement permis C - NORMES PRESCRITES (bâtimen Mode d'implantation  Marges  Bâtiment	t principal) Isolée, Jumelée, Contiguë Avant (m) Latérale d'un côté (m) Latérale de l'autre côté (m) Arrière (m) Hauteur (m) Hauteur étage Largeur	min. min. min. min./ max. min./ max. min./ max.	3 7 /10 1/2 7	3 3 7		
Usages spécifiquement exclus Usages spécifiquement permis C - NORMES PRESCRITES (bâtimen Mode d'implantation  Marges  Bâtiment	t principal)  Isolée, Jumelée, Contiguë  Avant (m)  Latérale d'un côté (m)  Latérale de l'autre côté (m)  Arrière (m)  Hauteur (m)  Hauteur étage  Largeur  Superficie (m²)  Logement/bâtiment  Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	min. min. min./ min./ max. min./ max. min. min. min.	3 7 /10 1/2 7	3 3 7		
B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXC Usages spécifiquement exclus Usages spécifiquement permis  C - NORMES PRESCRITES (bâtiment Mode d'implantation  Marges  Bâtiment  Densité	t principal) Isolée, Jumelée, Contiguë Avant (m) Latérale d'un côté (m) Latérale de l'autre côté (m) Arrière (m) Hauteur (m) Hauteur étage Largeur Superficie (m²) Logement/bâtiment	min. min. min./ max. min./ max. min./ max. min. min. min. min.	3 7 /10 1/2 7 42	3 3 7		
Usages spécifiquement exclus Usages spécifiquement permis C - NORMES PRESCRITES (bâtimen Mode d'implantation  Marges  Bâtiment	t principal)  Isolée, Jumelée, Contiguë  Avant (m)  Latérale d'un côté (m)  Latérale de l'autre côté (m)  Arrière (m)  Hauteur (m)  Hauteur étage  Largeur  Superficie (m²)  Logement/bâtiment  Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	min. min. min. min./ max. min./ max. min. min. min. min. min. min./max.	3 7 /10 1/2 7 42	3 3 7		
Usages spécifiquement exclus Usages spécifiquement permis C - NORMES PRESCRITES (bâtimen Mode d'implantation  Marges  Bâtiment  Densité	t principal)  Isolée, Jumelée, Contiguë  Avant (m)  Latérale d'un côté (m)  Latérale de l'autre côté (m)  Arrière (m)  Hauteur (m)  Hauteur étage  Largeur  Superficie (m²)  Logement/bâtiment  Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	min. min. min. min./ max. min./ max. min. min. min. min. min. min./max.	3 7 /10 1/2 7 42	3 3 7		
Usages spécifiquement exclus Usages spécifiquement permis C - NORMES PRESCRITES (bâtimen Mode d'implantation  Marges  Bâtiment  Densité	t principal)  Isolée, Jumelée, Contiguë  Avant (m)  Latérale d'un côté (m)  Latérale de l'autre côté (m)  Arrière (m)  Hauteur (m)  Hauteur étage  Largeur  Superficie (m²)  Logement/bâtiment  Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)  Taux de verdissement du terrain (%)	min. min. min. min./ max. min./ max. min. min. min. min. min. min./max.	3 7 /10 1/2 7 42	3 3 7		
Usages spécifiquement exclus Usages spécifiquement permis C - NORMES PRESCRITES (bâtimen Mode d'implantation  Marges  Bâtiment  Densité	t principal) Isolée, Jumelée, Contiguë Avant (m) Latérale d'un côté (m) Latérale de l'autre côté (m) Arrière (m) Hauteur (m) Hauteur étage Largeur Superficie (m²) Logement/bâtiment Coefficient d'emprise au sol (CES) (%) Taux de verdissement du terrain (%)	min. min. min. min./ max. min./ max. min. min. min. min. min. min./max.	3 7 /10 1/2 7 42	3 3 7		
Usages spécifiquement exclus Usages spécifiquement permis C - NORMES PRESCRITES (bâtimen Mode d'implantation  Marges  Bâtiment  Densité	t principal) Isolée, Jumelée, Contiguë Avant (m) Latérale d'un côté (m) Latérale de l'autre côté (m) Arrière (m) Hauteur (m) Hauteur étage Largeur Superficie (m²) Logement/bâtiment Coefficient d'emprise au sol (CES) (%) Taux de verdissement du terrain (%)  PIIA Projet intégré	min. min. min. min./ max. min./ max. min. min. min. min. min. min./max.	3 7 /10 1/2 7 42	3 3 7		
Usages spécifiquement exclus Usages spécifiquement permis C - NORMES PRESCRITES (bâtimen Mode d'implantation  Marges  Bâtiment  Densité	t principal)  Isolée, Jumelée, Contiguë  Avant (m)  Latérale d'un côté (m)  Latérale de l'autre côté (m)  Arrière (m)  Hauteur (m)  Hauteur étage  Largeur  Superficie (m²)  Logement/bâtiment  Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)  Taux de verdissement du terrain (%)  PIIA  Projet intégré  CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques	min. min. min. min./ max. min./ max. min. min. min. min. min. min./max.	3 7 /10 1/2 7 42	3 3 7		
Usages spécifiquement exclus Usages spécifiquement permis C - NORMES PRESCRITES (bâtimen Mode d'implantation  Marges  Bâtiment  Densité	t principal)  Isolée, Jumelée, Contiguë  Avant (m)  Latérale d'un côté (m)  Latérale de l'autre côté (m)  Arrière (m)  Hauteur (m)  Hauteur étage  Largeur  Superficie (m²)  Logement/bâtiment  Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)  Taux de verdissement du terrain (%)  PIIA  Projet intégré  CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques  Bâtiment à usage mixte	min. min. min. min./ max. min./ max. min. min. min. min. min. min./max.	3 7 /10 1/2 7 42	3 3 7		

GROUPEBC2.COM

Numéro de zone :

VD-15

Grilles des usages et des normes Règlement de zonage - ANNEXE "B"

F - AMENDEMENTS

A - USAGES AUTORISÉS						
Groupes	Classes					
	Habitation unifamiliale	H1				
	Habitation unifamilile	H2				
Habitation (H)	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3				
	Habitation multifamiliale	H4				
	Habitation en commun	H5				
	Commerce de service et de détail	C1				
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2				
	Commerce relié à l'automobile	C3				
Commerce (C)	Commerce de restauration et d'hébergement	C4				
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6				
	Commerce contraignant	C7				
	Industrie de prestige	I1				
	Industrie de faible nuissance	12				
Industrie (I)	Industrie de moyenne et forte nuisance	13				
	Industrie extractive	14	•(1)			
	Institutionnel et administratif	P1	` '			
	Lieux de culte et de recueillement	P2				
Communautaire (P)	Communautaire institutionnel et administratif local	P3				
	Service d'utilité publique	P4				
	Agriculture de culture	A1				
Agriculture (A)	Agriculture d'élevage	A2				
Forestier (F)	Forestier	F1				
B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCL	LIS / DEDMIS					
B - USAGES SPECIFIQUEMENT EXCL	.US / PERIVIS					
				1	1	ı
Usages spécifiquement exclus						
Usages spécifiquement exclus Usages spécifiquement permis	principal)					
Usages spécifiquement exclus	principal) Isolée, Jumelée, Contiguë		ı			
Usages spécifiquement exclus Usages spécifiquement permis C - NORMES PRESCRITES (bâtiment		min.	I 10			
Usages spécifiquement exclus Usages spécifiquement permis C - NORMES PRESCRITES (bâtiment Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë	min. min.	I 10 3			
Usages spécifiquement exclus Usages spécifiquement permis C - NORMES PRESCRITES (bâtiment	Isolée, Jumelée, Contiguë Avant (m)					
Usages spécifiquement exclus Usages spécifiquement permis C - NORMES PRESCRITES (bâtiment Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë Avant (m) Latérale d'un côté (m)	min.	3			
Usages spécifiquement exclus Usages spécifiquement permis C - NORMES PRESCRITES (bâtiment Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë Avant (m) Latérale d'un côté (m) Latérale de l'autre côté (m)	min. min.	3			
Usages spécifiquement exclus Usages spécifiquement permis C - NORMES PRESCRITES (bâtiment Mode d'implantation  Marges	Isolée, Jumelée, Contiguë Avant (m) Latérale d'un côté (m) Latérale de l'autre côté (m) Arrière (m)	min. min. min.	3 3 7			
Usages spécifiquement exclus Usages spécifiquement permis C - NORMES PRESCRITES (bâtiment Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë Avant (m) Latérale d'un côté (m) Latérale de l'autre côté (m) Arrière (m) Hauteur (m)	min. min. min. min./ max.	3 3 7 /10			
Usages spécifiquement exclus Usages spécifiquement permis C - NORMES PRESCRITES (bâtiment Mode d'implantation  Marges	Isolée, Jumelée, Contiguë Avant (m) Latérale d'un côté (m) Latérale de l'autre côté (m) Arrière (m) Hauteur (m) Hauteur étage	min. min. min. min./ max. min./ max.	3 3 7 /10 1/2			
Usages spécifiquement exclus Usages spécifiquement permis C - NORMES PRESCRITES (bâtiment Mode d'implantation  Marges	Isolée, Jumelée, Contiguë Avant (m) Latérale d'un côté (m) Latérale de l'autre côté (m) Arrière (m) Hauteur (m) Hauteur étage Largeur	min. min. min. min./ max. min./ max. min./ max.	3 3 7 /10 1/2 9			
Usages spécifiquement exclus Usages spécifiquement permis C - NORMES PRESCRITES (bâtiment Mode d'implantation  Marges	Isolée, Jumelée, Contiguë Avant (m) Latérale d'un côté (m) Latérale de l'autre côté (m) Arrière (m) Hauteur (m) Hauteur étage Largeur Superficie (m²)	min. min. min./ max. min./ max. min./ max. min. min.	3 3 7 /10 1/2 9			
Usages spécifiquement exclus Usages spécifiquement permis C - NORMES PRESCRITES (bâtiment Mode d'implantation  Marges  Bâtiment	Isolée, Jumelée, Contiguë Avant (m) Latérale d'un côté (m) Latérale de l'autre côté (m) Arrière (m) Hauteur (m) Hauteur étage Largeur Superficie (m²) Logement/bâtiment	min. min. min./ max. min./ max. min./ max. min. min. min. min.	3 7 /10 1/2 9 65			
Usages spécifiquement exclus Usages spécifiquement permis  C - NORMES PRESCRITES (bâtiment Mode d'implantation  Marges  Bâtiment  Densité	Isolée, Jumelée, Contiguë Avant (m) Latérale d'un côté (m) Latérale de l'autre côté (m) Arrière (m) Hauteur (m) Hauteur étage Largeur Superficie (m²) Logement/bâtiment Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	min. min. min. min./ max. min./ max. min. min. min. min. min. min. max.	3 7 /10 1/2 9 65			
Usages spécifiquement exclus Usages spécifiquement permis C - NORMES PRESCRITES (bâtiment Mode d'implantation  Marges  Bâtiment	Isolée, Jumelée, Contiguë Avant (m) Latérale d'un côté (m) Latérale de l'autre côté (m) Arrière (m) Hauteur (m) Hauteur étage Largeur Superficie (m²) Logement/bâtiment Coefficient d'emprise au sol (CES) (%) Taux de verdissement du terrain (%)	min. min. min. min./ max. min./ max. min. min. min. min. min. min. max.	3 7 /10 1/2 9 65			
Usages spécifiquement exclus Usages spécifiquement permis  C - NORMES PRESCRITES (bâtiment Mode d'implantation  Marges  Bâtiment  Densité	Isolée, Jumelée, Contiguë Avant (m) Latérale d'un côté (m) Latérale de l'autre côté (m) Arrière (m) Hauteur (m) Hauteur étage Largeur Superficie (m²) Logement/bâtiment Coefficient d'emprise au sol (CES) (%) Taux de verdissement du terrain (%)	min. min. min. min./ max. min./ max. min. min. min. min. min. min. max.	3 7 /10 1/2 9 65			
Usages spécifiquement exclus Usages spécifiquement permis C - NORMES PRESCRITES (bâtiment Mode d'implantation  Marges  Bâtiment  Densité	Isolée, Jumelée, Contiguë Avant (m) Latérale d'un côté (m) Latérale de l'autre côté (m) Arrière (m) Hauteur (m) Hauteur étage Largeur Superficie (m²) Logement/bâtiment Coefficient d'emprise au sol (CES) (%) Taux de verdissement du terrain (%)  PIIA Projet intégré	min. min. min. min./ max. min./ max. min. min. min. min. min. min. max.	3 3 7 /10 1/2 9 65 30 20			
Usages spécifiquement exclus Usages spécifiquement permis  C - NORMES PRESCRITES (bâtiment Mode d'implantation  Marges  Bâtiment  Densité	Isolée, Jumelée, Contiguë Avant (m) Latérale d'un côté (m) Latérale de l'autre côté (m) Arrière (m) Hauteur (m) Hauteur étage Largeur Superficie (m²) Logement/bâtiment Coefficient d'emprise au sol (CES) (%) Taux de verdissement du terrain (%)  PIIA Projet intégré CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques	min. min. min. min./ max. min./ max. min. min. min. min. min. min. max.	3 7 /10 1/2 9 65			
Usages spécifiquement exclus Usages spécifiquement permis C - NORMES PRESCRITES (bâtiment Mode d'implantation  Marges  Bâtiment  Densité	Isolée, Jumelée, Contiguë Avant (m) Latérale d'un côté (m) Latérale de l'autre côté (m) Arrière (m) Hauteur (m) Hauteur étage Largeur Superficie (m²) Logement/bâtiment Coefficient d'emprise au sol (CES) (%) Taux de verdissement du terrain (%)  PIIA Projet intégré CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques Bâtiment à usage mixte	min. min. min. min./ max. min./ max. min. min. min. min. min. min. max.	3 3 7 /10 1/2 9 65 30 20			
Usages spécifiquement exclus Usages spécifiquement permis C - NORMES PRESCRITES (bâtiment Mode d'implantation  Marges  Bâtiment  Densité	Isolée, Jumelée, Contiguë Avant (m) Latérale d'un côté (m) Latérale de l'autre côté (m) Arrière (m) Hauteur (m) Hauteur étage Largeur Superficie (m²) Logement/bâtiment Coefficient d'emprise au sol (CES) (%) Taux de verdissement du terrain (%)  PIIA Projet intégré CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques	min. min. min. min./ max. min./ max. min. min. min. min. min. min. max.	3 3 7 /10 1/2 9 65 30 20			

Numéro de zone :

VD-16

Grilles des usages et des normes Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS							
Groupes	Classes						
	Habitation unifamiliale	H1	●(1)				
	Habitation unifamilile	H2	●(1)				
labitation (H)	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3		• (1)			
	Habitation multifamiliale	H4					
	Habitation en commun	H5					
	Commerce de service et de détail	C1					
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2					
	Commerce relié à l'automobile	C3					
Commerce (C)	Commerce de restauration et d'hébergement	C4					
	Commerce récréatif	C5			•		
	Camping et centre touristique	C6					
	Commerce contraignant	C7					
	Industrie de prestige	I1					
ndustria (I)	Industrie de faible nuisance	I2					
ndustrie (I)	Industrie de moyenne et forte	13					
	Industrie extractive	14					
	Communautaire de proximité	P1					
Samuella (D)	Lieux de culte et de recueillement	P2					
Communautaire (P)	Communautaire institutionnel et administratif local	P3					
	Service d'utilité publique	P4					
and and the same (A)	Agriculture de culture	A1				•	
Agriculture (A)	Agriculture d'élevage	A2					
orestier (F)	Forestier	F1					
B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EX	CLUS / PERMIS						
Jsages spécifiquement exclus							
Jsages spécifiquement permis							
C - NORMES PRESCRITES (bâtime	nt principal)						•
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë			1	1	1	
node a implantation	Avant (m)	min.	10	10	10	10	
	Latérale d'un côté (m)	min.	3	3	3	3	
Marges	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3	3	3	3	
	Arrière (m)	min.	7	7	7	7	
	Hauteur (m)	min./ max.	/10	/10	/10		
	Hauteur (III) Hauteur étage	min./ max.	1/2	1/2	1/2		
3âtiment		min.	7	7	7		
	Largeur Superficie (m²)		65	65	,		
		min.	65				
Densité	Logement/bâtiment	min./max.	0.5	/2	0.5		
Densite	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	35	35	35		
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25	25	20		
) - DISPOSITIONS SPÉCIALES				1			
	PIIA						
	C401 Règlement sur les usages conditionnels					•(2)	
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropio	lues	•	•	•		
	Bâtiment à usage mixte		• (3)	• (3)	• (3)		
	Fermette						

#### E - NOTES

- (1) L'usage doit respecter les critères de développement pour l'ouverture de nouvelles rues à l'extérieur du périmètre urbain du règlement de lotissement.
- (2) Les auberges de faible capacité (25 chambres), les gîtes touristiques et les résidences de tourisme uniquement sont autorisés selon les dispositions du règlemei usages conditionnels en vigueur.
- (3) Un maximum de 5 usages est autorisés.

#### F - AMENDEMENTS

Numéro de zone :

**RECI-1** 

Grilles des usages et des normes Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS							
Groupes	Classes						
	Habitation unifamiliale	H1	•				
	Habitation unifamilile	H2	•				
Habitation (H)	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3					
	Habitation multifamiliale	H4					
	Habitation en commun	H5					
	Commerce de service et de détail	C1					
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financie	er C2					
	Commerce relié à l'automobile	C3					
Commerce (C)	Commerce de restauration et d'hébergement	C4					
	Commerce récréatif	C5					
	Camping et centre touristique	C6					
	Commerce contraignant	C7					
	Industrie de prestige	I1					
la destala (D	Industrie de faible nuisance	I2					
Industrie (I)	Industrie de moyenne et forte	13					
	Industrie extractive	14					
	Communautaire de proximité	P1					
Communication (P)	Lieux de culte et de recueillement	P2					
Communautaire (P)	Communautaire institutionnel et administratif local	P3					
	Service d'utilité publique	P4					
A : 1/ (A)	Agriculture de culture	A1		•(1)			
Agriculture (A)	Agriculture d'élevage	A2					
Forestier (F)	Forestier	F1					
B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXC	ILUS / PERMIS						
Usages spécifiquement exclus							
Usages spécifiquement permis							
	( uning ing I)						
C - NORMES PRESCRITES (bâtiment Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë						
Mode a implantation	Avant (m)	min	10				
		min.					
Marges	Latérale d'un côté (m)	min.	3				
	Latérale de l'autre côté (m) Arrière (m)	min.	7				
	\	min.					
	Hauteur (m)	min./ max.	/10 1/2				
Bâtiment	Hauteur étage	min./ max.					
	Largeur	min.	7				
	Superficie (m²)	min.	65				
Damaitá	Logement/bâtiment	min./max.	0.5				
Densité	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%) Taux de verdissement du terrain (%)	max.	35				
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25				
D - DISPOSITIONS SPÉCIALES	_			•	1	-	
	PIIA						
	Projet intégré						
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthro	piques	•				
	Bâtiment à usage mixte					1	
	Fermette		•				
E - NOTES							
(1) Uniquement les activités de culture	végétale, les ruches ou autres élevages d'insectes.				· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		

Numéro de zone :

Grilles des usages et des normes Règlement de zonage - ANNEXE "B"

Groupes	Classes					
Croupes	Habitation unifamiliale	H1	•			
	Habitation unifamilile	H2	•			
Habitation (H)	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3				
(-)	Habitation multifamiliale	H4				
	Habitation en commun	H5				
	Commerce de service et de détail	C1				
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financie					
	Commerce relié à l'automobile	C3				
Commerce (C)	Commerce de restauration et d'hébergement	C4				
. ,	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6				
	Commerce contraignant	C7				
	Industrie de prestige	I1				
	Industrie de faible nuisance	I2				
Industrie (I)	Industrie de moyenne et forte	13				
	Industrie extractive	14				
	Communautaire de proximité	P1				
	Lieux de culte et de recueillement	P2				
Communautaire (P)	Communautaire institutionnel et administratif local	P3				
	Service d'utilité publique	P4				
	Agriculture de culture	A1		•(1)		
Agriculture (A)	Agriculture d'élevage	A2		(-)		
Forestier (F)	Forestier	F1				
B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXC						
Usages spécifiquement exclus	EUS / FERINIS					
Usages spécifiquement permis						
C - NORMES PRESCRITES (bâtiment	nrincinal)					
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë					
mode a implantation	Avant (m)	min.	10			
	Latérale d'un côté (m)	min.	3			
Marges	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3			
	Arrière (m)	min.	7			
	Hauteur (m)	min./ max.	/10			
	Hauteur étage	min./ max.	1/2			
Bâtiment	Largeur	min.	7			
	Superficie (m²)	min.	65			
	Logement/bâtiment	min./max.				
Densité	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	35			
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25			
D - DISPOSITIONS SPÉCIALES					 	•
	PIIA					
	Projet intégré					
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthrop	iques				
	Bâtiment à usage mixte					
	Fermette		•			
E - NOTES						•
	végétale, les ruches ou autres élevages d'insectes.				 	
( )q.ss.it iso doubles de oulture	. 191					

Numéro de zone :

Grilles des usages et des normes Règlement de zonage - ANNEXE "B"

Classes Habitation unifamiliale	H1	_				
		•				
		•				
. ,						
-						
			(4)			
			•(1)			
	F1					
EXCLUS / PERMIS						
nent principal)						
Isolée, Jumelée, Contiguë		ı				
Avant (m)	min.	10				
Latérale d'un côté (m)	min.	3				
Latérale de l'autre côté (m)	min.	3				
Arrière (m)	min.	7				
Hauteur (m)	min./ max.	/10				
Hauteur étage	min./ max.	1/2				
Largeur	min.	7				
Superficie (m²)	min.	65				
Logement/bâtiment	min./max.					
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	35				
Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25				
PIIA						
	iques					
	1					
Fermette		•				
. omioto					L	
ture végétale, les ruches ou autres élevages d'insectes.						
ture végétale, les ruches ou autres élevages d'insectes.						
ture végétale, les ruches ou autres élevages d'insectes.						
	Commerce relié à l'automobile Commerce de restauration et d'hébergement Commerce récréatif Camping et centre touristique Commerce contraignant Industrie de prestige Industrie de faible nuisance Industrie de moyenne et forte Industrie extractive Communautaire de proximité Lieux de culte et de recueillement Communautaire institutionnel et administratif local Service d'utilité publique Agriculture de culture Agriculture d'élevage Forestier  EXCLUS / PERMIS  ment principal) Isolée, Jumelée, Contiguë Avant (m) Latérale de l'autre côté (m) Arrière (m) Hauteur (m) Hauteur étage Largeur Superficie (m²) Logement/bâtiment Coefficient d'emprise au sol (CES) (%) Taux de verdissement du terrain (%)	Habitation bifamiliale et trifamiliale Habitation multifamiliale Habitation multifamiliale Habitation en commun  Commerce de service et de détail Service professionnel, personnel, d'affaire et financier C2 Commerce relié à l'automobile C3 Commerce de restauration et d'hébergement C4 Commerce récréatif C5 Camping et centre touristique C6 Commerce contraignant C7 Industrie de prestige I1 Industrie de prestige Industrie de moyenne et forte I3 Industrie de moyenne et forte I3 Industrie extractive I4 Communautaire de proximité P1 Lieux de culte et de recueillement P2 Communautaire institutionnel et administratif local Service d'utilité publique Agriculture d'elevage A2 Forestier F1  EXCLUS / PERMIS  Persotier  EXCLUS / Permis  Permin Hauteur (m) Hauteur (m) Hauteur (m) Latérale d'un côté (m) Latérale de l'autre côté (m) Arrière (m) Min. Largeur Min. Largeur Min. Logement/bâtiment Coefficient d'emprise au sol (CES) (%) Max. Taux de verdissement du terrain (%)  PIIA Projet intégré CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques	Habitation bifamiliale et trifamiliale Habitation multifamiliale Habitation multifamiliale Habitation en commun Commerce de service et de détail C1 Service professionnel, personnel, d'affaire et financier C2 Commerce relié à l'automobile C3 Commerce de restauration et d'hébergement C4 Commerce récréatif C5 Camping et centre touristique C6 Commerce contraignant C7 Industrie de prestige I1 Industrie de faible nuisance I2 Industrie de moyenne et forte I3 Industrie de moyenne et forte I3 Industrie de extractive Lieux de culte et de recueillement P2 Communautaire de proximité P1 Lieux de culte et de recueillement P2 Communautaire institutionnel et administratif local Service d'utilité publique Agriculture de culture A1 Agriculture d'elevage A2 Forestier F1  EXCLUS / PERMIS    Industrie de l'autre côté (m) min. 3   Latérale de l'autre côté (m) min. 3   Arrière (m) min. 7   Hauteur (m) min. 70   Hauteur (m) min. 70   Superficie (m²) min. 65   Logement/bâtiment min. 75   Logement/bâtiment min. 75   Logement/bâtiment min. 75   PIIA   Projet intégré   CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques	Habitation bifamiliale et trifamiliale Habitation multifamiliale Habitation en commun H5 Commerce de service et de détail C1 Service professionnel, personnel, d'affaire et financier C2 Commerce relié à l'automobile C3 Commerce relié à l'automobile C3 Commerce récréatif C5 Camping et centre touristique C6 Commerce contraignant C7 Industrie de prestige I1 Industrie de faible nuisance I12 Industrie de faible nuisance I12 Industrie de faible nuisance I22 Industrie de moyenne et forte I3 Industrie et de recueillement Communautaire de proximité P1 Lieux de culte et de recueillement P2 Communautaire institutionnel et administratif local Service d'utilité publique Agriculture de culture Agriculture d'élevage Forestier F1  ■  ■ Avant (m) ■ min. ■ 10  Latérale d'un côté (m) ■ min. ■ 3  Arrière (m) ■ min. Arrière (m) ■ min.  Hauteur (m) ■ min.  Hauteur (fauge) ■ min.  Fy Superficie (m²) ■ min.  Coefficient d'emprise au sol (CES) (%) ■ max.  Taux de verdissement du terrain (%) ■ min.  PIIA  Projet intégré CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques	Habitation bilfamiliale et trifamiliale	Habitation bifamiliale et trifamiliale H4 Habitation multifamiliale H4 Habitation multifamiliale H4 Habitation multifamiliale H4 Habitation mount H5  Commerce de service et de détail C1 Service professionnel, personnel, d'affaire et financier C2 Commerce relié à l'automobile C3 Commerce relié à l'automobile C3 Commerce récréatif C5 Comping et centre touristique C6 Commerce contraignant C7 Industrie de prestige I1 Industrie de prestige I1 Industrie de prestige I1 Industrie de faible nuisance I2 Industrie de moyenne et forte I3 Industrie extractive I4 Communautaire de proximité P1 Lieux de culte et de recueillement P2 Communautaire institutionnel et administratif local P3 Service d'utilité publique P4 Agriculture de culture A1 Agriculture de culture A1 Agriculture de culture F1 Agriculture de culture F1  EXCLUS / PERMIS    Service d'utilité publique P4

Numéro de zone :

Grilles des usages et des normes Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS			·				
Groupes	Classes						
	Habitation unifamiliale	H1	•				
	Habitation unifamilile	H2	•				
Habitation (H)	Habitation bifamiliale et trifamiliale	Н3					
	Habitation multifamiliale	H4					
	Habitation en commun	H5					
	Commerce de service et de détail	C1					
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financie	e C2					
	Commerce relié à l'automobile	C3					
Commerce (C)	Commerce de restauration et d'hébergement	C4					
	Commerce récréatif	C5					
	Camping et centre touristique	C6					
	Commerce contraignant	C7					
	Industrie de prestige	I1					
Industrie (I)	Industrie de faible nuisance	12					
maustrie (i)	Industrie de moyenne et forte	13					
	Industrie extractive	14					
	Communautaire de proximité	P1					
Communautaire (P)	Lieux de culte et de recueillement	P2					
oommanaatan e (i )	Communautaire institutionnel et administratif local	P3					
	Service d'utilité publique	P4					
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1		<b>●</b> (1)			
	Agriculture d'élevage	A2					
Forestier (F)	Forestier	F1					
B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCL	LUS / PERMIS		i				
Usages spécifiquement exclus							
Usages spécifiquement permis							
C - NORMES PRESCRITES (bâtiment	principal)		1				
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë						
,	Avant (m)	min.	10				
	Latérale d'un côté (m)	min.	3				
Marges	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3				
	Arrière (m)	min.	7				
	Hauteur (m)	min./ max.	/10				
	Hauteur étage	min./ max.	1/2				
Bâtiment	Largeur	min.	7				
	Superficie (m²)	min.	65				
	Logement/bâtiment	min./max.					
Densité	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	35				
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25				
D - DISPOSITIONS SPÉCIALES			i	•	•	•	
D DIGI GGITTONG GI EGIALEG	PIIA						
	Projet intégré						
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthro	oiques	•				
	Bâtiment à usage mixte	1					
	Fermette		•				
E - NOTES			ı	I			
	régétale, les ruches ou autres élevages d'insectes.						
( )quee iee donvitoo do oditaro (							
1							

Numéro de zone :

Grilles des usages et des normes Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS						
Groupes	Classes					
	Habitation unifamiliale	H1	•			
	Habitation unifamilile	H2	•			
Habitation (H)	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3				
	Habitation multifamiliale	H4				
	Habitation en commun	H5				
	Commerce de service et de détail	C1				
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financie	er C2				
	Commerce relié à l'automobile	C3				
Commerce (C)	Commerce de restauration et d'hébergement	C4				
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6				
	Commerce contraignant	C7				
	Industrie de prestige	I1				
	Industrie de faible nuisance	12				
Industrie (I)	Industrie de moyenne et forte	I3				
	Industrie extractive	14				
	Communautaire de proximité	P1				
	Lieux de culte et de recueillement	P2				
Communautaire (P)	Communautaire institutionnel et administratif local	P3				
	Service d'utilité publique	P4				
	Agriculture de culture	A1		•(1)		
Agriculture (A)	Agriculture d'élevage	A2				
Forestier (F)	Forestier	F1				
B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT	EYCLUS / DEDMIS					
Usages spécifiquement exclus	LACEUS / FERINIS					
Usages spécifiquement permis						
			1			
C - NORMES PRESCRITES (bât				1 1		
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I			
	Avant (m)	min.	10			
Marges	Latérale d'un côté (m)	min.	3			
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3			
	Arrière (m)	min.	7			
	Hauteur (m)	min./ max.	/10			
Bâtiment	Hauteur étage	min./ max.	1/2			
	Largeur	min.	7			
	Superficie (m²)	min.	65			
	Logement/bâtiment	min./max.				
Densité	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	35			
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25			
D - DISPOSITIONS SPÉCIALES						
	PIIA		•			
	Projet intégré					
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthrop	oiques	•			
	Bâtiment à usage mixte					
	Fermette		•			
E - NOTES						
	ulture végétale, les ruches ou autres élevages d'insectes.					
( ,	J					
		•				

Numéro de zone :

Grilles des usages et des normes Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISES	01				
Groupes	Classes	1.14			
	Habitation unifamiliale	H1	•		
labitation (II)	Habitation unifamilile	H2	•		
labitation (H)	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3			
	Habitation multifamiliale	H4			
	Habitation en commun	H5			
	Commerce de service et de détail	C1			
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financie				
	Commerce relié à l'automobile	C3			
Commerce (C)	Commerce de restauration et d'hébergement	C4			
	Commerce récréatif	C5			
	Camping et centre touristique	C6			
	Commerce contraignant	C7			
	Industrie de prestige	I1			
ndustrie (I)	Industrie de faible nuisance	I2			
(,)	Industrie de moyenne et forte	l3			
	Industrie extractive	14			
	Communautaire de proximité	P1			
Communautaire (P)	Lieux de culte et de recueillement	P2			
ommanautano (i )	Communautaire institutionnel et administratif local	P3			
	Service d'utilité publique	P4			
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1		•(1)	
agriculture (A)	Agriculture d'élevage	A2			
Forestier (F)	Forestier	F1			
B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT	FEXCLUS / PERMIS				
Usages spécifiquement exclus					
Usages spécifiquement permis					
C - NORMES PRESCRITES (bât	iment principal)				
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I		
	Avant (m)	min.	10		
	Latérale d'un côté (m)	min.	3		
Marges	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3		
	Arrière (m)	min.	7		
	Hauteur (m)	min./ max.	/10		
	Hauteur étage	min./ max.	1/2		
Bâtiment	Largeur	min.	7		
	Superficie (m²)	min.	65		
	Logement/bâtiment	min./max.			
Densité	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	35		
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25		
D - DISPOSITIONS SPÉCIALES					
D - DISPOSITIONS SPECIALES	PIIA				
	Projet intégré				
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthrop	nigues			
	Bâtiment à usage mixte	ordaes			
	Fermette		•		
- 1100	li ettilette		•		
E - NOTES	of the second se				 
1) Uniquement les activités de c	ulture végétale, les ruches ou autres élevages d'insectes.				
- AMENDEMENTS					

Numéro de zone :

Grilles des usages et des normes Règlement de zonage - ANNEXE "B"

Groupes	Classes					
- Croupes	Habitation unifamiliale	H1	•			
	Habitation unifamilile	H2	•			
Habitation (H)	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3				
(,	Habitation multifamiliale	H4				
	Habitation en commun	H5				
	Commerce de service et de détail	C1				
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financie					
	Commerce relié à l'automobile	C3				
Commerce (C)	Commerce de restauration et d'hébergement	C4				
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6				
	Commerce contraignant	C7				
	Industrie de prestige	I1				
	Industrie de faible nuisance	12				
Industrie (I)	Industrie de moyenne et forte	13				
	Industrie extractive	14				
	Communautaire de proximité	P1				
<u> </u>	Lieux de culte et de recueillement	P2				
Communautaire (P)	Communautaire institutionnel et administratif local	P3				
	Service d'utilité publique	P4				
	Agriculture de culture	A1		•(1)		
Agriculture (A)	Agriculture d'élevage	A2		(1)		
Forestier (F)	Forestier	F1				
B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXC						
Usages spécifiquement exclus	LOS / F LINING					
Usages spécifiquement permis						
C - NORMES PRESCRITES (bâtiment	nrincinal)					
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë					
modo a impiantation	Avant (m)	min.	10			
	Latérale d'un côté (m)	min.	3			
Marges	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3			
	Arrière (m)	min.	7			
	Hauteur (m)	min./ max.	/10			
	Hauteur étage	min./ max.	1/2			
Bâtiment	Largeur	min.	7			
	Superficie (m²)	min.	65			
	Logement/bâtiment	min./max.				
Densité	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	35			
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25			
D - DISPOSITIONS SPÉCIALES						
	PIIA					
	Projet intégré					
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropi	ques	•			
	Bâtiment à usage mixte	•				
	Fermette		•			
E - NOTES						•
	végétale, les ruches ou autres élevages d'insectes.					
(1) Industrial to destrito de datale	g					

Numéro de zone :

Grilles des usages et des normes Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISES	01				
Groupes	Classes	1.14			
	Habitation unifamiliale	H1	•		
labitation (II)	Habitation unifamilile	H2	•		
labitation (H)	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3			
	Habitation multifamiliale	H4			
	Habitation en commun	H5			
	Commerce de service et de détail	C1			
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financie				
	Commerce relié à l'automobile	C3			
Commerce (C)	Commerce de restauration et d'hébergement	C4			
	Commerce récréatif	C5			
	Camping et centre touristique	C6			
	Commerce contraignant	C7			
	Industrie de prestige	I1			
ndustrie (I)	Industrie de faible nuisance	I2			
(,)	Industrie de moyenne et forte	l3			
	Industrie extractive	14			
	Communautaire de proximité	P1			
Communautaire (P)	Lieux de culte et de recueillement	P2			
ommanautano (i )	Communautaire institutionnel et administratif local	P3			
	Service d'utilité publique	P4			
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1		•(1)	
agriculture (A)	Agriculture d'élevage	A2			
Forestier (F)	Forestier	F1			
B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT	FEXCLUS / PERMIS				
Usages spécifiquement exclus					
Usages spécifiquement permis					
C - NORMES PRESCRITES (bât	iment principal)				
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I		
	Avant (m)	min.	10		
	Latérale d'un côté (m)	min.	3		
Marges	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3		
	Arrière (m)	min.	7		
	Hauteur (m)	min./ max.	/10		
	Hauteur étage	min./ max.	1/2		
Bâtiment	Largeur	min.	7		
	Superficie (m²)	min.	65		
	Logement/bâtiment	min./max.			
Densité	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	35		
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25		
D - DISPOSITIONS SPÉCIALES					
D - DISPOSITIONS SPECIALES	PIIA				
	Projet intégré				
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthrop	nigues			
	Bâtiment à usage mixte	ordaes			
	Fermette		•		
- 1100	li ettilette		•		
E - NOTES	of the second se				 
1) Uniquement les activités de c	ulture végétale, les ruches ou autres élevages d'insectes.				
- AMENDEMENTS					

Numéro de zone :

Grilles des usages et des normes Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISES	Classes				
Groupes	Classes Habitation unifamiliale	H1	_		
	Habitation unifamilile	H2	•		
labitation (H)			•		
iabitation (ii)	Habitation bifamiliale et trifamiliale  Habitation multifamiliale	H3 H4			
	Habitation en commun				
		H5			
	Commerce de service et de détail	C1			
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financie				
Sammaraa (C)	Commerce relié à l'automobile	C3			
Commerce (C)	Commerce de restauration et d'hébergement	C4			
	Commerce récréatif	C5			
	Camping et centre touristique	C6			
	Commerce contraignant	C7			
	Industrie de prestige	l1			
ndustrie (I)	Industrie de faible nuisance	12			
.,	Industrie de moyenne et forte	I3			
	Industrie extractive	14			
	Communautaire de proximité	P1			
Communautaire (P)	Lieux de culte et de recueillement	P2			
. ,	Communautaire institutionnel et administratif local	P3			
	Service d'utilité publique	P4			
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1		•(1)	
	Agriculture d'élevage	A2			
Forestier (F)	Forestier	F1			
B - USAGES SPÉCIFIQUEMEN	T EXCLUS / PERMIS				
Usages spécifiquement exclus					
Usages spécifiquement permis	3				
C - NORMES PRESCRITES (bâi	timent principal)				
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I		
·	Avant (m)	min.	10		
	Latérale d'un côté (m)	min.	3		
Marges	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3		
	Arrière (m)	min.	7		
	Hauteur (m)	min./ max.	/10		
	Hauteur étage	min./ max.	1/2		
Bâtiment	Largeur	min.	7		
	Superficie (m²)	min.	65		
	Logement/bâtiment	min./max.			
Densité	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	35		
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25		
D - DISPOSITIONS SPÉCIALES					
B - DISPOSITIONS SPECIALES	PIIA				
	Projet intégré				
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthrop	niau o o	_		
	Bâtiment à usage mixte	Jiques	•		
	Fermette		•		
E - NOTES					
(1) Uniquement les activités de c	culture végétale, les ruches ou autres élevages d'insectes.				
- AMENDEMENTS					

Numéro de zone :

Grilles des usages et des normes Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISES	01				
Groupes	Classes	1.14	_		 
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1	•		
	Habitation unifamilile	H2	•		
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3			
	Habitation multifamiliale	H4			
	Habitation en commun	H5			
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1			
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financie				
	Commerce relié à l'automobile	C3			
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4			
	Commerce récréatif	C5			
	Camping et centre touristique	C6			
	Commerce contraignant	C7			
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1			
	Industrie de faible nuisance	I2			
	Industrie de moyenne et forte	I3			
	Industrie extractive	14			
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1			
	Lieux de culte et de recueillement	P2			
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3			
	Service d'utilité publique	P4			
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1		●(1)	
	Agriculture d'élevage	A2			
Forestier (F)	Forestier	F1			
B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT	FEXCLUS / PERMIS				
Usages spécifiquement exclus					
Usages spécifiquement permis					
C - NORMES PRESCRITES (bât	iment principal)				
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I		
Marges	Avant (m)	min.	10		
	Latérale d'un côté (m)	min.	3		
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3		
	Arrière (m)	min.	7		
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10		
	Hauteur étage	min./ max.	1/2		
	Largeur	min.	7		
	Superficie (m²)	min.	65		
Densité	Logement/bâtiment	min./max.			
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	35		
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25		
D - DISPOSITIONS SPÉCIALES					
D - DISPOSITIONS SPECIALES	PIIA				
	Projet intégré				
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthrop	nigues			
	Bâtiment à usage mixte	nques			
	Fermette		•		
- 1100	li ettilette		•		
E - NOTES	with me and methods are seen as a second of the second of				 
(i) Uniquement les activités de c	ulture végétale, les ruches ou autres élevages d'insectes.				
			1		
- AMENDEMENTS			l		

Numéro de zone :

Habitation uni H2

Н3

Н4

Habitation en H5

Habitation uni H2

Н3

Н4

Habitation en H5